

# PARC EOLIEN DES MUIDS

Août 2021

Commune de Montreuil-sur-Thonnance (52)

## Pièce 3.3b

*Etude paysagère*



**Maël SONRIER**  
06.37.77.79.91  
mael@calyce.dev

**EOLE DES MUIDS**  
42 rue de Champagne  
51 240 Vitry-La-Ville



# 1. Check-list

## 1.1 Check-list

# 2. DAE

## 2.1 Dossier d'autorisation environnementale

# 3. Etude d'impact et Résumé non technique

## 3.1 Etude d'impact

## 3.2 Résumé non technique de l'étude d'impact

## 3.3a Carnet de photomontages

## 3.3b Etude paysagère

## 3.4a Etude écologique

## 3.4b Etude incidence N2000

## 3.5 Etude acoustique

## 3.6 Zones d'influence visuelle

## 3.7 Courriers exploratoires

# 4. Etude de danger et Résumé non technique

## 4.1 Etude de dangers

## 4.2 Résumé non technique de l'étude de dangers

# 5. Plans

## 5.1 Plans réglementaires

# 6. Présentation non technique

## 6.1 Présentation non technique

# 7. Avis de la MRAe

## 7.1 Avis de la MRAe

## 7.2 Mémoire en réponse à l'avis de la MRAe

# ÉTUDE PAYSAGERE ET PATRIMONIALE

## PROJET DU PARC EOLIEN DES MUIDS

Commune de Montreuil-sur-Thonnance

Départements de la Haute Marne (52)

ANNEXE DE L'ETUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT



**CALYCE DEVELOPPEMENT**

42, rue de Champagne  
51240 VITRY LA VILLE



**BUREAU D'ÉTUDES JACQUEL & CHATILLON**

Environnement et Energies

[www.be-jc.com](http://www.be-jc.com)

Réalisation du dossier :

Mme Marie Godefroy – Paysagiste concepteur

Bureau d'Études JACQUEL & CHATILLON

Parc Technologique du Mont Bernard

18, rue Dom Pérignon

51000 CHALONS-EN-CHAMPAGNE

Tél. : 03.26.21.01.97

FEVRIER 2019



## SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION</b>	<b>9</b>		
<b>CHAPITRE I. CADRAGE PREALABLE DU PROJET</b>	<b>11</b>		
I.1. APPROCHE SPATIALE ET DETERMINATION DE L'AIRES D'ETUDE	13	III.3.1. VARIANTE 1	70
I.1.1. APPROCHE SPATIALE	13	III.3.2. VARIANTE 2	72
I.1.2. DETERMINATION DES PERIMETRES D'ETUDE	14	III.4. EVALUATION DES INCIDENCES POTENTIELLES DES SCENARIOS	74
I.2. PRESENTATION DU CONTEXTE EOLIEN	15	III.5. CHOIX DU SCENARIO	78
I.2.1. UN DEVELOPPEMENT REGIONAL CONSEQUENT	15	III.6. REFLEXION SUR LES DIMENSIONS DES EOLIENNES	80
I.2.2. LE ZONAGE DU SRCAE	15	<b>CHAPITRE IV. EFFETS DU PROJET SUR LE PAYSAGE ET LE PATRIMOINE</b>	<b>81</b>
I.2.3. L'EOLIEN DANS LE DEPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE	18	IV.1. L'INFLUENCE VISUELLE	82
I.2.4. ETAT DES LIEUX DE L'EOLIEN DANS LE SECTEUR D'ETUDE	19	IV.2. OUTIL D'ANALYSE DES IMPACTS : LES PHOTOMONTAGES	84
<b>CHAPITRE II. ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DU PAYSAGE ET DU PATRIMOINE</b>	<b>21</b>	IV.2.1. LES PROPRIETES DU CHAMP DE VISION	84
II.1. PRESENTATION DU CONTEXTE PAYSAGER A L'ECHELLE DE L'AIRES D'ETUDE ELOIGNEE	23	IV.2.2. LE CHOIX DES POINTS DE VUE	84
II.1.1. LE MILIEU PHYSIQUE ET NATUREL	23	IV.2.3. PROPRIETES DES PHOTOMONTAGES	84
II.1.2. LA VEGETATION ET LES USAGES DU SOL	25	IV.3. PAYSAGE DE PROXIMITE	89
II.1.3. LES RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	27	IV.3.1. LES VILLAGES DE PROXIMITE	89
II.1.4. HISTOIRE ET EVOLUTION DU PAYSAGE	28	IV.3.2. LES FERMES DE PROXIMITE	92
II.2. DESCRIPTION DES ENTITES PAYSAGERES	29	IV.4. PERCEPTION DEPUIS LES GRANDS AXES DE COMMUNICATION	94
II.2.1. LE BARROIS OUVERT	30	IV.4.1. SENTIERS DE GRANDE RANDONNEE	94
II.2.2. LE BARROIS FORESTIER	32	IV.4.2. ROUTE DEPARTEMENTALE D60	94
II.2.3. LA MARNE BARROISE	34	IV.4.3. ROUTE NATIONALE N67	95
II.2.4. LA CHAMPAGNE HUMIDE	37	IV.4.4. ROUTE NATIONALE N4	96
II.3. PATRIMOINE PROTEGE : MONUMENTS HISTORIQUES, SITES INSCRITS ET CLASSES, SPR	40	IV.5. IMPACT DU PROJET SUR LE MACRO PAYSAGE	97
II.3.1. PERIMETRE IMMEDIAT	45	IV.5.1. LA CHAMPAGNE HUMIDE	97
II.3.2. PERIMETRE RAPPROCHE	45	IV.5.2. LE PLATEAU BARROIS	98
II.3.3. PERIMETRE ELOIGNE	45	IV.5.3. LE BARROIS FORESTIER	100
II.3.4. SITES INSCRITS ET CLASSES	45	IV.5.4. LA MARNE BARROISE	102
II.3.5. AIRE DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE	45	IV.6. IMPACT SUR LE PATRIMOINE	104
II.4. LE SYSTEME DE PERCEPTION VISUELLE SUR LE TERRITOIRE	46	IV.6.1. MONUMENTS DU PERIMETRE ELOIGNE	104
II.5. CONTEXTE PAYSAGER RAPPROCHE ET SENSIBILITES LOCALES	60	IV.6.2. MONUMENTS DU PERIMETRE RAPPROCHE	105
II.6. SYNTHESE DES SENSIBILITES DU TERRITOIRE D'ETUDE	63	IV.6.3. SITES CLASSES ET INSCRITS	108
<b>CHAPITRE III. EVALUATION DES VARIANTES ET COMPOSITION DU PROJET RETENU</b>	<b>65</b>	IV.6.4. AIRE DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE	108
III.1. HISTORIQUE DU PROJET ET JUSTIFICATION DU CHOIX DU SITE	67	IV.7. ARTICULATION DU PROJET AUTOUR DE L'EOLIEN EXISTANT	109
III.2. DETERMINATION DES LOGIQUES DE COMPOSITION PAYSAGERE	69	IV.7.1. ETUDE DE LA SATURATION VISUELLE	111
III.3. PRESENTATION DES VARIANTES	70	IV.8. INCIDENCES DU BALISAGE LUMINEUX POUR LES RIVERAINS	112
		IV.8.1. NOTIONS RELATIVES A L'ŒIL HUMAIN, A LA LUMIERE ET A LEURS INTERACTIONS	112
		IV.8.2. ÉTAT DE LA REGLEMENTATION	112
		IV.9. INCIDENCES DU POSTE DE LIVRAISON	116

<b>CHAPITRE V. MESURES DE PRESERVATION ET D'ACCOMPAGNEMENT</b>	<b>117</b>
V.1. MESURES POUR LES STRUCTURES ANNEXES	118
<i>V.1.1. LES PISTES D'ACCES ET AIRES DE MONTAGE</i>	<i>118</i>
<i>V.1.2. LE POSTE DE LIVRAISON</i>	<i>119</i>
<i>V.1.3. RACCORDEMENT AU RESEAU</i>	<i>120</i>
<i>V.1.4. REDUCTION DES IMPACTS DES FLASHS LUMINEUX</i>	<i>120</i>
V.2. MESURE D'ACCOMPAGNEMENT	121
V.3. CHIFFRAGE DES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT	121
V.4. RAPPEL SUR LE DEMANTELEMENT ET LA REMISE EN ETAT	122
<b>CHAPITRE VI. CONCLUSION</b>	<b>124</b>
<b>REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES</b>	<b>126</b>



## TABLE DES ILLUSTRATIONS

### Cartes

Carte 1 : Situation administrative (Source : BE JC).....	12
Carte 2 : Localisation du site d'étude.....	13
Carte 3 : Situation du site d'étude au sein de la région Champagne-Ardenne (Source : CRT).....	13
Carte 4 : Périmètres d'étude du projet (Source : BE JC).....	14
Carte 5 : SRCAE - Enjeux paysagers et architecturaux majeurs et secondaires (Source : SRE-2012).....	15
Carte 6 : Enjeux paysagers du SRE sur le territoire d'étude du projet (Source : SRE Champagne Ardenne).....	16
Carte 7: Première approche des zones favorables au développement de l'éolien et des zones à enjeux majeurs dans la région Champagne-Ardenne (Source : SRE – DREAL-2012).....	17
Carte 8 : Eoliennes de la Haute-Marne instruites au titre des ICPE au 22 février 2019 (Source : DREAL Grand-Est.)... 18	
Carte 9 : Parcs éoliens au sein du périmètre éloigné (Source : DREAL Champ.Ard, juillet 2017).....	19
Carte 10 : Topographie et hydrographie du territoire d'étude (Source : BE JC).....	22
Carte 11 : Extrait de carte géologique de la France au 1/1 000 000 (Source : BRGM).....	23
Carte 12 : Occupation des sols sur le territoire d'étude (Source : BE JC).....	24
Carte 13 : Axes de circulation sur le territoire d'étude (Source : BE JC).....	26
Carte 14 : Unités paysagères du territoire d'étude (Source : BE JC).....	29
Carte 15 : Localisation du Barrois Ouvert sur le territoire d'étude (Source: BE JC).....	30
Carte 16 : Situation du Barrois Forestier sur le territoire d'étude (Source : BE JC).....	32
Carte 17 : Localisation de la Marne Barroise sur le territoire d'étude (Source: BE JC).....	34
Carte 18 : Localisation de la Champagne Humide sur le territoire d'étude (Source: BE JC).....	37
Carte 19 : Patrimoine historique sur le territoire d'étude (Source : Mérimée et DDT 52).....	39
Carte 20 : Coupes topographiques (Source : BE JC).....	46
Carte 21 : Contraintes et servitudes prises en compte pour la définition de la zone d'implantation potentielle du projet (Source : BE JC).....	66
Carte 22 : Compatibilité des Unités Paysagères avec l'accueil de l'éolien (Source : DDT Haute Marne, 2010).....	67
Carte 23 : Localisation des éoliennes de la variante 1 (Source : BE JC).....	71
Carte 24 : Localisation des éoliennes de la variante 2 (Source : BE JC).....	73
Carte 25 : Localisation du point de vue des Figure 26 et Figure 27 (Source : BE JC).....	74
Carte 26 : Localisation du point de vue des Figure 28 et Figure 29 (Source : BE JC).....	75
Carte 27 : Localisation du point de vue des Figure 30 et Figure 31 (Source : BE JC).....	76
Carte 28 : Localisation du point de vue des Figure 32 et Figure 33 (Source : BE JC).....	77
Carte 29 : Implantation retenue de la variante 2 pour le projet éolien des Muïds (Source : BE JC).....	79
Carte 30 : Zones d'Influence Visuelle (ZIV) du projet (Source : BE JC).....	83
Carte 31 : Synthèse des principaux enjeux paysagers (Source : BE JC).....	85
Carte 32 : Localisation des photomontages et état éolien (Source : BE JC).....	88
Carte 33 : Localisation du point de vue du photomontage 36 (Source : BE JC).....	95
Carte 34 : Localisation du point de vue du photomontage 40 (Source : BE JC).....	96
Carte 35 : Localisation du point de vue du photomontage 38 (Source : BE JC).....	97

Carte 36 : Localisation du point de vue du photomontage 26 (Source : BE JC).....	98
Carte 37 : Localisation du point de vue du photomontage 33 (Source : BE JC).....	99
Carte 38 : Localisation du point de vue du photomontage 37 (Source : BE JC).....	99
Carte 39 : Localisation du point de vue du photomontage 30 (Source : BE JC).....	100
Carte 40 : Localisation du point de vue du photomontage 35 (Source : BE JC).....	101
Carte 41 : Localisation du point de vue du photomontage 32 (Source : BE JC).....	101
Carte 42 : Localisation du point de vue du photomontage 31 (Source : BE JC).....	102
Carte 43 : Colline du Châtelet (Source : IGN).....	108
Carte 44 : Situation de Joinville en fond de vallée de la Marne (Source : IGN).....	108
Carte 45 : Zone d'influence visuelle cumulée du projet et de l'éolien du territoire (Source : BE JC).....	110
Carte 46 : Encerclement de la ferme de Frinval (Source : BE JC).....	111
Carte 47 : Règles de balisage applicables au projet éolien des Muïds (Source : BE JC).....	114
Carte 48 : Localisation du poste de livraison et des éoliennes du projet (Source : BE JC).....	116
Carte 49 : Chemins d'accès aux éoliennes du projet (Source : BE JC).....	118

### Tableaux

Tableau 1: Objectifs du SRE par département (Source : SRE – DREAL-2012).....	17
Tableau 2 : Monuments Historiques recensés autour du projet (Source : Mérimée).....	41
Tableau 3 : Sites inscrits et classés du territoire d'étude (Source : Mérimée).....	44
Tableau 4 : Synthèse des sensibilités paysagères et patrimoniales du territoire d'étude (Source : BE JC).....	62
Tableau 5 : Avantages et inconvénients des variantes depuis le point de vue (Source : BE JC).....	74
Tableau 6 : Avantages et inconvénients des variantes depuis le point de vue (Source : BE JC).....	75
Tableau 7 : Avantages et inconvénients des variantes depuis le point de vue (Source : BE JC).....	76
Tableau 8 : Avantages et inconvénients des variantes depuis le point de vue (Source : BE JC).....	77
Tableau 9 : Comparaison des variantes (Source : BE JC).....	78
Tableau 10 : Points de vue des photomontages et justification de leur positionnement (Source : BE JC).....	86
Tableau 11 : Balisage lumineux intermédiaire pour les éoliennes supérieures à 150 m (source : arrêté du 13 novembre 2009).....	120

## Figures

Figure 1: Typologie de l'agriculture en Champagne-Ardenne (Source : Chambre de l'Agriculture de Champagne-Ardenne)....	25
Figure 2: Gravure de la ville médiévale de Vignory vers 1669 (Source : delcampe.net).....	28
Figure 3: Gravure de la ville de Joinville au XVIIe siècle (Source : montjoye.net).....	28
Figure 4: Carte postale panoramique de la ville de Poissons, .....	28
Figure 5 : Bloc-diagramme représentatif du Barrois Ouvert (Source : Schéma Directeur Eolien).....	31
Figure 6 : Bloc-diagramme représentatif du Barrois Forestier (Source : Schéma Directeur Eolien).....	33
Figure 7 : Bloc-diagramme représentatif de la Marne Barroise (Source : Schéma Directeur Eolien).....	36
Figure 8 : Bloc-diagramme représentatif de la Champagne Humide (Source : Schéma Directeur Eolien).....	38
Figure 9 : Schéma d'une visibilité à partir d'un monument (Source : BE JC).....	40
Figure 10 : Schéma d'une covisibilité avec un monument (Source : BE JC).....	40
Figure 11 : Coupe A entre la zone du projet et l'Est du territoire d'étude (Source : BE JC).....	47
Figure 12 : Coupe B entre la zone du projet et le Nord du territoire d'étude 1/2 (Source : BE JC).....	48
Figure 13 : Coupe B entre la zone du projet et le Nord du territoire d'étude 2/2 (Source : BE JC).....	49
Figure 14 : Coupe C entre la zone du projet et le Nord-ouest du territoire d'étude 1/2 (Source : BE JC).....	50
Figure 15 : Coupe C entre la zone du projet et le Nord-ouest du territoire d'étude 2/2 (Source : BE JC).....	51
Figure 16 : Coupe D entre la zone du projet et la vallée de la Marne à l'Ouest du territoire d'étude (Source : BE JC).....	52
Figure 17 : Coupe E entre la zone du projet et le Sud-ouest du territoire d'étude 1/2 (Source : BE JC).....	54
Figure 18 : Coupe E entre la zone du projet et le Sud-ouest du territoire d'étude 2/2 (Source : BE JC).....	55
Figure 19 : Coupe F entre la zone du projet et le Sud du territoire d'étude (Source : BE JC).....	56
Figure 20 : Coupe G entre la zone du projet et le Sud-est du territoire d'étude 1/2 (Source : BE JC).....	58
Figure 21 Coupe G entre la zone du projet et le Sud-est du territoire d'étude 2/2 (Source : BE JC).....	59
Figure 22 : Bloc-diagramme à proximité de la zone d'implantation potentielle du projet (Source: BE JC).....	60
Figure 23 : Logiques de composition paysagère à proximité de la zone du projet (Source : BE JC).....	69
Figure 24 : Bloc diagramme présentant la variante 1 (Source : BE JC).....	70
Figure 25 : Bloc diagramme présentant la variante 2 (Source : BE JC).....	72
Figure 26 : Montage de la variante 1 depuis une route communale à la sortie Nord de Montreuil-sur-Thonnance, angle de 90° (Source : BE JC).....	74
Figure 27 : Montage de la variante 2 depuis une route communale à la sortie Nord de Montreuil-sur-Thonnance, angle de 90° (Source : BE JC).....	74
Figure 28 : Montage de la variante 1 depuis une route communale à la sortie Nord-ouest de la Ferme de Gillaumont, angle de 90° (Source : BE JC).....	75
Figure 29 : Montage de la variante 2 depuis une route communale à la sortie Nord-ouest de la Ferme de Gillaumont, angle de 90° (Source : BE JC).....	75
Figure 30 : Montage de la variante 1 depuis un chemin communal à proximité de la ferme du Haut-Bois au Nord-est d'Osne-le-Val, angle de 90° (Source : BE JC).....	76
Figure 31 : Montage de la variante 2 depuis un chemin communal à proximité de la ferme du Haut-Bois au Nord d'Osne-le-Val, angle de 90° (Source : BE JC).....	76
Figure 32 : Montage de la variante 1 depuis Echenay, angle de 90° (Source : BE JC).....	77
Figure 33 : Montage de la variante 2 depuis Echenay, angle de 90° (Source : BE JC).....	77
Figure 34 : Gabarit type d'éolienne retenu pour ce projet (Source : NORDEX).....	80
Figure 35 : Modèle Numérique de Terrain (MNT) et Modèle Numérique d'Élévation (MNE).....	82

Figure 36 : Courbe de variation de l'angle de perception en fonction de la distance (éolienne de 150m).....	82
Figure 37 : Extraits de carte ZIV autour des villages de Montreuil sur Thonnance et d'Osne le Val (Source : BE JC).....	89
Figure 38 : Localisation, vue illustrative et photomontage n°3 à la sortie Nord de Montreuil-sur-Thonnance à 733m du projet, angle de 90° (Source : BE JC).....	89
Figure 39 : Localisation et vue illustrative du projet depuis le centre de Montreuil-sur-Thonnance au croisement de la D60 et de la rue de l'Indruelle, angle de 120° (Source : BE JC).....	89
Figure 40 : Localisation, vue illustrative et photomontage n°8 sur les hauteurs d'Osne le Val, à 3,8 km du projet, angle de 90° (Source : BE JC).....	90
Figure 41 : Localisation, vue illustrative et photomontage n°15 sur la RD179 à proximité du Val d'Osne, à 5,3 km du projet, angle de 90° (Source : BE JC).....	90
Figure 42 Extrait de la carte ZIV autour de Thonnance-lès-Joinville et de la D60 (source : BE JC).....	91
Figure 43 : Localisation, vue illustrative et photomontage n°11 à Thonnance les Joinville à 4,2 km du projet, angle de 90° (Source : BE JC).....	91
Figure 44 : Localisation, vue illustrative et photomontage n°16 en bordure Ouest de Thonnance-lès-Joinville à proximité du canal entre Marne et Champagne, angle de 90° (Source : BE JC).....	91
Figure 45 : Localisation, vue illustrative et photomontage n°2 près de la ferme de Frinval à 496 m du projet, angle de 90° (Source : BE JC).....	92
Figure 46 : Localisation, vue illustrative et photomontage n°1 près de la ferme de la Houquette à 464 m du projet, angle de 90° (Source : BE JC).....	92
Figure 47 : Localisation, vue illustrative et photomontage n°4 près de la ferme de Gillaumont à 809 m du projet, angle de 90° (Source : BE JC).....	93
Figure 48 : Localisation, vue illustrative et photomontage n°5 sur la D60 à 2,43 km du projet, angle de 90° (Source : BE JC).....	94
Figure 49 : Localisation, vue illustrative et photomontage n°28 sur la D960 à 10 km du projet, angle de 90° (Source : BE JC).....	94
Figure 50 : Vue illustrative et photomontage n°36 sur un pont au dessus de la RN 67 près de Gudmont Villiers à 17,4 km du projet, angle de 90° (Source : BE JC).....	95
Figure 51 : Extraits de carte ZIV le long de la N67 dans la vallée de la Marne et localisation du photomontage 36 (Source : BE JC).....	95
Figure 52 : Vue illustrative et photomontage n°40 sur une route communale longeant la RN4, à 20,6 km du projet, angle de 90° (Source : BE JC).....	96
Figure 53 : Vue illustrative et photomontage n°38 sur la D9 à l'Est de Waszy, à 19,5 km du projet, angle de 90° (Source : BE JC).....	97
Figure 54 : Vue illustrative et photomontage n°26 sur la D257 à l'Est d'Harméville, à 8,72 km du projet, angle de 90° (Source : BE JC).....	98
Figure 55 : Vue illustrative et photomontage n°33 sur la D127 au Nord de Biencourt-sur-Orge, à 14,2 km du projet, angle de 90° (Source : BE JC).....	99
Figure 56 : Vue illustrative et photomontage n°37 sur la D192 à l'Est de Rachecourt-Suzémont, à 18,5 km du projet, angle de 90° (Source : BE JC).....	99
Figure 57 : Vue illustrative et photomontage n°30 sur une route communale au Nord de Domrémy-Landéville, à 11,3 km du projet, angle de 90° (Source : BE JC).....	100
Figure 58 : Vue illustrative et photomontage n°35 à l'Ouest de Blécourt 15,4 km du projet, angle de 90° (Source : BE JC).....	101
Figure 59 : Vue illustrative et photomontage n°32 sur la D194 à l'Est de Pautaines-Augeville, à 13,8 km du projet, angle de 90° (Source : BE JC).....	101
Figure 60 : Vue illustrative et photomontage n°31 sur une route communale entre Rachecourt-sur-Marne et Mazières, à 11,6 km du projet, angle de 90° (Source : BE JC).....	102



Figure 61 : Rapport d'échelle entre éolienne et vallée en fonction du positionnement de l'éolienne (Source : BE JC).....	102
Figure 62 : Bloc-diagramme entre le parc des Hauts-Pays, les projets d'Osne le Val et de Piroy, et la vallée de la Marne (Source : BE JC).....	103
Figure 63 : Localisation, vue illustrative et photomontage n°24 depuis la rue du Chenil à Joinville à 7,9 km du projet, angle de 90° (Source : BE JC).....	103
Figure 64 : Localisation, vue illustrative et photomontage 34 en direction du projet depuis l'église de Mathons à 15,2 km, angle de 90° (Source : BE JC).....	104
Figure 65 : Localisation, vue illustrative et photomontage n°27 à Annonville, à 9,7 km du projet, angle de 90° (Source : BE JC).....	105
Figure 66 : Localisation, vue illustrative et photomontage n°18 une route communale de Suzannecourt, à 5,6 km du projet, angle de 90° (Source : BE JC).....	105
Figure 67 : Mise en évidence de la situation des Monuments Historiques de Poissons (Source : BE JC).....	106
Figure 68 : Mise en évidence de la situation de l'église (MH) de Suzannecourt (Source : BE JC).....	106
Figure 69 : Photomontage n°14 depuis le parvis de l'église de Poissons, à 5,2 km du projet, angle de 90° (Source : BE JC). 107	107
Figure 70 : Photomontage n°23 depuis le château de Joinville, à 7,5 km du projet, angle de 90° (Source : BE JC).....	107
Figure 71 : Bloc-diagramme avec les différents parcs construits, accordés, déposés à proximité du projet éolien des Muïds (Source : BE JC).....	109
Figure 72 : Illustration du balisage diurne des champs éoliens terrestres (Source : JORF).....	113
Figure 73 : Prise en compte des sommets d'un champ éolien terrestre pour les besoins du balisage nocturne (Source : JORF) ..	113
Figure 74 : Photomontage de l'impact lumineux du projet éolien des Muïds depuis une route communale à proximité de la ferme de Frinval (Source : BE JC).....	115
Figure 75 : Dimensions du poste de livraison (Source : BE JC).....	116
Figure 76 : Dimensions du poste de livraison (Source : BE JC).....	116
Figure 77 : Dimensions du poste de livraison (Source : BE JC).....	119
Figure 78 : Photomontage du poste de livraison et des éoliennes (Source : BE JC).....	119
Figure 79 : Possible localisation de haies plantées sur la ferme de Frinval (Source : Géoportail et BE JC).....	121
Figure 80 : Possible localisation de haies plantées sur la ferme de Gillaumont (Source : Géoportail et BE JC).....	121
Figure 81 : Possible localisation de haies plantées sur la ferme de la Houpette (Source : Géoportail et BE JC).....	121

Introduction	Cadrage préalable	Etat initial	Analyse des variantes	Effets du projet	Mesures	Conclusion
<b>Photos</b>						
Photo 1 : Canal entre Champagne et Bourgogne (Source : BE JC) .....				Photo 41 : Village de Ronécourt (Source : BE JC) .....		55
Photo 2 : Parcelles de grandes cultures (Source : BE JC) .....				Photo 42 : Vallée de la Marne en direction de Fronville (Source : BE JC) .....		55
Photo 3 : Alternance de parcelles agricoles, boisements et ripisylve (Source : BE JC) .....				Photo 43 : Parc éolien des Haut-Pays depuis les hauteurs de Domrémy-Landéville (Source : BE JC) .....		56
Photo 4 : Boisement sur le relief, prairie, cours d'eau et ripisylve en fond de vallée (Source : BE JC) .....				Photo 44 : Vallée du Rouget (Source : BE JC) .....		57
Photo 5 : Ripisylve de peupliers (Source : BE JC) .....				Photo 45 : Le Rougeant depuis le village de Poissons (Source : BE JC) .....		57
Photo 6 : Route nationale N4 au Nord du périmètre d'étude éloigné (Source : Google Street View) .....				Photo 46 : Parc éolien des Hauts-Pays depuis la D225 (Source : BE JC) .....		58
Photo 7 : D60 à proximité de Montreuil sur Thonnance (Source : BE JC) .....				Photo 47 : Vue sur le parc des Haut-Pays depuis Epizon (Source : BE JC) .....		59
Photo 8 : Voie ferrée dans la vallée de la Marne (Source : BE JC) .....				Photo 48 : Le cul du cerf à Orquevaux (Source : BE JC) .....		59
Photo 9 : Panneau touristique présentant les chemins de randonnée (Source : BE JC) .....				Photo 49 : Cloisonnement visuel de la vallée de l'Osne (Source : BE JC) .....		61
Photo 10 : Indication du GR 703 à proximité de la ZIP (Source : BE JC) .....				Photo 50 : Vallée du Mont entre Thonnance les Joinville et Montreuil sur Thonnance (Source : BE JC) .....		61
Photo 11 : Indication du GRP Marne et Rognon (Source : BE JC) .....				Photo 51 : Parc éolien des Hauts-Pays, sur le plateau agricole (Source : BE JC) .....		61
Photo 12 : Parcelles de grandes cultures et éoliennes sur la ligne d'horizon (Source : BE JC) .....				Photo 52 : Entrée du village de Montreuil-sur-Thonnance, en fond de vallée (Source : BE JC) .....		61
Photo 13 : Dammarie-sur-Saulx, Site classé de la vallée de la Saulx (Source : BE JC) .....				Photo 53 : Modélisation de l'éolienne de face et de profil réalisée par photomontage (Source : BE JC) .....		80
Photo 14 : Vallée d'un affluent du Rognon dans les boisements du Barrois Forestier (Source : BE JC) .....				Photo 54 : Vue sur le projet depuis le centre de Montreuil-sur-Thonnance au croisement de la D60 et de la rue de l'Indruelle (Source : Street view) .....		89
Photo 15 : Vallée de la Marne près de Fronville (Source : BE JC) .....				Photo 55 : Photo aérienne de la ferme de Frinval et localisation du point de vue (Source : Géoportail) .....		92
Photo 16 : Vallée de la Marne depuis le versant Ouest (Source : BE JC) .....				Photo 56 : Photo aérienne de la ferme de la Houquette et localisation du point de vue (Source : Géoportail) .....		93
Photo 17 : Vue depuis le versant Ouest sur Joinville et la vallée de la Marne (Source : BE JC) .....				Photo 57 : Photo aérienne de la ferme de Gillaumont et localisation du point de vue (Source : Géoportail) .....		93
Photo 18 : Grandes parcelles de cultures et Forêt du Val en arrière plan (Source : BE JC) .....				Photo 58 : Entrée de la Fonderie du Val d'Osne sur la D179 (Source : BE JC) .....		106
Photo 19 : Parcelles de grandes cultures, boisement et verger au premier plan (Source : BE JC) .....				Photo 59 : Château de Poissons (Source : Google Earth) .....		107
Photo 20 : Eglise inscrite de Suzannecourt (Source : BE JC) .....				Photo 60 : Panorama sur les hauteurs de Joinville (Source : BE JC) .....		108
Photo 21 : Croix de Poissons (Source : BE JC) .....				Photo 61 : Feu MI type A (à gauche) et B (à droite) .....		112
Photo 22 : Eglise de Poissons (Source : BE JC) .....				Photo 62 : Rebouchage de tranchée après passage des câbles électriques (Source : BE JC) .....		120
Photo 23 : Château de Poissons (Source : BE JC) .....						
Photo 24 : Château de Joinville (Source : BE JC) .....						
Photo 25 : Village de Reynel, site inscrit (Source : BE JC) .....						
Photo 26 : Colline boisée du Châtelet, site classé en partie (Source : BE JC) .....						
Photo 27 : Village de Ménil-sur-Saulx, site classé de la Vallée de la Saulx (Source : BE JC) .....						
Photo 28 : Eglise de Mathons (Source : BE JC) .....						
Photo 29 : D60 depuis Saudron (Source : BEJC) .....						
Photo 30 : Eglise de Bure (Source : BE JC) .....						
Photo 31 : Parc du Haut-Pays et GR 703 (Source : BE JC) .....						
Photo 32 : Le village de Pansey et la Saulx (Source : BE JC) .....						
Photo 33 : Le Haut du Mouron, unité paysagère du Plateau Barrois (Source : BE JC) .....						
Photo 34 : La Saulx à Stainville, site classé de la Vallée de la Saulx (Source : BE JC) .....						
Photo 35 : Ancienne Abbaye de Jovilliers (Source : BE JC) .....						
Photo 36 : Canal entre Champagne et Bourgogne à Chamonilley (Source : BE JC) .....						
Photo 37 : Vallée de l'Osne (Source : BE JC) .....						
Photo 38 : Versant Est de la Vallée de la Marne (Source : BE JC) .....						
Photo 39 : Vue sur le versant Est de la Vallée de la Marne depuis le versant Ouest (Source : BE JC) .....						
Photo 40 : Parc éolien des Eparmons (Source : BE JC) .....						



# INTRODUCTION



Le présent document constitue le volet paysager de l'étude d'impact sur l'environnement réalisée dans le cadre de la Demande d'Autorisation Environnementale au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (conformément au Décret n°2011-984 du 23 août 2011 et à l'Arrêté du 26 août 2011 donnant application à la Loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement) **pour le projet éolien des Muids porté par la Société Calycé sur la commune de Montreuil-sur-Thonnance dans le département de la Haute-Marne (52).**

En premier lieu, l'étude présente les caractéristiques paysagères du territoire étudié de manière à identifier les principaux enjeux de ces paysages vis-à-vis du projet éolien. Dans le cadre de cette analyse, un certain nombre de documents de référence en matière d'éolien et de paysage ont été consultés, à savoir :

- Schéma Régional Eolien de Champagne-Ardenne, Région Champagne-Ardenne, 2012
- Le Schéma Directeur Eolien du Département de la Haute-Marne, Conseil Général de Haute-Marne, 2010
- Atlas des Paysages de la région Champagne-Ardenne, Direction Régionale de l'Environnement de Champagne-Ardenne, Conseil Régional de Champagne-Ardenne, 2003

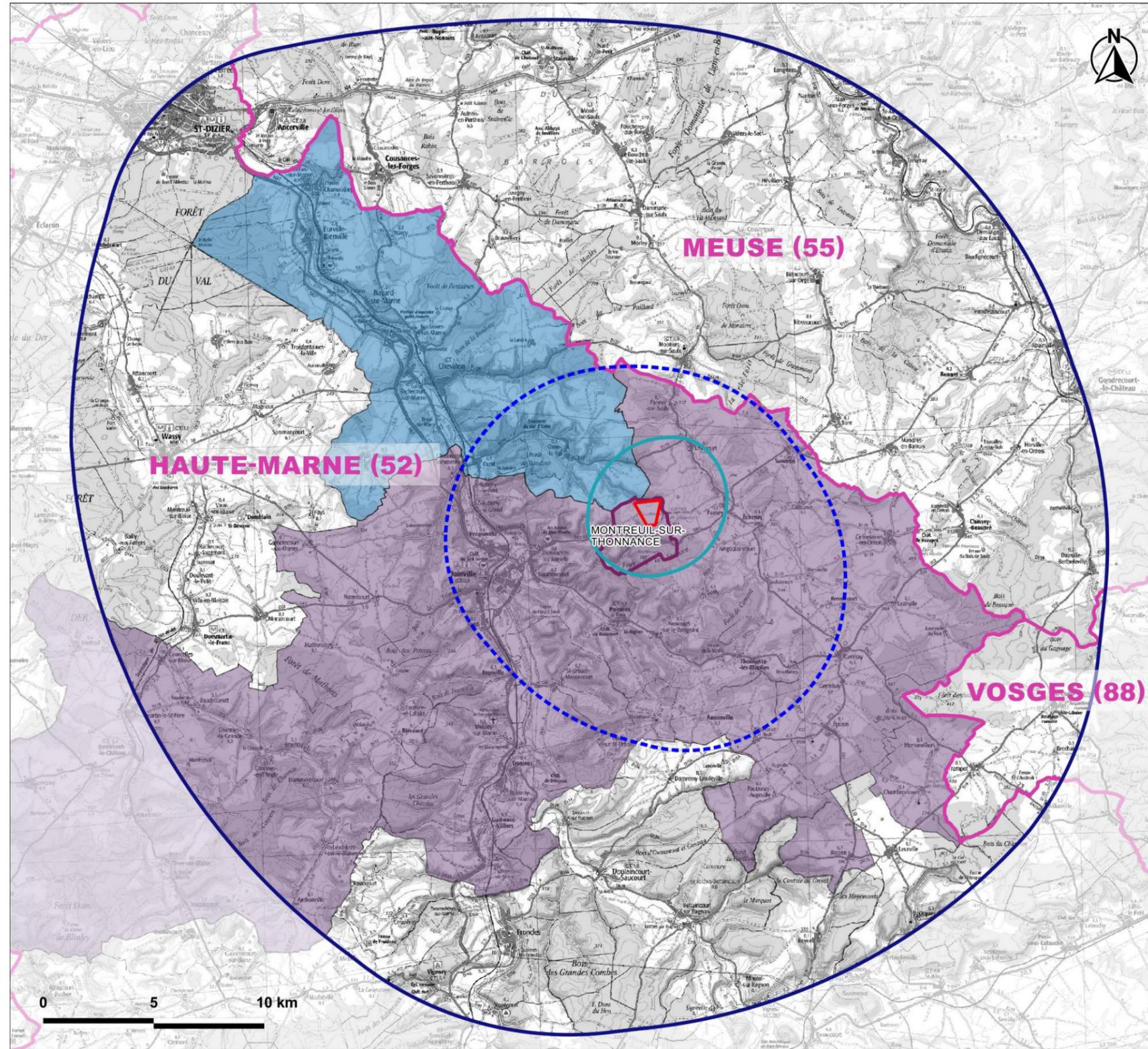
Ces données ont été enrichies au cours des investigations de terrain afin de décrypter les caractéristiques paysagères du territoire (relief, hydrographie, usages du sol, lieux de vie, ...), d'identifier les unités paysagères et les paysages reconnus, d'affiner ou de qualifier les sensibilités patrimoniales (Monuments Historiques, sites classés ou inscrits, ZPPAUP, villages médiévaux, ...), d'appréhender la façon dont les paysages sont vécus et/ou perçus au sein du territoire (notamment par les riverains du projet), et de pressentir les degrés de covisibilités éventuelles entre projets éoliens.

A la suite de cette lecture systémique aboutissant à la formulation de mesures d'évitement et/ou de réduction, le rôle du professionnel en paysage et aménagement du territoire est de définir les principes d'implantation du projet éolien de manière à assurer le moindre impact environnemental, et à concevoir un projet qui s'insère harmonieusement dans son environnement. La proposition de plusieurs scénarios et leur analyse représente une étape clé du développement de tels projets en ce sens que le projet retenu résultera directement de l'équilibre trouvé entre les différentes contraintes et sensibilités et surtout du poids accordé à chacune de ces dernières. Les composantes d'un paysage sont ainsi susceptibles de faire évoluer le projet de façon à l'adapter aux spécificités des paysages dans lesquels il s'insère.

L'impact paysager du projet est étudié au moyen de modélisation, dont les photomontages, qui constituent l'un des outils les plus adaptés pour évaluer l'impact d'un projet d'extension de parc éolien, et de représentations graphiques (coupes topographiques, analyse de Zone d'Influence Visuelle, etc.). Le positionnement des points de vue des photomontages est réalisé à partir des enjeux dégagés lors de la phase de l'état initial et de l'analyse des Zones d'Influence Visuelle, de manière à obtenir des points de vue représentatifs de l'ensemble du territoire étudié.

L'étude paysagère se termine sur la préconisation de mesures de réduction, de compensation et d'accompagnement du projet.

# CHAPITRE I. CADRAGE PREALABLE DU PROJET



Projet du parc éolien des Muids (52)

### Situation administrative

Fond de carte IGN 1/100 000

BUREAU D'ÉTUDES JACQUEL & CHATILLON  
Environnement et Énergies  
www.be-jc.com

### LEGENDE

**Périmètres du projet :**

- Zone d'implantation potentielle
- Périmètre immédiat
- Périmètre rapproché
- Périmètre éloigné

**Communautés de communes :**

- Bassin de Joinville-en-Champagne
- Vallée de la Marne

**Autres :**

- Commune d'implantation
- Limites départementales

Carte 1 : Situation administrative (Source : BE JC)

## I.1. APPROCHE SPATIALE ET DETERMINATION DE L'AIRE D'ETUDE

### I.1.1. APPROCHE SPATIALE

Le projet se localise en région Champagne-Ardenne, dans le département de la Haute-Marne (52), sur les Communautés de Communes du Bassin de Joinville-en-Champagne et en limite avec la communauté de communes de la Vallée de la Marne. La commune étudiée pour l'implantation de ce projet est la commune de Montreuil-sur-Thonnance.

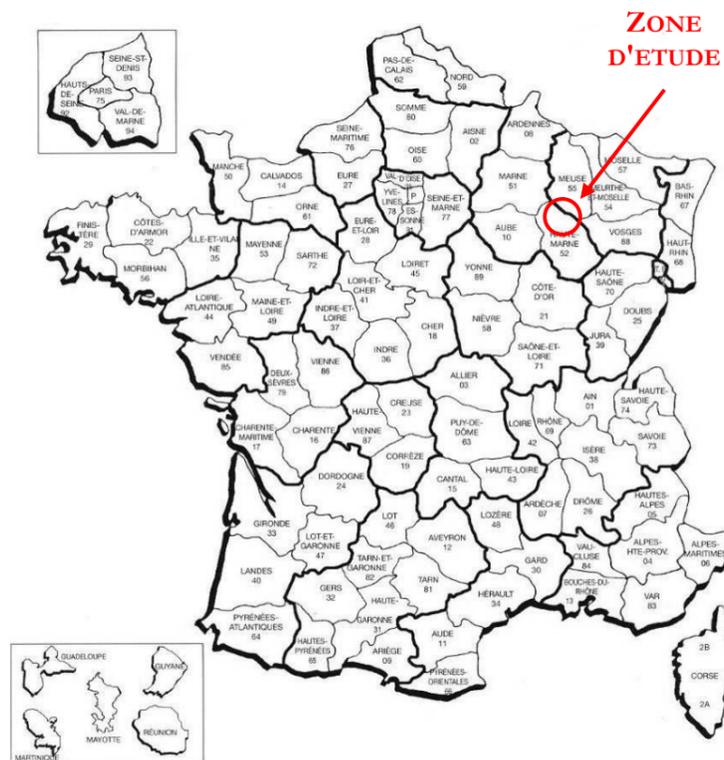
Les villes principales à proximité du site étudié pour le projet sont Saint Dizier, au Nord-ouest, Joinville à l'Ouest, et Chaumont au Sud. Le secteur est situé à proximité de la vallée de la Marne, qui concentre des infrastructures de transport, comme la route nationale 67, le Canal entre Champagne et Bourgogne, et une voie ferrée. A proximité immédiate de la commune d'implantation, l'axe principal est la D60.

Plusieurs parcs éoliens sont construits sur le territoire d'étude. L'analyse devra par conséquent décrire les interactions entre les parcs et la relation de ce nouveau projet avec l'existant.

La zone d'étude est située au carrefour de quatre unités paysagères. Le projet est localisé sur un territoire relativement ouvert. Le paysage s'est beaucoup construit autour des pratiques agricoles qui sont ici principalement liées à la polyculture et, en moindre mesure, à l'élevage. La vie économique de ces territoires est principalement tournée vers ces exploitations agricoles.

Le relief est relativement marqué, des ondulations topographiques segmentant certains champs visuels. Ainsi, axes routiers et trames bocagères constituent des facteurs limitant dans l'ouverture des vues.

Le projet est développé par la société Eole de Muids.



Carte 2 : Localisation du site d'étude



Carte 3 : Situation du site d'étude au sein de la région Champagne-Ardenne (Source : CRT)

## I.1.2. DETERMINATION DES PERIMETRES D'ETUDE

La haute taille des éoliennes implique une visibilité des parcs éoliens sur plusieurs kilomètres. En conséquence, il est nécessaire de définir en premier lieu des territoires d'études en fonction des éléments étudiés. Une méthode standardisée a été définie par l'ADEME pour estimer le périmètre d'étude du projet (périmètre éloigné) :

$$R = (100 + E) \times H$$

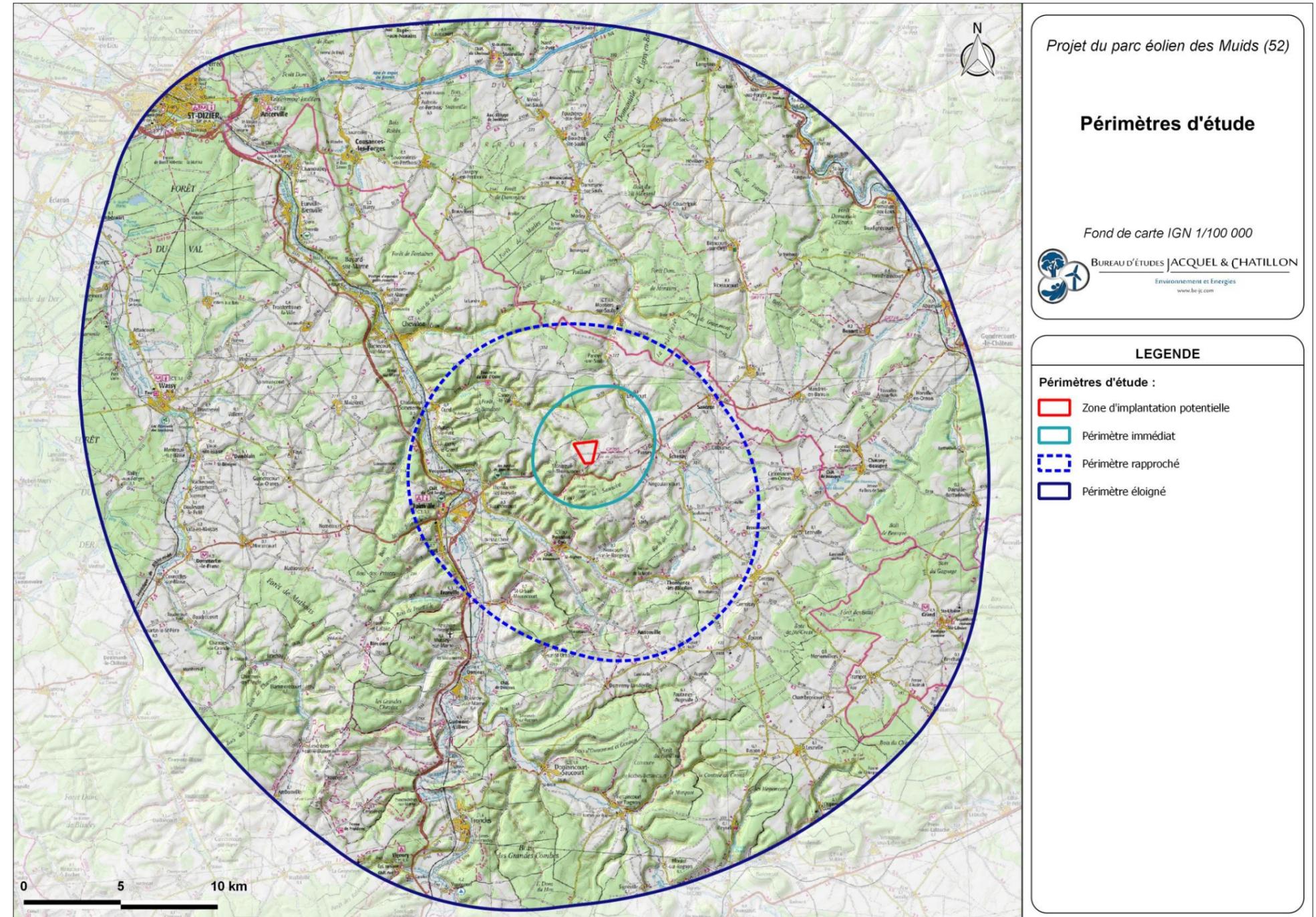
avec : R : rayon du périmètre, E : nombre total d'éoliennes projetées, et H : hauteur totale des éoliennes.

Pour un parc moyen, on obtient un périmètre d'un rayon de plus de 16 km autour du projet. Cette formule présente l'avantage de proposer un cadre commun pour l'ensemble des expertises et des intervenants, et ainsi de faciliter le croisement des enjeux et des sensibilités. En fonction du scénario retenu, les périmètres pourront être adaptés et au besoin agrandis.

La réglementation ne définit pas le nombre ou l'étendue des aires d'étude. En revanche, le guide de l'étude d'impact (2010) préconise 3 ou 4 aires d'études emboîtées et fonction des caractéristiques du territoire.

**A ce stade, les périmètres initiaux nécessitent d'être adaptés aux réalités topographiques des paysages étudiés et au contexte éolien.** Ainsi les trois périmètres retenus correspondent à la prise en compte des éléments suivants :

**Périmètre Immédiat :** Il doit permettre de prendre en compte le paysage « quotidien » notamment depuis les espaces habités. Ainsi, il prend en compte les villages de proximité (Pansey, Montreuil-sur-Thonnance, Effincourt), ainsi que les axes routiers, qui relient ces villages (D60 et D179 y compris).



Carte 4 : Périmètres d'étude du projet (Source : BE JC)

**Périmètre Rapproché :** Il doit permettre d'avoir une compréhension du fonctionnement visuel du paysage et des modifications apportées. Il couvre donc l'étendue d'où les visibilitées sur le parc sont fréquentes (environ 10 km). Il comprend ainsi la vallée de la Marne à proximité des communes du projet, ainsi que celles du Rongean et de l'Osne.

**Périmètre Eloigné :** Afin de vérifier l'ensemble des impacts potentiels du projet, il prend en compte les points hauts du relief et les sites majeurs (touristiques, urbains, paysagers). Il comprend à l'est, une partie de la vallée de l'Ornan et du Canal de la Marne au Rhin. Ainsi, ce périmètre est relativement circulaire, et s'étire au Nord-ouest pour inclure la ville de Saint Dizier.

## I.2. PRESENTATION DU CONTEXTE EOLIEN

### I.2.1. UN DEVELOPPEMENT REGIONAL CONSEQUENT

En 2005, la région Champagne-Ardenne comptait 81 éoliennes pour une capacité de 100 MW. En juin 2015, elle présente **une puissance d'environ 1 680 MW**. La région Champagne-Ardenne est ainsi positionnée comme **première région française** en termes d'installations éoliennes raccordées au réseau national, représentant près de **18 % de la capacité totale** installée en France.

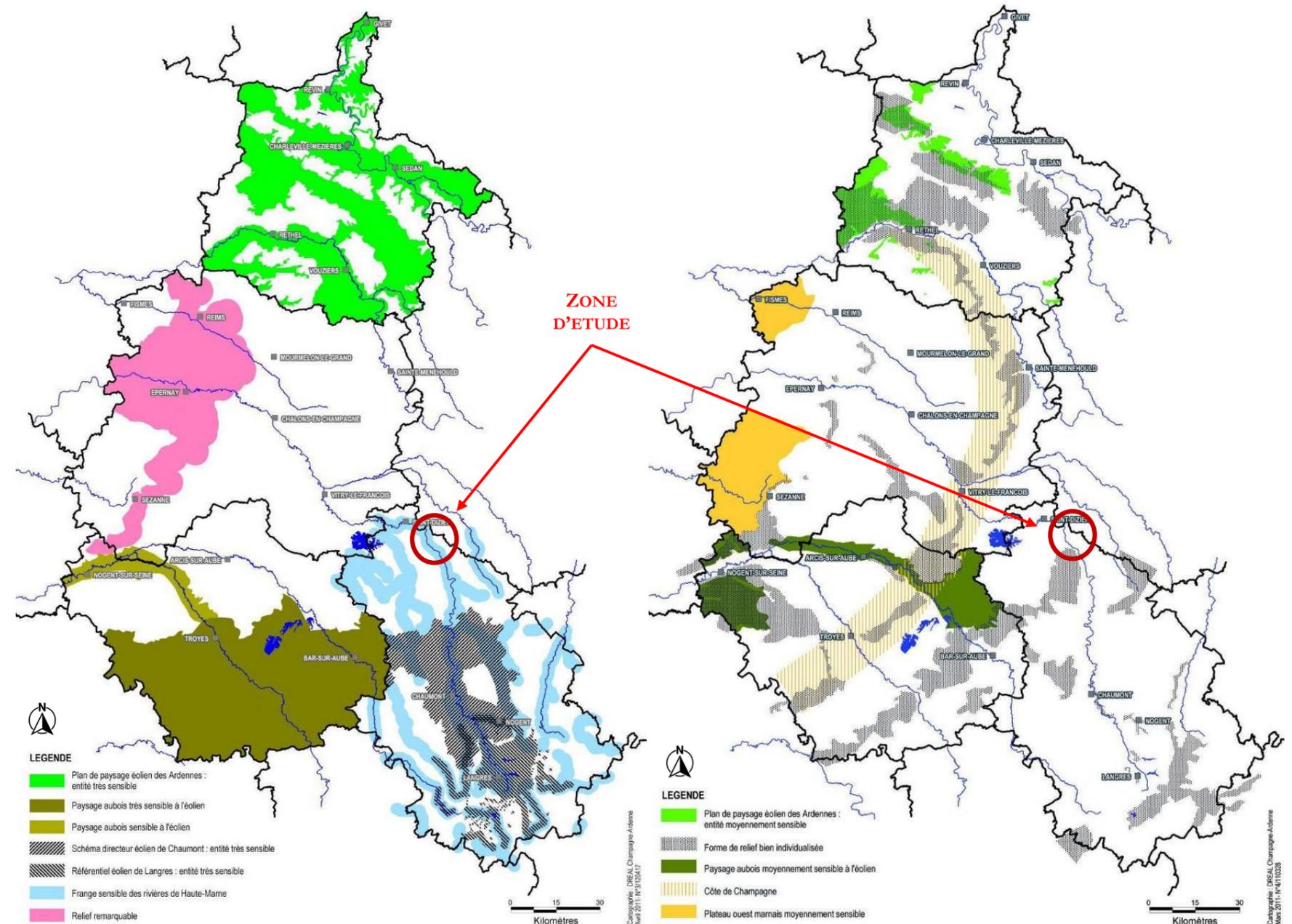
Dans le cadre de la promotion des énergies renouvelables, et plus particulièrement de l'énergie éolienne, la Région Champagne-Ardenne s'est dotée **dès 2005** d'un Schéma Régional Eolien permettant de définir les meilleures opportunités d'emplacement pour la réalisation de projets éoliens.

### I.2.2. LE ZONAGE DU SRCAE

Suite au Grenelle de l'Environnement, dans le cadre de la réalisation des Schémas Régionaux Climat-Air-Énergie, un Schéma Régional Éolien (S.R.E.) doit être réalisé pour chaque région afin de garantir l'atteinte des objectifs nationaux fixés. Pour la région Champagne-Ardenne, ce document a été approuvé par le Conseil Régional le 25 juin 2012.

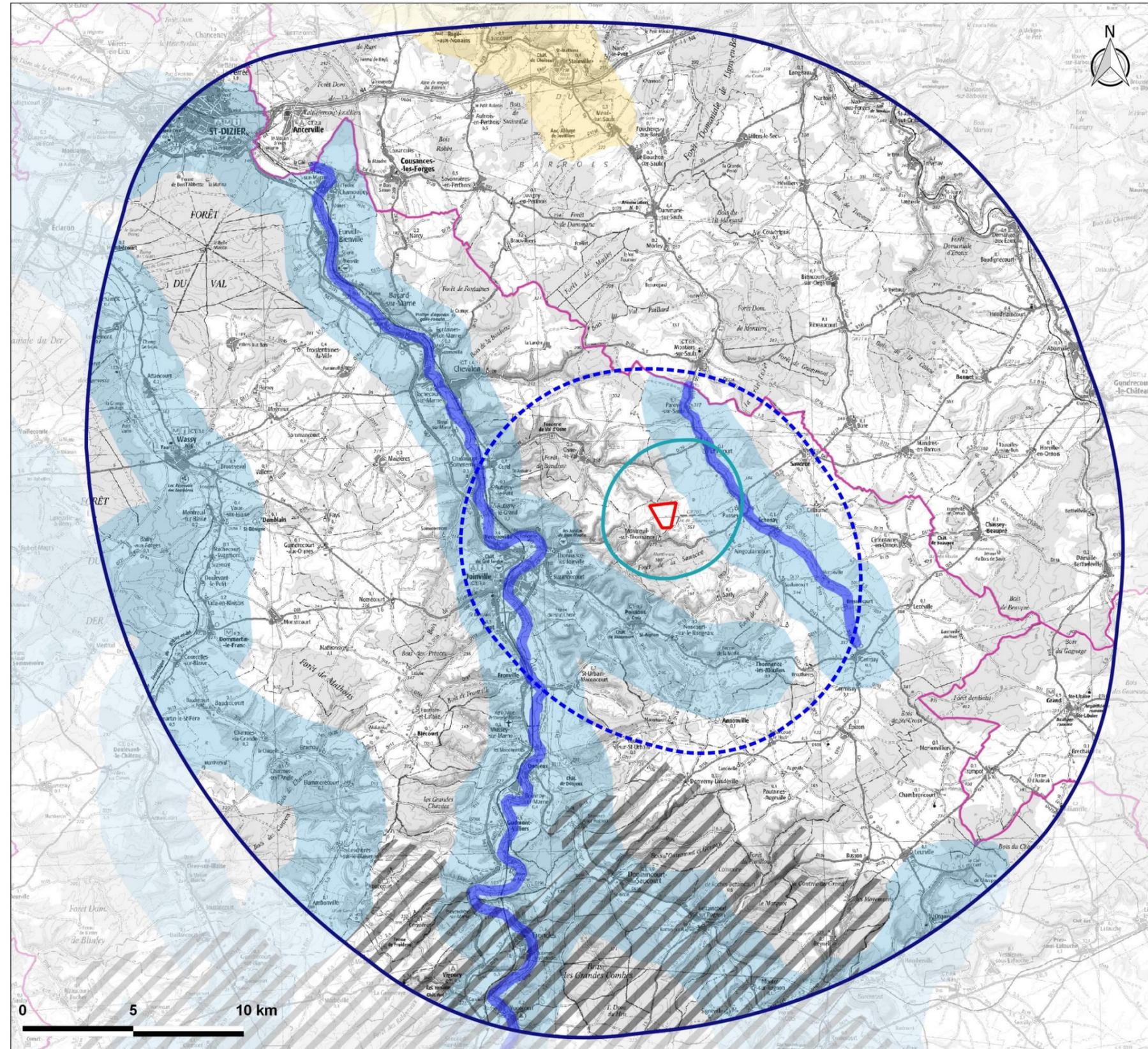
Aujourd'hui, le volet éolien du Schéma Régional Air Climat Energie permet d'avoir une donnée actualisée en prenant en compte la présence des aérogénérateurs en place sur le territoire. Ce nouveau Schéma Régional Eolien superpose les informations pertinentes pour la faisabilité des projets (servitudes aériennes, télécommunications, possibilités de raccordement électrique, contraintes environnementales, paysagères, patrimoniales...) afin de donner une vision précise des espaces les plus favorables en Champagne-Ardenne pour ce type d'activité.

Les cartes (Carte 5 ci-contre et Carte 6 ci-après) présentent la synthèse des sensibilités paysagères notifiées dans ce document. A proximité du secteur étudié pour l'implantation du projet, on recense les "franges sensibles des rivières de Haute Marne", qui concernent ici les paysages aux alentours de la vallée de la Marne, ainsi qu'une "forme de relief bien individualisée", au Sud-ouest du territoire étudié.



Carte 5 : SRCAE - Enjeux paysagers et architecturaux majeurs et secondaires (Source : SRE-2012)

Ces enjeux devront être pris en compte lors de la réflexion sur les schémas d'implantation du projet, afin d'éviter ou de limiter les impacts du projet sur ces éléments grâce à des choix d'implantation judicieux. De plus, les impacts du projet sur ces sensibilités devront faire l'objet d'une analyse détaillée.



Projet du parc éolien des Muids (52)

### Sensibilités paysagères des SRE de Lorraine et de Champagne-Ardenne

Fond de carte IGN 1/100 000

**BUREAU D'ÉTUDES JACQUEL & CHATILLON**  
Environnement et Énergies  
www.be-jc.com

#### LEGENDE

**Périmètres d'étude**

- Zone d'implantation potentielle
- Périmètre immédiat
- Périmètre rapproché
- Périmètre éloigné
- Limites départementales

**Enjeux du SRE de Champagne-Ardenne**

- Frange sensible des rivières de Haute-Marne
- Schéma directeur éolien de Chaumont : entité très sensible
- Cours d'eau

**Enjeux du SRE de Lorraine**

- Enjeux paysagers
- Sites inscrits ou classés
- Paysages emblématiques
- Stratégie paysagère des Parcs Naturels Régionaux
- Zone rouge (champ de bataille de la Première Guerre Mondiale)

Carte 6 : Enjeux paysagers du SRE sur le territoire d'étude du projet (Source : SRE Champagne Ardenne)

Le SRE a pour vocation de définir à la fois les objectifs et les orientations sur les problématiques énergétiques et environnementales pour les régions. Il établit, à partir d'un état des lieux, les orientations stratégiques et les zones géographiques favorables pour concentrer le développement éolien en vue de parvenir aux objectifs fixés. Il définira par zones, sur la base des potentiels de la région et en tenant compte des objectifs nationaux, des objectifs qualitatifs et quantitatifs pour la région en matière de valorisation du potentiel énergétique renouvelable de son territoire.

La méthodologie appliquée dans le volet éolien de ce schéma régional prend en compte notamment le potentiel éolien, les enjeux environnementaux, paysagers et patrimoniaux, et les servitudes (notamment de la navigation aérienne et des radars).

Il comprend des stratégies et recommandations pour l'implantation des parcs éoliens dans les zones identifiées : taille et configuration souhaitables des parcs, sensibilités majeures à prendre en compte, densification, développement multipolaire, etc.

Dans le projet de Schéma Régional Éolien de Champagne-Ardenne, la commune d'implantation du projet d'extension éolien (Montreuil-sur-Thonnance) est considérée comme favorable à l'éolien.

Le site éolien étudié ici se trouve dans une zone hors contraintes techniques et environnementales, c'est-à-dire dans une zone privilégiée pour l'implantation de projets éoliens. On notera cependant qu'il s'agit d'un espace recensé dans le SRE comme étant "à enjeux majeurs".

L'échelle de réalisation régionale de cette cartographie implique une certaine imprécision. Par conséquent, si la zone d'étude apparaît sur un territoire présentant des enjeux majeurs, la présente analyse permettra de caractériser la sensibilité et les enjeux réels à l'échelle locale de la zone d'étude.

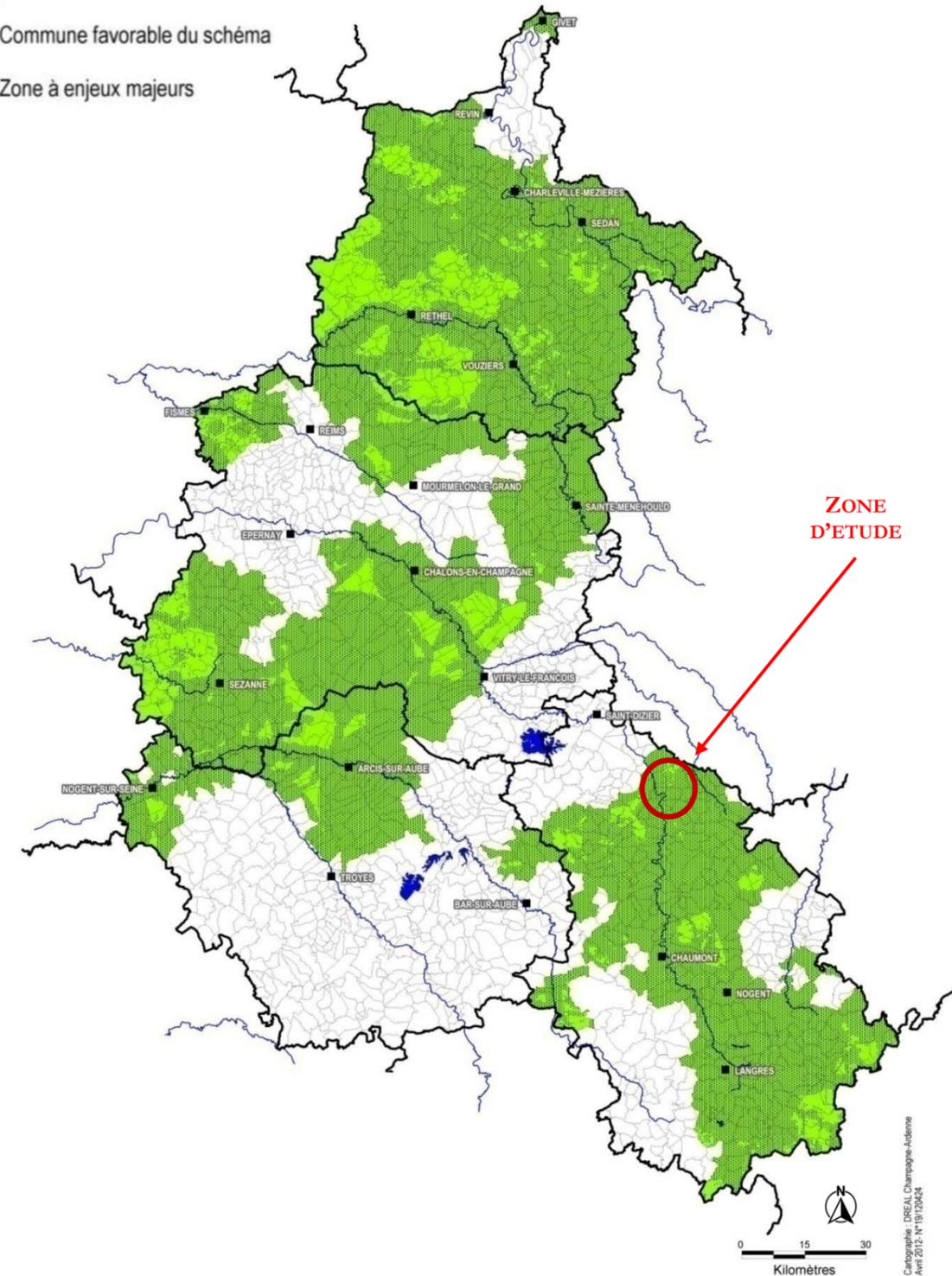
Les objectifs du SRE sont fixés à 2870 MW pour l'horizon 2020 (Tableau 1). Ce projet éolien participerait à atteindre cet objectif.

Tableau 1: Objectifs du SRE par département (Source : SRE – DREAL-2012)

BILAN et OBJECTIFS DU SRE EN CHAMPAGNE-ARDENNE								
Dép.	Puissance déjà accordée (31-03-2012)						Puissance totale potentielle à l'horizon 2020	
	Eoliennes installées (a)		Eoliennes accordées mais non installée (b)		Total des éoliennes accordées (a+b) = c		Nombre d'éoliennes	MW
	Nombre d'éoliennes	MW	Nombre d'éoliennes	MW	Nombre d'éoliennes	MW		
08	62	127	102	227	164	354	345	950
51	176	320	219	466	395	786	391	770
10	150	303	127	290	277	594	317	690
52	121	240	18	39	139	279	229	460
<b>Total</b>	<b>422</b>	<b>990 MW</b>	<b>301</b>	<b>1022 MW</b>	<b>723</b>	<b>2013 MW</b>	<b>1282</b>	<b>2870 MW</b>

#### LEGENDE

- Commune favorable du schéma
- Zone à enjeux majeurs



Carte 7: Première approche des zones favorables au développement de l'éolien et des zones à enjeux majeurs dans la région Champagne-Ardenne (Source : SRE – DREAL-2012)

### I.2.3. L'ÉOLIEN DANS LE DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE

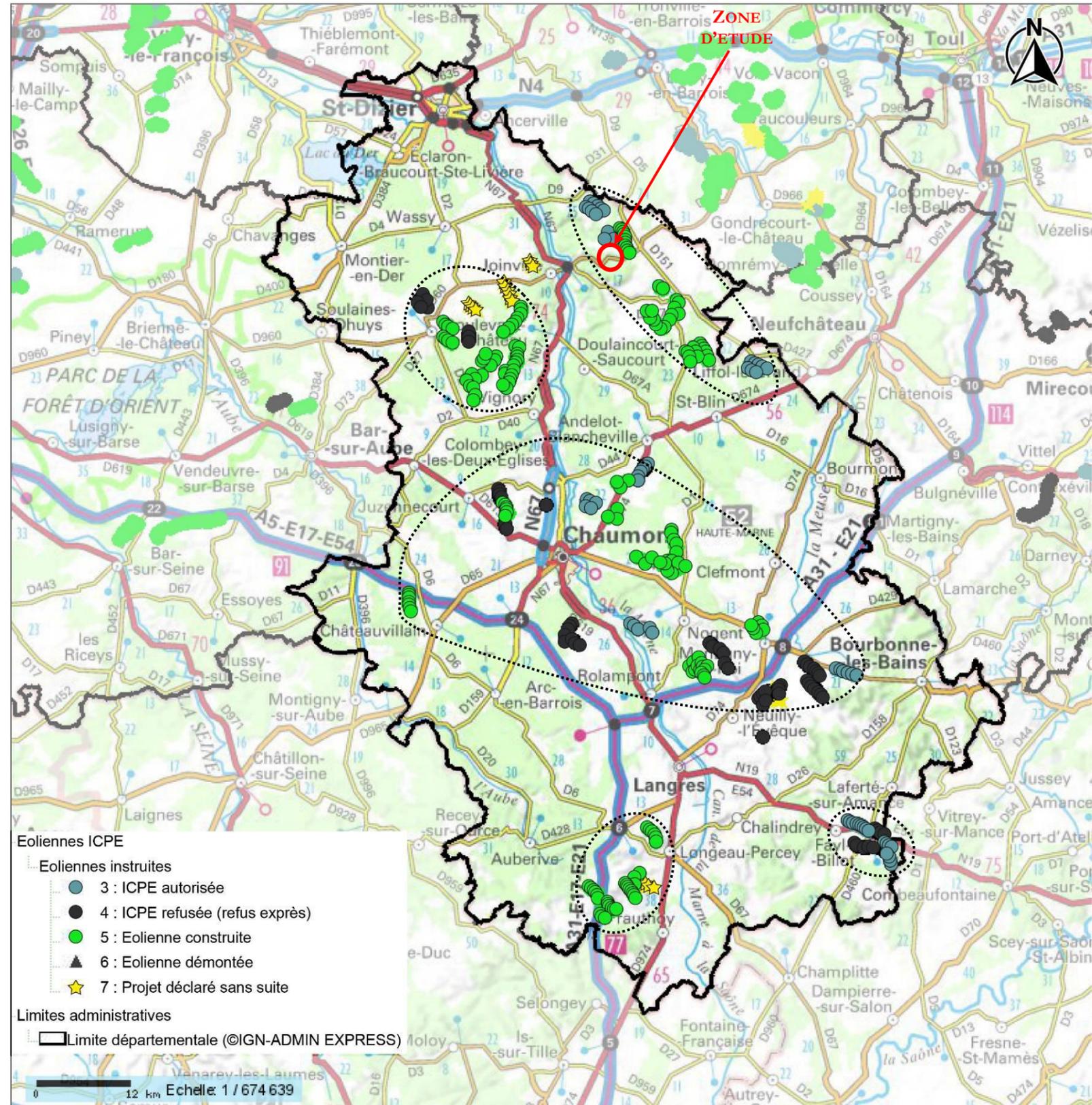
En ce qui concerne les documents de référence, le **département de la Haute-Marne s'appuie sur les documents régionaux.**

La carte ci-après représente l'état de l'éolien actuel à l'échelle du département. Plusieurs poches de développement se détachent au sein même du département. Se distinguent ainsi 5 poches :

- Au Sud-ouest du département, au sud de Langres : on peut recenser 3 parcs éoliens déjà construits ;
- Au Sud-est du département, à l'est de Fayl-Billot : on recense un projet d'éolien (ICPE autorisée)
- Sur l'axe Chaumont – Bourbonne-les-Bains : on recense 5 parcs éoliens déjà construits et 4 parcs en projet ;
- Au Nord-est du département en limite avec le département de la Meuse on peut recenser 3 parcs éoliens construits.
- Au Nord-ouest du département (à l'Ouest de la RN 67) on recense 3 parcs éoliens construits et deux parcs en projet.

A l'échelle du département, éparpiller les implantations d'éoliennes en acceptant des parcs de quelques éoliennes conduit inévitablement au mitage des paysages et à leur banalisation.

Ainsi, les projets assurant une concentration d'éoliennes doivent être favorisés, sous une évidente réserve du respect des paysages et des secteurs d'habitat. On peut donc considérer que le projet rentre dans ce cadre.



Carte 8 : Eoliennes de la Haute-Marne instruites au titre des ICPE au 22 février 2019 (Source : DREAL Grand-Est.)

## I.2.4. ETAT DES LIEUX DE L'EOLIEN DANS LE SECTEUR D'ETUDE

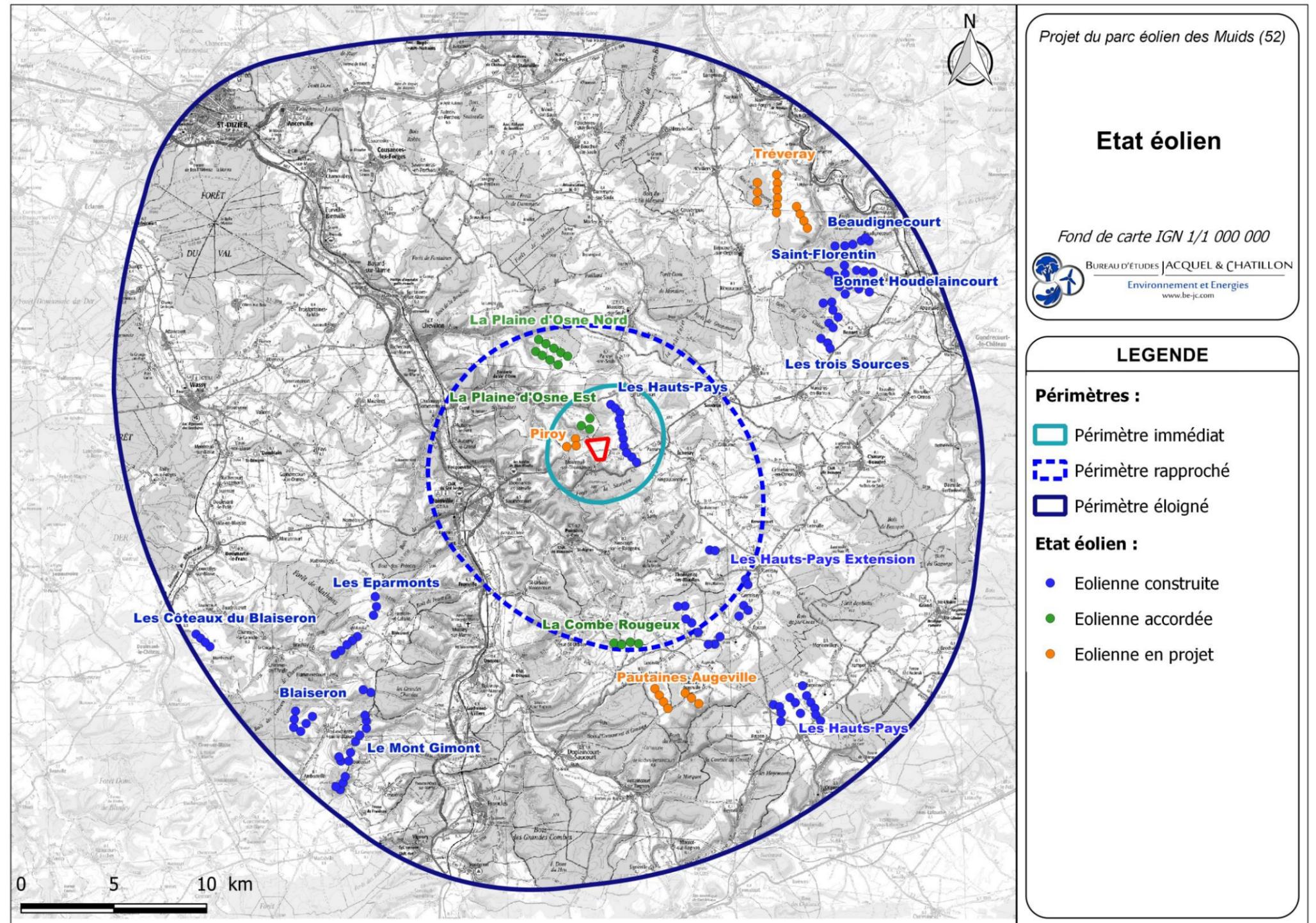
Avant toute mise en œuvre d'un projet éolien, le recensement des projets éoliens situés dans le périmètre d'étude éloigné est nécessaire.

Les données sur le positionnement et les caractéristiques des parcs éoliens et dans ce périmètre permettent de mettre en cohérence la démarche paysagère, avec l'éolien existant.

A l'intérieur du périmètre d'étude on recense 6 parcs éoliens construits :

- **les Eparmonts** : 8 éoliennes, au Sud-ouest du territoire d'étude.
- **le Mont Gimont** : 24 éoliennes dont 15 en limite Sud-ouest du territoire d'étude ;
- **Le Parc éolien du Blaiseron** : 6 éoliennes au sud-ouest du territoire d'étude ;
- **les Trois Sources** : 18 éoliennes en limite Nord-est du territoire d'étude ;
- **Baudignecourt** : 6 éoliennes en limite Nord-est du territoire d'étude ;
- **le Haut Pays** : 39 éoliennes réparties en trois sous-entités. Un sous groupe du parc Haut Pays, composé de 11 aérogénérateurs, est compris dans le périmètre rapproché ;

Le parc éolien initial d'Eole de Piroy est en projet et se situe à l'ouest de la zone d'implantation potentielle. Au sud-est du territoire d'étude, le Parc éolien des coteaux du Blaiseron a été accordé, et au sud du territoire d'étude, les parcs éolien de La Combe Rougeaux et de La Joux sont en projet.

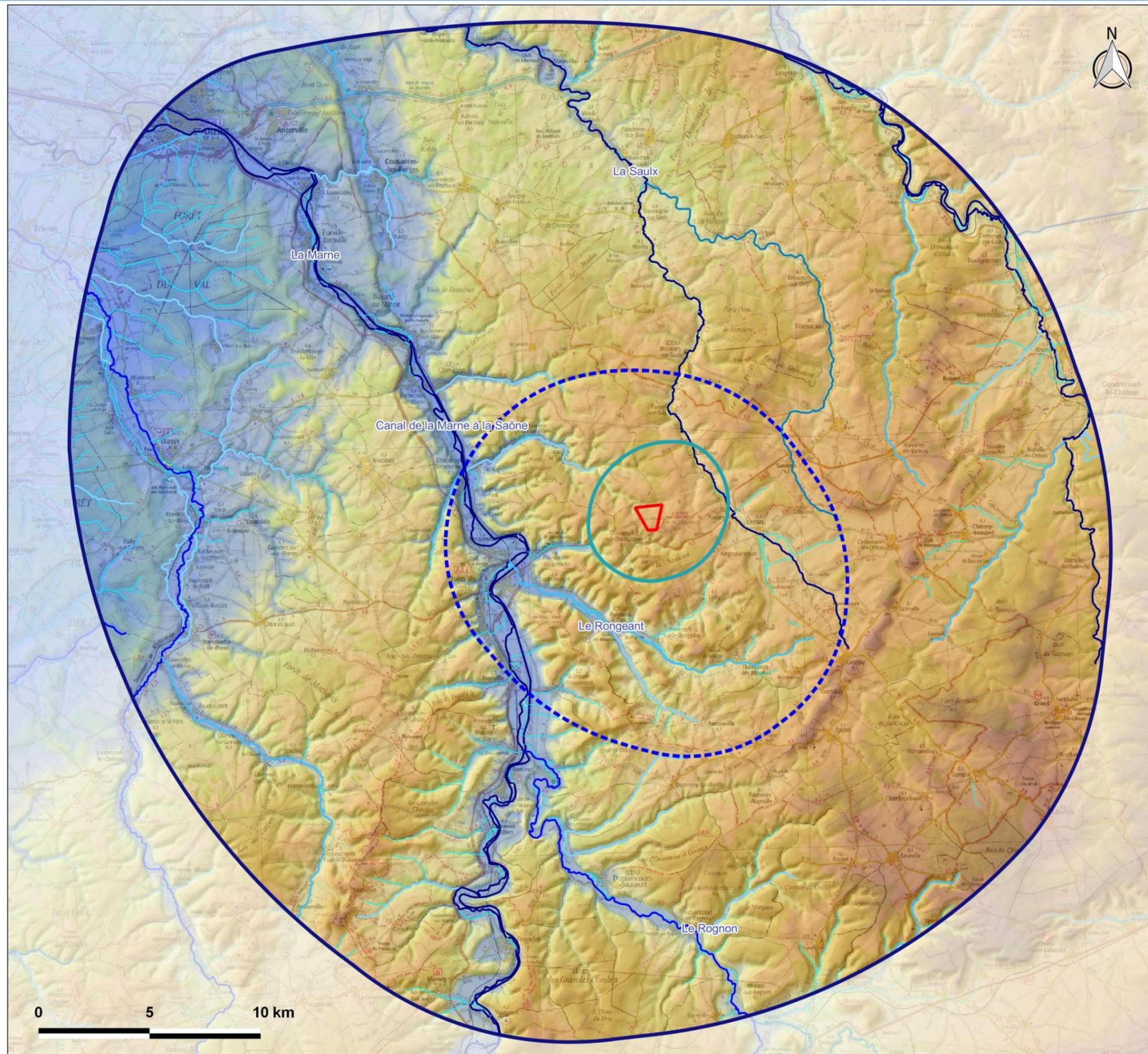


Carte 9 : Parcs éoliens au sein du périmètre éloigné (Source : DREAL Champ.Ard, juillet 2017)

La composante éolienne est donc déjà présente sur le territoire d'étude, ainsi qu'à proximité immédiate de la zone d'implantation potentielle. Il conviendra donc de prendre en compte cette composante lors de la réflexion sur les choix d'implantation à mettre en place, et d'étudier les impacts cumulés du projet et de l'éolien déjà présent.



## **CHAPITRE II. ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DU PAYSAGE ET DU PATRIMOINE**



Projet du parc éolien des Muids (52)

## Topographie Hydrographie

Fond de carte IGN 1/100 000



BUREAU D'ÉTUDES JACQUEL & CHATILLON  
Environnement et Energies  
www.be-jc.com

### LEGENDE

**Périmètres du projet**

- Zone d'implantation potentielle
- Périmètre immédiat
- Périmètre rapproché
- Périmètre éloigné

Altitude (m)	Hydrographie (par classification)
<span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background-color: #8B4513; border: 1px solid black; margin-right: 5px;"></span> 275	<span style="display: inline-block; width: 15px; border-bottom: 1px solid black; margin-right: 5px;"></span> 1
<span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background-color: #C85135; border: 1px solid black; margin-right: 5px;"></span> 250	<span style="display: inline-block; width: 15px; border-bottom: 2px solid black; margin-right: 5px;"></span> 2
<span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background-color: #E69A00; border: 1px solid black; margin-right: 5px;"></span> 200	<span style="display: inline-block; width: 15px; border-bottom: 3px solid black; margin-right: 5px;"></span> 3
<span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background-color: #FFC300; border: 1px solid black; margin-right: 5px;"></span> 175	<span style="display: inline-block; width: 15px; border-bottom: 4px solid black; margin-right: 5px;"></span> 4
<span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background-color: #FFFF00; border: 1px solid black; margin-right: 5px;"></span> 150	<span style="display: inline-block; width: 15px; border-bottom: 5px solid black; margin-right: 5px;"></span> 5
<span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background-color: #90EE90; border: 1px solid black; margin-right: 5px;"></span> 125	<span style="display: inline-block; width: 15px; border-bottom: 6px solid black; margin-right: 5px;"></span> 6
<span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background-color: #0000FF; border: 1px solid black; margin-right: 5px;"></span> 100	<span style="display: inline-block; width: 15px; border-bottom: 7px solid black; margin-right: 5px;"></span> 7
	<span style="display: inline-block; width: 15px; border-bottom: 1px solid black; margin-right: 5px;"></span> Autres

Carte 10 : Topographie et hydrographie du territoire d'étude (Source : BE JC)

## II.1. PRESENTATION DU CONTEXTE PAYSAGER A L'ECHELLE DE L'AIRE D'ETUDE ELOIGNEE

### II.1.1. LE MILIEU PHYSIQUE ET NATUREL

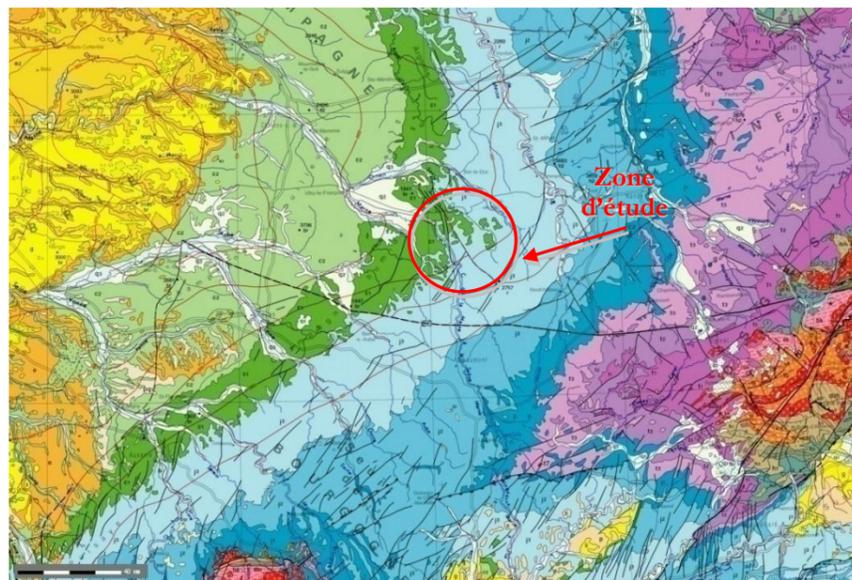
#### II.1.1.1. La Géologie

Le modelé de la zone d'étude est la traduction directe de l'histoire géologique. Il est le fruit de la sédimentation marine intervenue dans le Bassin parisien. Le département de la Haute-Marne appartient à l'arc Jurassique supérieur de la cuvette sédimentaire du Bassin parisien, formé il y a 160 à 145 Ma (Carte 11).

La craie, roche sédimentaire formée par l'accumulation des restes calcaires de micro-organismes marins planctoniques, est blanche, poreuse, tendre et friable. Elle est susceptible de retenir une grande quantité d'eau, ce qui la rend très gélive.

Les formations géologiques du Jurassique supérieur sont localement recouvertes d'alluvions et de limons. Les formations Secondaires plongent vers l'Ouest (pendage lié à l'enfoncement progressif du centre du Bassin), mais la régularité de ce pendage est interrompue par des accidents tectoniques (failles, flexures, ondulations).

Le sous-sol est composé d'une alternance de couches calcaires dures et marneuses plus tendres dans le Jurassique.



Carte 11 : Extrait de carte géologique de la France au 1/1 000 000 (Source : BRGM)

#### II.1.1.2. L'hydrographie

La Communauté de Communes du Bassin de Joinville-en-Champagne se trouve sur le territoire de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie. Sur le plan local, le réseau hydrographique de la zone d'étude (Carte 10) est composé du bassin versant de la Marne, alimentée par le Mont, le Rongeat, et l'Osne et leurs ruisseaux affluents.

L'écoulement des eaux du site étudié se fait à l'Ouest vers la Marne, rivière qui s'étend sur 514 km depuis sa source sur le plateau de Langres au Sud du département (altitude 423 m), jusqu'à rejoindre la Seine à Charenton-le-Pont et Alfortville dans le Val-de-Marne, en région parisienne. La Marne est doublée de son canal, permettant de joindre celle-ci à la Saône, jusqu'en Bourgogne (Canal entre Champagne et Bourgogne). La Marne au niveau du site d'étude est classée en première catégorie piscicole. Le débit moyen annuel de la Marne est de 3,70 m<sup>3</sup>/s à Marnay-sur-Marne (bassin versant de 360 km<sup>2</sup>) et 26,60 m<sup>3</sup>/s à Saint-Dizier (bassin versant de 2 380 km<sup>2</sup>).

Par ailleurs, on retrouve dans le périmètre d'étude un certain nombre de cours d'eau au caractère intermittent ainsi qu'un certain nombre de pertes, directement liées à la constitution calcaire du plateau du territoire.



Photo 1 : Canal entre Champagne et Bourgogne (Source : BE JC)

#### II.1.1.3. La topographie

A l'Est du territoire d'étude, les prairies mollement ondulées forment le haut bassin supérieur de la Meuse. Le secteur d'étude est situé au cœur du Barrois, entre le Plateau Barrois et le Barrois forestier. Ces plateaux sont entaillés par la vallée de la Marne qui traverse le territoire d'étude du Sud au Nord, en passant en limite Ouest du périmètre rapproché.

Au Nord-ouest de ce territoire, la topographie s'adoucit ; elle marque ainsi la transition entre les paysages de plateaux, et celui d'une plaine à l'altitude inférieure.

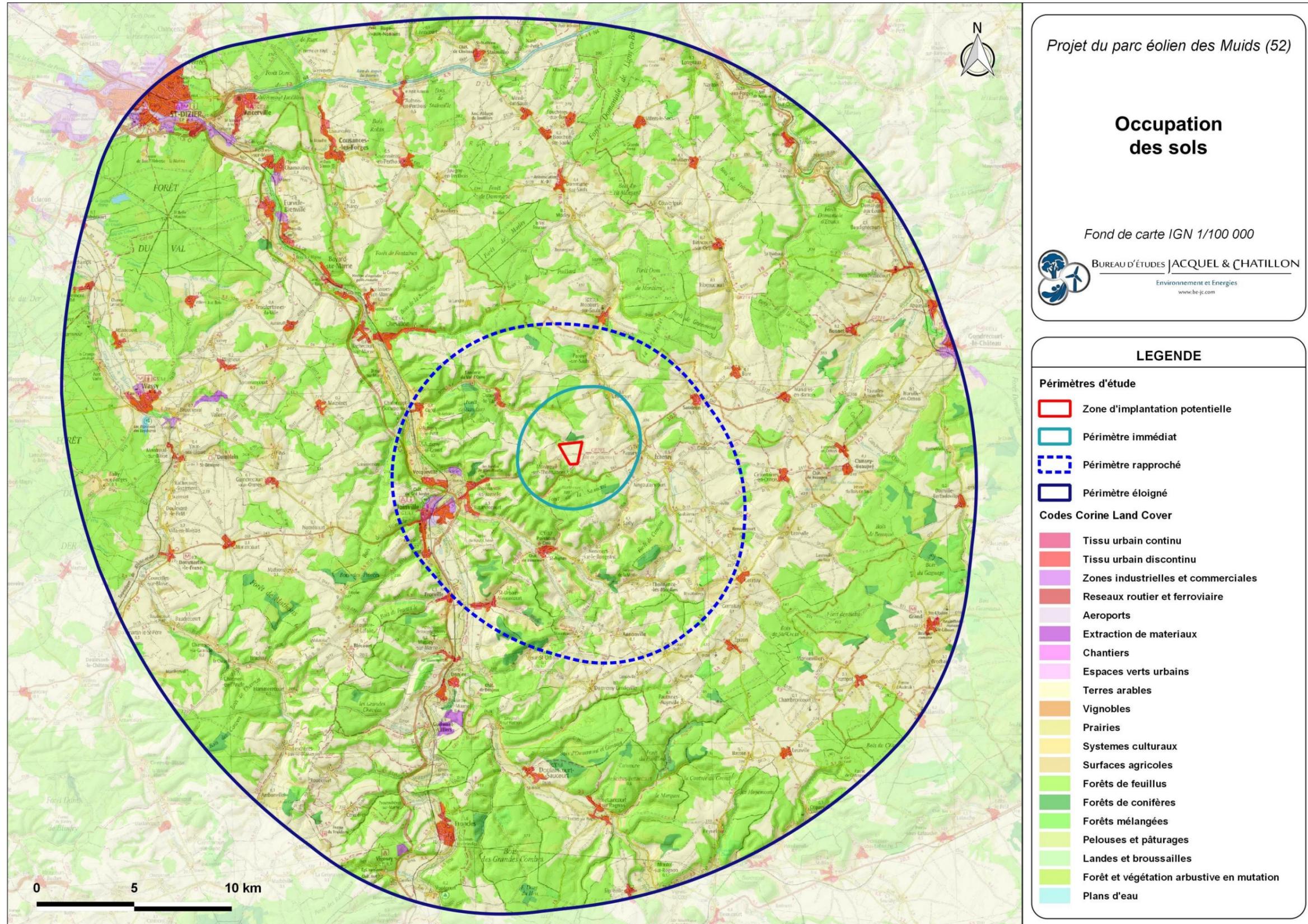
Ce vieux territoire est assez érodé ; **bosses et creux forment courbes et contre-courbes pour construire un paysage aux contours paisible et doux.** La région a principalement des altitudes comprises entre 150 et 550 mètres.

Sur le territoire d'étude, les cours d'eau ont creusé des vallées aux profondeurs et aux profils distincts. **Si l'ouverture des vallées est variable, la majorité des vallées des affluents de la Marne est assez encaissée, avec des coteaux pouvant être abrupts.** Une alternance d'horizontalité et de verticalité du paysage se crée lorsque l'on parcourt ce territoire.

Sur ce territoire la distance à la ligne d'horizon varie beaucoup. De par la forte présence de végétation arborée, cette ligne d'horizon est souvent constituée de boisements. Notons que ces bois sont fortement présents sur les flancs des vallées mais également dans d'importants massifs boisés.

La topographie influence beaucoup les perceptions du territoire, ainsi, **les horizons calmes et rectilignes, coupés par l'incision des vallées et les nombreuses buttes confèrent à ces paysages des points de vue très variés** allant de la vue rasante à la vue panoramique plongeante en passant par des vues en contre-plongée.

L'échelle verticale à l'intérieur du périmètre d'étude immédiat est peu marquée ce qui limite l'effet d'écrasement.



Carte 12 : Occupation des sols sur le territoire d'étude (Source : BE JC)

## II.1.2. LA VEGETATION ET LES USAGES DU SOL

### II.1.2.1. L'agriculture

**L'agriculture en Haute-Marne occupe plus de 50 % de la surface totale du département.** Alors que les céréales sont les cultures majoritaires en Champagne-Ardenne, le département de la Haute-Marne occupe 44 % de sa Surface Utile Agricole par de l'élevage. Plus de 80 % des exploitations du département ont un élevage. Ainsi, les polycultures et le polyélevage sont les activités principales au sein du secteur d'étude. La polyculture est principalement située sur les grands plateaux tels que le plateau du Barrois, sur lequel se situe la zone d'implantation potentielle du projet.

En tant qu'occupant majoritaire des sols, l'agriculture a participé à la construction physique et sociale des paysages. On assiste depuis quelques années à une course aux hectares de la part des exploitants. Le nombre d'exploitations a en effet diminué depuis le début des années 2000, alors que la Superficie Agricole Utilisée moyenne a augmenté. Celle-ci atteint 165 ha par exploitation en Haute-Marne, et est la plus élevée de France.

### II.1.2.2. Les boisements

Les boisements recouvrent une surface importante du département. Il s'agit de la deuxième occupation des sols derrière l'agriculture.

Les boisements sont principalement situés sur les reliefs, les "Cuestas" qui rythment le paysage, tandis que les plateaux sont en majorité exploités par l'agriculture. Ces massifs forestiers sont principalement composés de feuillus où l'on retrouve le Chêne (Quercus), le Charme (Carpinus) et le Hêtre (Fagus). De plus, les cours d'eau comme la Marne, le Rongeant ou la Saulx, sont bordés par des ripisylves. Ces alignements, secondés par des bosquets d'arbres entre les parcelles agricoles permettent de faire la transition entre les reliefs boisés et les plateaux à vocation de production agricole.

Les boisements perturbent parfois la linéarité de l'horizon. On retrouve quelques bosquets et arbres isolés au milieu des parcelles agricoles. Enfin, sur les routes accédant à certaines communes, des alignements d'arbres cadrent les champs visuels et permettent une transition entre les bourgs et les espaces agricoles.

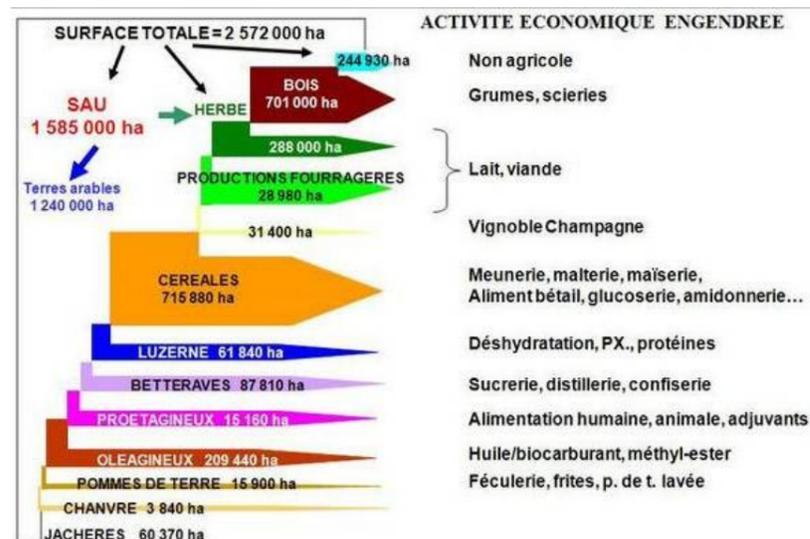


Figure 1: Typologie de l'agriculture en Champagne-Ardenne (Source : Chambre de l'Agriculture de Champagne-Ardenne)



Photo 2 : Parcelles de grandes cultures (Source : BE JC)



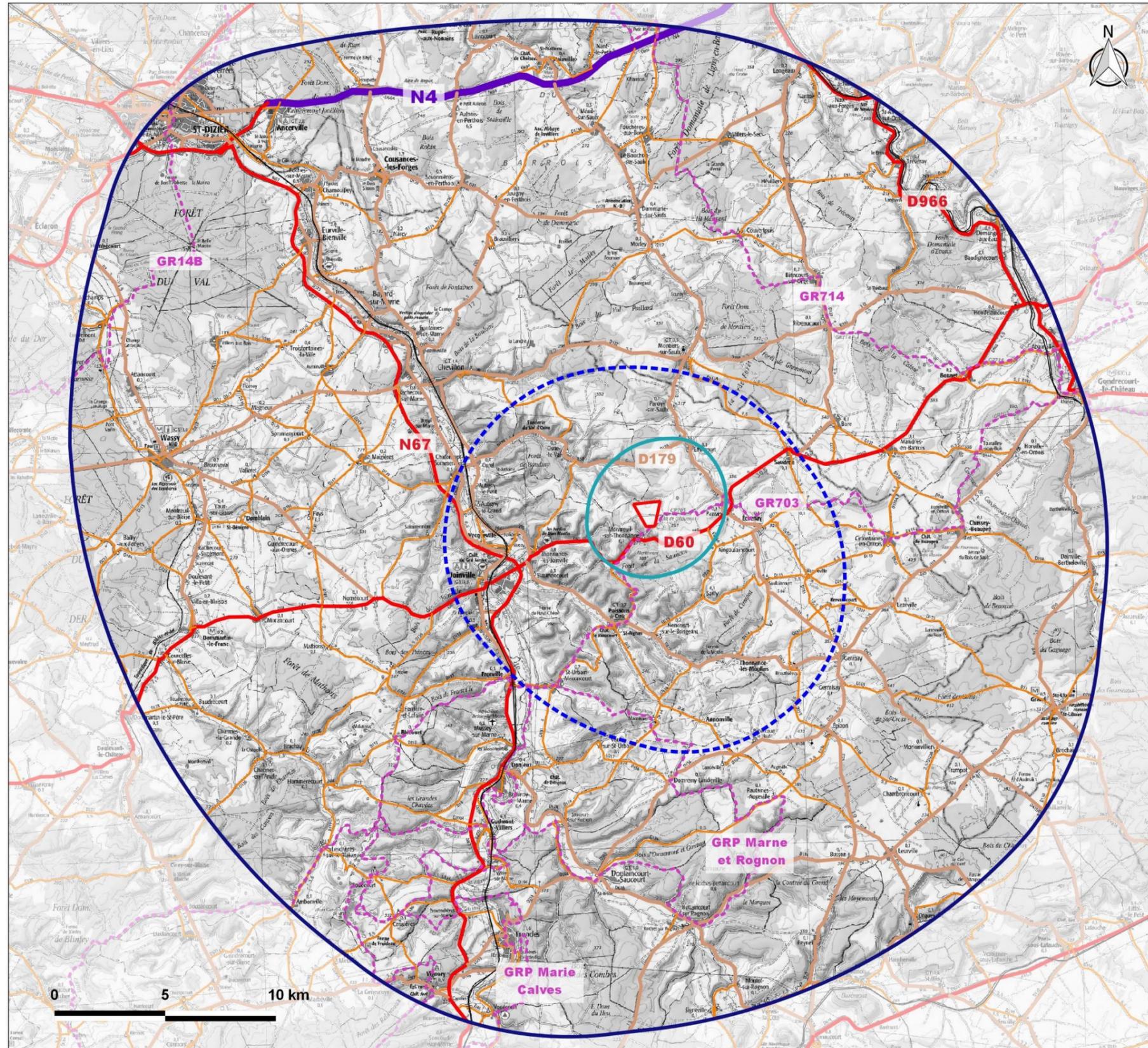
Photo 3 : Alternance de parcelles agricoles, boisements et ripisylve (Source : BE JC)



Photo 4 : Boisement sur le relief, prairie, cours d'eau et ripisylve en fond de vallée (Source : BE JC)



Photo 5 : Ripisylve de peupliers (Source : BE JC)



Projet du parc éolien des Muids (52)

## Réseau viaire

Fond de carte IGN 1/100 000

BUREAU D'ÉTUDES JACQUEL & CHATILLON  
Environnement et Énergies  
www.be-jc.com

### LEGENDE

**Périmètres du projet**

- Zone d'implantation potentielle
- Périmètre immédiat
- Périmètre rapproché
- Périmètre éloigné

**Axes routiers**

- Type autoroutier
- Liaison régionale
- Liaison principale
- Liaison locale
- Autres
- Voie ferrée
- Chemin de Grande Randonnée

Carte 13 : Axes de circulation sur le territoire d'étude (Source : BE JC)

### II.1.3. LES RESEAUX ET INFRASTRUCTURES

A l'intérieur du périmètre d'étude éloigné, on retrouve l'ensemble des typologies de routes, avec une route nationale à 4 voies (N4 au Nord du périmètre d'étude éloigné), des routes nationales et nationale déclassée, des départementales d'importances variables et des voies communales.

Les principales voies de circulation sur ce territoire sont les départementales qui relient les principaux bourgs entre eux par des tracés très courbés et dépendants du relief. Ces voies de dessertes locales sont généralement de faible emprise.

Les routes nationales N67 et départementale D60, qui constituent de grands axes de circulation à l'échelle du territoire d'étude, passent à proximité de la commune d'implantation du projet. Des tronçons de ces axes sont inclus dans le périmètre d'étude immédiat. Celui-ci comprend également la route départementale D179 dont le tracé, parallèle à celui de la D60, passe au Nord de la zone étudiée pour l'implantation du projet.

La route nationale N67 longe la vallée de la Marne. Cet axe majeur permet ainsi des visibilitées sur plusieurs parcs éoliens construits. Ainsi, à partir de cet axe, la relation visuelle entre les parcs existants et le projet devra donc être étudiée. Rappelons que plus la vitesse des véhicules est importante plus les distances perçues s'en trouvent réduites.

On note dans cette même vallée le tracé d'une voie ferrée qui relie Saint Dizier à Chaumont. Les types de vues depuis ce chemin de fer sont similaires à ceux depuis la route nationale N67.

Cinq chemins de Grande Randonnée parcourent le territoire d'étude. Il s'agit du GRP Marne et Rognon et du GRP Marie Calvès qui se limitent au Sud des périmètres éloigné et rapproché, du GR714 dont le tracé passe à l'est du périmètre rapproché et éloigné, du GR14B qui passe au nord-ouest du territoire d'étude et du GR703, dont le tracé passe par le périmètre d'étude immédiat du projet éolien des Muirs. Depuis ce dernier, des visibilitées sur le projet sont à envisager et à étudier.

On retiendra que des axes routiers majeurs sont à proximité du projet. Pour la conception du projet, l'ensemble de réseau sera donc à étudier.



Photo 6 : Route nationale N4 au Nord du périmètre d'étude éloigné (Source : Google Street View)



Photo 7 : D60 à proximité de Montreuil sur Thonnance (Source : BE JC)



Photo 8 : Voie ferrée dans la vallée de la Marne (Source : BE JC)



Photo 9 : Panneau touristique présentant les chemins de randonnée (Source : BE JC)

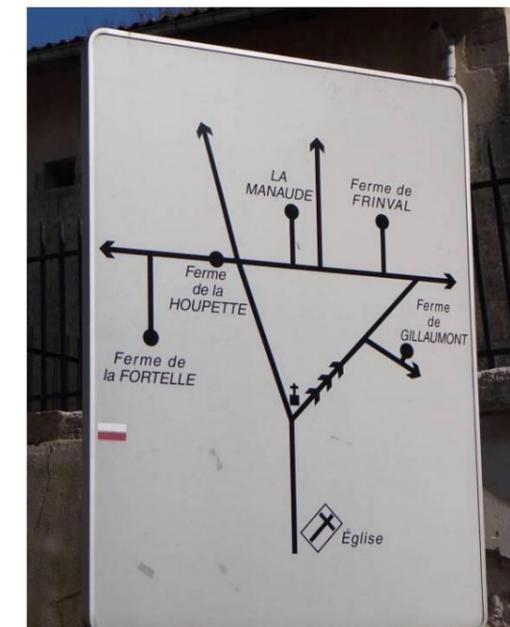


Photo 10 : Indication du GR 703 à proximité de la ZIP (Source : BE JC)



Photo 11 : Indication du GRP Marne et Rognon (Source : BE JC)

## II.1.4. HISTOIRE ET EVOLUTION DU PAYSAGE

### II.1.4.1. La période néolithique

A partir du Néolithique, l'homme commence à façonner le paysage avec la naissance de l'agriculture. Des trouées sont aménagées dans les forêts afin d'y pratiquer l'agriculture.

### II.1.4.2. L'époque Gallo-Romaine

Suite à la conquête romaine, de nombreux aménagements ont été réalisés, afin de tendre vers une organisation nouvelle du territoire. Les chemins existants sont améliorés ou retracés. Sur le plan agricole, de nouveaux outils (comme la charrue à socle de fer) permettent de conquérir de nouvelles terres sur les plateaux, auparavant laissées à la forêt. On assiste également à l'initiation du processus de maîtrise des ressources en eau.

### II.1.4.3. L'époque médiévale

La forêt a peu à peu couvert l'ensemble du territoire de la Haute-Marne jusqu'au Moyen-âge. Cette époque a été parsemée de périodes d'expansion où les moines ont pu effectuer des défrichements lors d'installations d'Abbayes, et de périodes de régression où les phases successives d'invasions entraînent l'intensification des efforts de fortifications et où les populations, se regroupant et cherchant protection auprès des plus grands propriétaires terriens, délaissent peu à peu les terres cultivées.

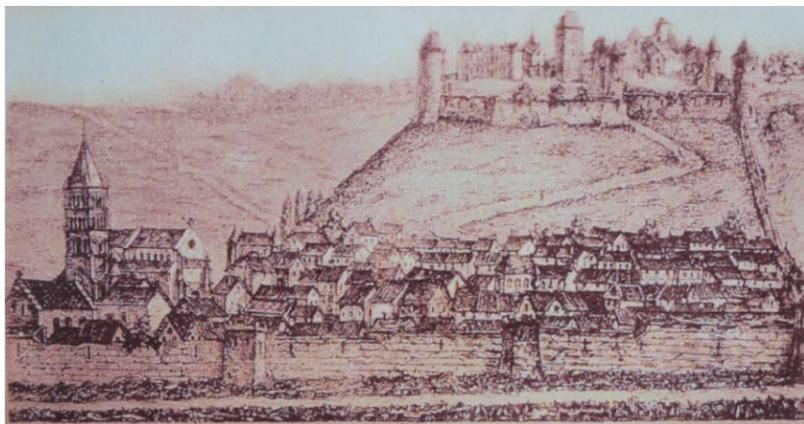


Figure 2: Gravure de la ville médiévale de Vignory vers 1669 (Source : delcampe.net)

Des châteaux forts et des maisons fortes sont érigés à travers le territoire, principalement sur les reliefs. La Guerre de Cent Ans et les épisodes de peste tendent à appuyer le déclin de la population et l'abandon de terres cultivées. On retrouve des traces de ce

développement médiéval sur le territoire d'étude, comme par exemple à Vignory (vestiges de l'ancien château).

### II.1.4.4. De la Renaissance à la Révolution Française

Depuis le Moyen-âge, l'industrie métallurgique domine la vallée de la Marne. L'eau, l'omniprésence du bois, et des gisements de fer dans le Nord du département expliquent cette activité.

Par ailleurs, la Haute-Marne, resta longtemps une position stratégique : ce fut l'une des marches du royaume de France car elle bordait la Lorraine alors partie intégrante du Saint-Empire Germanique. Les guerres de religions n'ont pas épargné le département qui sera le théâtre de plusieurs incidents entre catholiques et protestants.

A la Révolution, la Haute-Marne est le bastion de l'économie française, concentrant 20% de la fonte et du fer français : la fonderie d'art de la région est d'ailleurs très connue.



Figure 3: Gravure de la ville de Joimville au XVIIe siècle (Source : montjoye.net)

### II.1.4.5. Le XIXe siècle

Au XIXe siècle, sur le plan agricole, les progrès techniques participent à la modification des paysages (nouvelles cultures, modification du cycle des assolements, multiplication des haies, etc.). À aucune autre époque les terres n'ont autant été cultivées, y compris les

plus pauvres et les plus pentues. Le développement du chemin de fer est venu marquer les vallées du département, une ligne est érigée, qui serpente dans la vallée de la Marne.

### II.1.4.6. Le XXe siècle

Sous l'occupation allemande, pendant la Seconde Guerre mondiale, le département est divisé : le canal sert de frontière entre à l'est la « zone réservée » à la création d'un pays thiois et à l'Ouest la « zone occupée ».

Par ailleurs, sous l'effet de l'attrait de la ville et du déclin de certaines activités, l'exode rural des campagnes s'accélère. Le développement du machinisme et l'évolution des pratiques agricoles permettent d'augmenter la productivité des terres. Les nouvelles orientations économiques européennes visent à favoriser les grandes cultures qui trouvent des débouchés assurés et économiquement viables. Ce développement est principalement visible sur les zones de plateaux, où les céréales à paille et le colza constituent les principales cultures.

Le XXe siècle est aussi celui d'une croissance urbaine gourmande en espaces dédiés à l'habitat, faisant naître de nouveaux types de paysages bâtis s'appuyant sur des procédés constructifs à caractère industriel. Sur le territoire d'étude, ce développement s'observe par exemple dans la vallée de la Marne.



Figure 4: Carte postale panoramique de la ville de Poissons, XXe siècle (Source : delcampe.net).

### II.1.4.7. Paysage éolien

Le développement éolien du XXI<sup>ème</sup> siècle est un nouveau moteur pour la construction paysagère de la Haute-Marne. **Aujourd'hui, ce développement éolien est devenu l'une des caractéristiques des tendances actuelles d'évolution paysagère.** En pleine évolution ces paysages continuent de muter au fil des nouveaux projets de développement.

## II.2. DESCRIPTION DES ENTITES PAYSAGERES

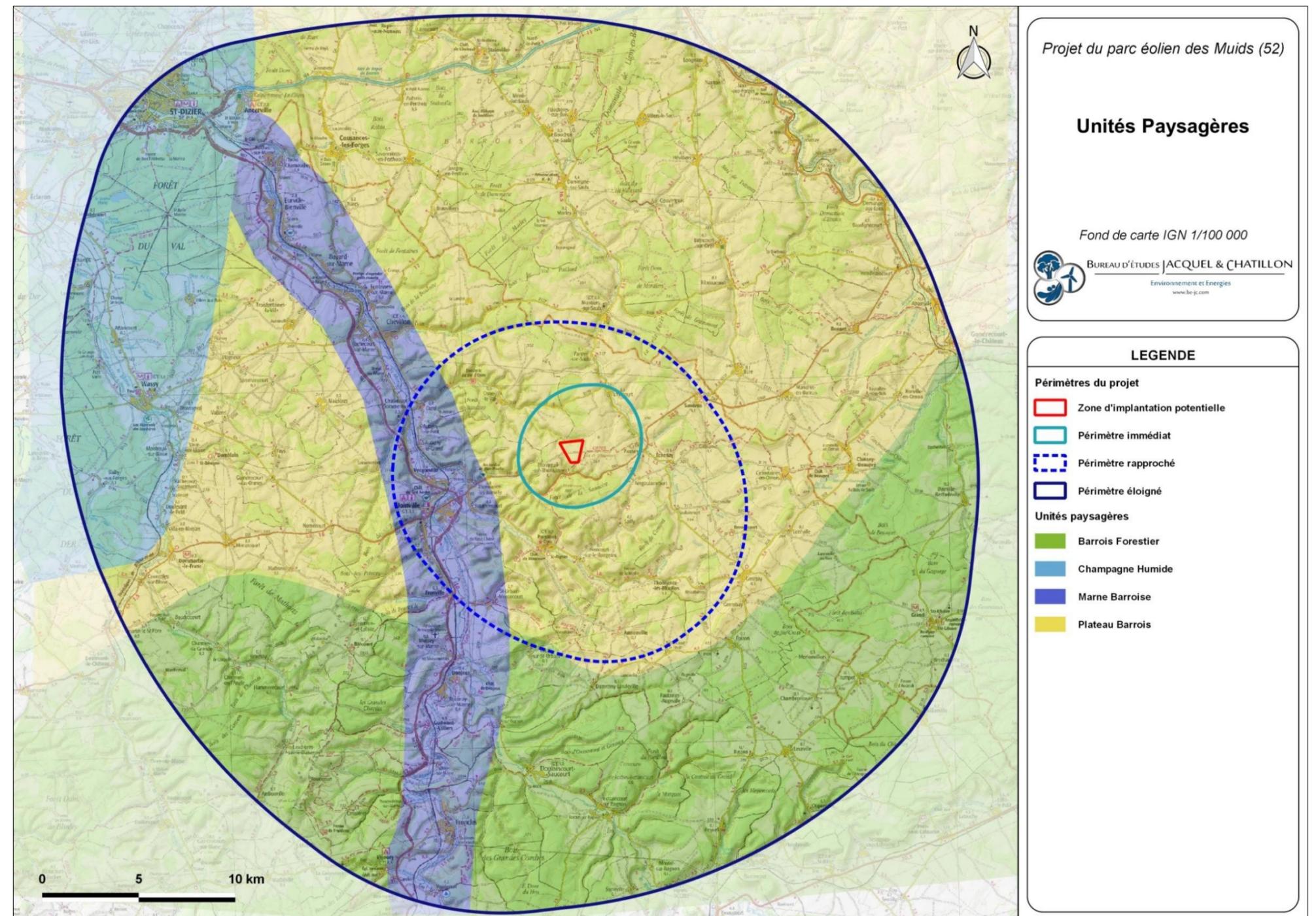
La convention européenne du paysage du 20 octobre 2000 définit le paysage comme une «partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations».

Ainsi, ressentir un territoire au travers des éléments physiques perçus n'est qu'une partie du paysage, il faut tenir compte de ce qui, culturellement, historiquement et socialement donne une identité aux lieux et à leurs habitants. L'attachement de la population locale à son territoire par son appropriation est doté d'une charge imaginaire puissante relative au passé historique et culturel des lieux. Ce même attachement est inscrit plus ou moins fortement dans la mémoire collective. Il construit en nous des représentations mentales des espaces, que l'on pourrait qualifier, de modèles locaux.

Ces modèles ont induit et continuent d'induire des pratiques de composition et d'entretien de l'espace. **C'est donc l'appropriation identitaire qui, par les processus d'utilisation des espaces, va différencier les paysages les uns par rapport aux autres.**

Les entités (ou unités) paysagères se présentent donc comme des portions d'espaces homogènes et cohérents qui possèdent des caractéristiques propres, des organisations spatiales et des évolutions spécifiques. L'identité de chaque unité paysagère sera décrite ci-après.

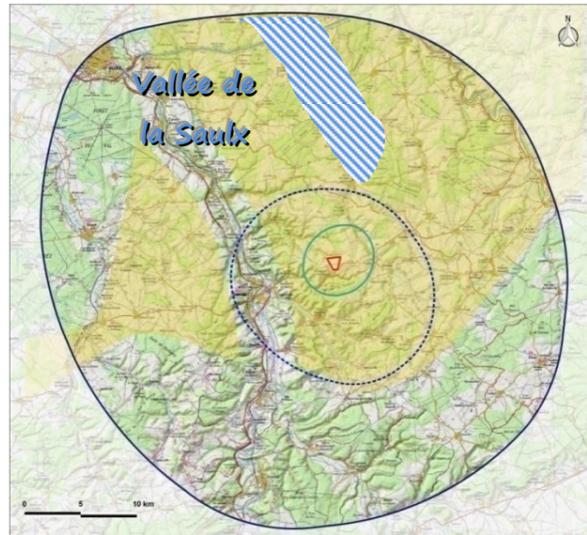
L'étape initiale est donc d'identifier les unités paysagères dans lesquelles s'insère le projet et les unités paysagères pouvant être impactées par ce projet éolien. Le projet éolien des Muids est situé à la limite de deux unités paysagères : le Plateau Barrois et la Marne Barroise. Le Sud du territoire d'étude est occupé par le Barrois Forestier, tandis que le Nord-ouest de ce même territoire fait partie de l'entité de la Champagne Humide.



Carte 14 : Unités paysagères du territoire d'étude (Source : BE JC)

Ces entités paysagères seront étudiées de façon à définir un degré de sensibilité et de compatibilité de ces territoires avec les ouvrages éoliens.

## II.2.1. LE BARROIS OUVERT



Carte 15 : Localisation du Barrois Ouvert sur le territoire d'étude (Source: BE JC)

La mécanisation agricole, l'utilisation de produits phytosanitaires et le remembrement des parcelles ont conduit à une uniformisation des paysages des grands plateaux calcaires. Le Barrois Ouvert est devenu un lieu de production de grandes cultures. Cependant cette apparente monotonie recouvre une diversité des paysages liée aux microreliefs. Terre de calcaire, le sol est ici léger et friable. Cette friabilité de la roche mère est à l'origine d'une topographie peu accentuée. On est en

présence de collines de faibles élévations qui sont entrecoupées par les vallons de petits cours d'eau.

La taille et la profondeur des champs visuels varient largement selon que l'on est positionné en haut d'une colline, dans le fond d'un vallon ou sur des zones semblant plates. A partir du haut des collines les vues sont plongeantes. L'horizon est très lointain et par temps humide se confond avec le ciel. Les axes routiers, l'horizon, la ripisylve des vallons et la géométrie des grandes parcelles sont les lignes directrices de ces points de vue. C'est à partir de ces hauteurs que l'on distingue le plus les éléments verticaux (silos, éoliennes). Les vues lointaines sont les plus fréquentes. Elles sont considérées comme typiques. A partir des fonds de vallons, les vues sont soit rasantes et courtes soit contre-plongeantes et lointaines. La distance à l'horizon peut être très réduite. Lorsque l'on traverse l'entité paysagère, ces deux types de perspectives sur le paysage s'alternent et rythment ainsi la traversée de ce paysage majoritairement très ouvert.

Ce grand plateau est le point de départ de nombreux cours d'eau, qui prennent leur source sous forme de prés humides ou de bas marais. Les têtes de vallées, bien que peu marquées, sont néanmoins perceptibles dans le paysage. L'importance de l'eau dans cette unité paysagère est marquée par un patrimoine très présent lié à son usage : lavoirs, fontaines, déversoirs, moulins etc.

Les villages ont une structure regroupée autour de l'église, ils longent souvent un axe routier. Lorsque localisés en partie basse des vallées, les bourgs sont moins visibles et l'impression de nudité des paysages du Barrois Ouvert est ainsi renforcée. Si l'habitat ancien

présente une certaine homogénéité, les nouvelles habitations sont éparpillées et en périphérie des bourgs, elles sont ainsi plus confrontées aux visibilités sur la plaine.

Les principales routes sont plutôt rectilignes. Elles sont difficilement perceptibles au loin mais elles constituent des lignes directes pour les perspectives. Aux abords des villages certaines routes disposent d'alignements d'arbres. Si l'arbre isolé est peu représenté, les alignements le long des routes forment quant à eux un motif paysager qui se réitère et participe à la lisibilité générale du paysage en constituant des repères visuels et en soulignant certains axes routiers.

**Bien que les ondulations du relief et quelques vallées cloisonnent certaines perceptions visuelles, l'ouverture visuelle est importante. Il s'agit donc d'un espace ouvert et vaste à l'échelle de l'éolien. Cette nature confère aussi à l'entité un inconvénient conséquent pour le développement éolien : la covisibilité entre les parcs. Il sera ainsi nécessaire de veiller à la cohérence entre les différents projets à l'échelle de l'entité et au-delà en respectant les grandes lignes de force présentes. On notera également la présence d'un espace, recensé comme Paysage Remarquable, et présentant en tant que tel une sensibilité plus importante vis-à-vis de l'éolien. Il s'agit de la Vallée de la Saulx, au Nord du périmètre d'étude éloigné. Cet espace devra ainsi faire l'objet d'une attention particulière lors de l'analyse des impacts du projet.**



Photo 12 : Parcelles de grandes cultures et éoliennes sur la ligne d'horizon (Source : BE JC)



Photo 13 : Dammarie-sur-Saulx, Site classé de la vallée de la Saulx (Source : BE JC)

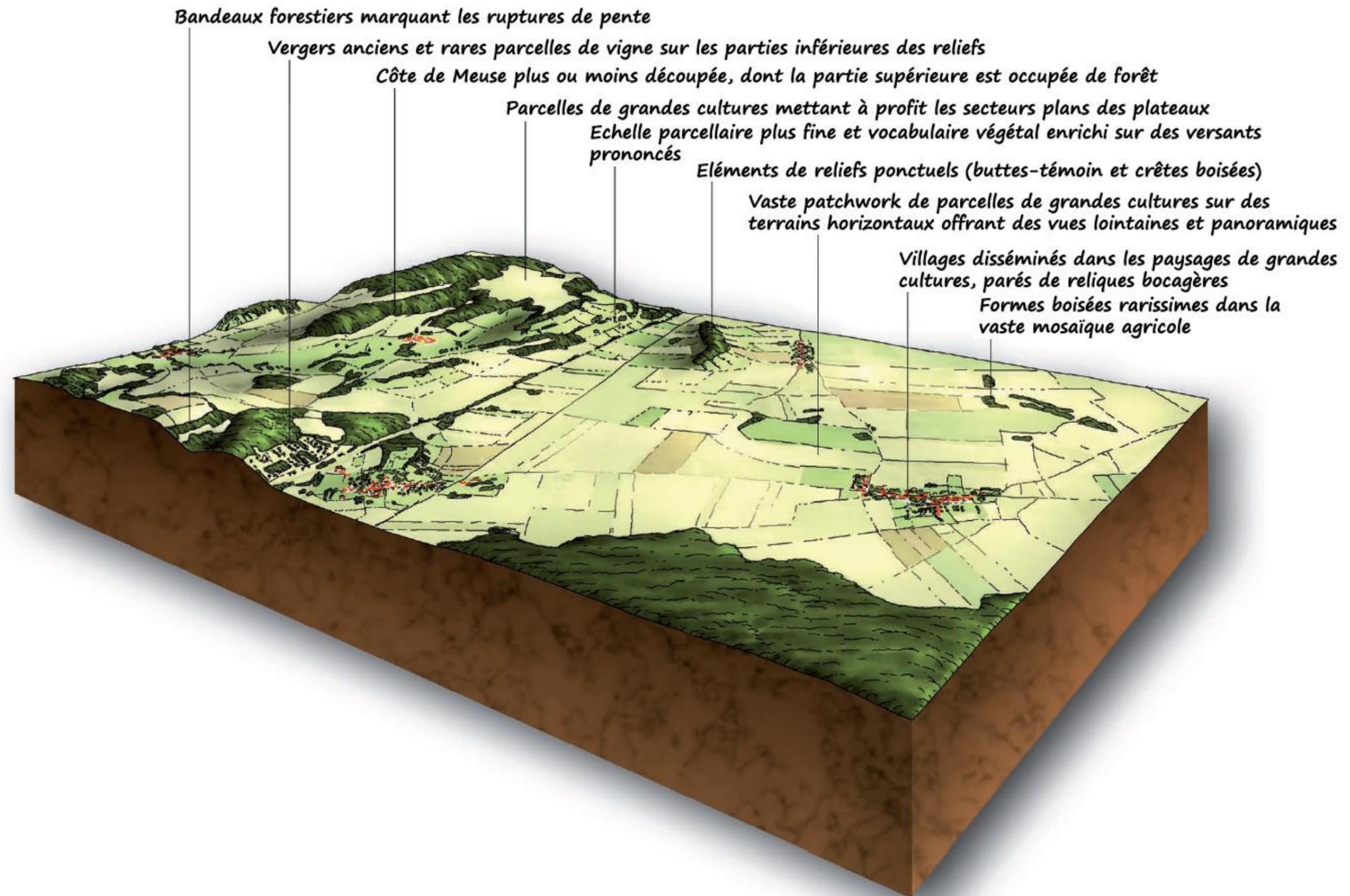
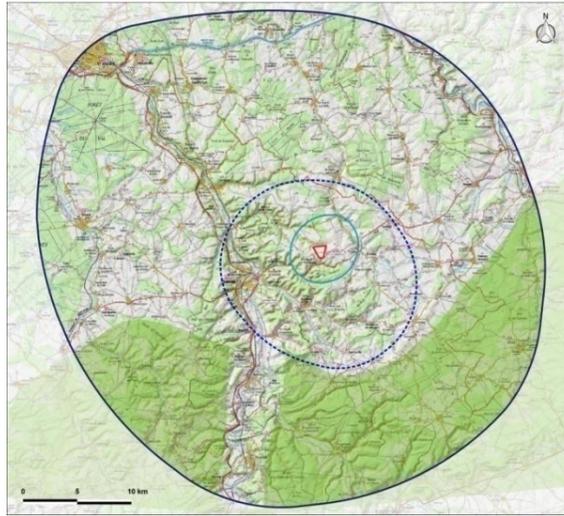


Figure 5 : Bloc-diagramme représentatif du Barrois Ouvert (Source : Schéma Directeur Eolien)

## II.2.2. LE BARROIS FORESTIER



Carte 16 : Situation du Barrois Forestier sur le territoire d'étude (Source : BE JC)

La forêt est l'élément prédominant au sein de l'unité paysagère du Barrois Forestier puisque son taux atteint 50%. Cette dernière est omniprésente, elle se développe sur les espaces difficiles à cultiver telles

que les plateaux difficiles d'accès et les fortes pentes. Ces cordons forestiers, autour desquels gravitent quelques bois, bosquets et arbres isolés, structurent visuellement les perceptions que l'on peut avoir du paysage en créant des bassins visuels très étroits. Avec l'abandon peu à peu de l'élevage, et des pâturages, la forêt gagne du terrain sur les grandes prairies délaissées et tend à refermer le paysage.

En dehors de ces forêts se sont établies de vastes clairières agricoles comprenant des parcelles de grande dimension. Cette distribution particulière de l'espace, alternant entre forêt et parcelles de grandes cultures, est très identifiable.

Dans les paysages ouverts, les distances de perception sont régies par la proximité des massifs forestiers. Les espaces de forêt sont quant à eux plus sombres, et donnent une impression de confinement. Le paysage de cette unité est donc marqué par une succession de vallées et de plateaux plus ou moins boisés entaillés par plusieurs cours d'eau.

Par ailleurs, de nombreux villages s'égrainent dans les vallées, et sur le plateau. Leurs bâtiments étant traditionnellement liés à

l'agriculture, dont l'élevage, on retrouve encore de nombreux usoirs entre le bâti et la chaussée au sein des centre-bourgs.

De plus, des petits cours d'eau disposent de peu d'appréhension et sont très peu perceptibles, du fait de la non présence de ripisylve. Le Rognon est le cours d'eau principal de cette entité au sein du périmètre éloigné.

**Au vu de la sensibilité écologique des espaces forestiers, cette unité paysagère est peu favorable à l'implantation d'un parc éolien. Cependant le projet éolien des Muids est compris dans le Barrois Ouvert, l'unité paysagère voisine. Ainsi, les perceptions sur le projet depuis le Barrois Forestier seront limitées par le cloisonnement des vues lié aux bois et forêts. Selon la position de l'observateur par rapport aux masses boisées, l'éolien est perçu de façon plus ou moins partielle. La sensibilité de cette unité paysagère par rapport au projet éolien des Muids reste ainsi limitée.**



Photo 14 : Vallée d'un affluent du Rognon dans les boisements du Barrois Forestier (Source : BE JC)

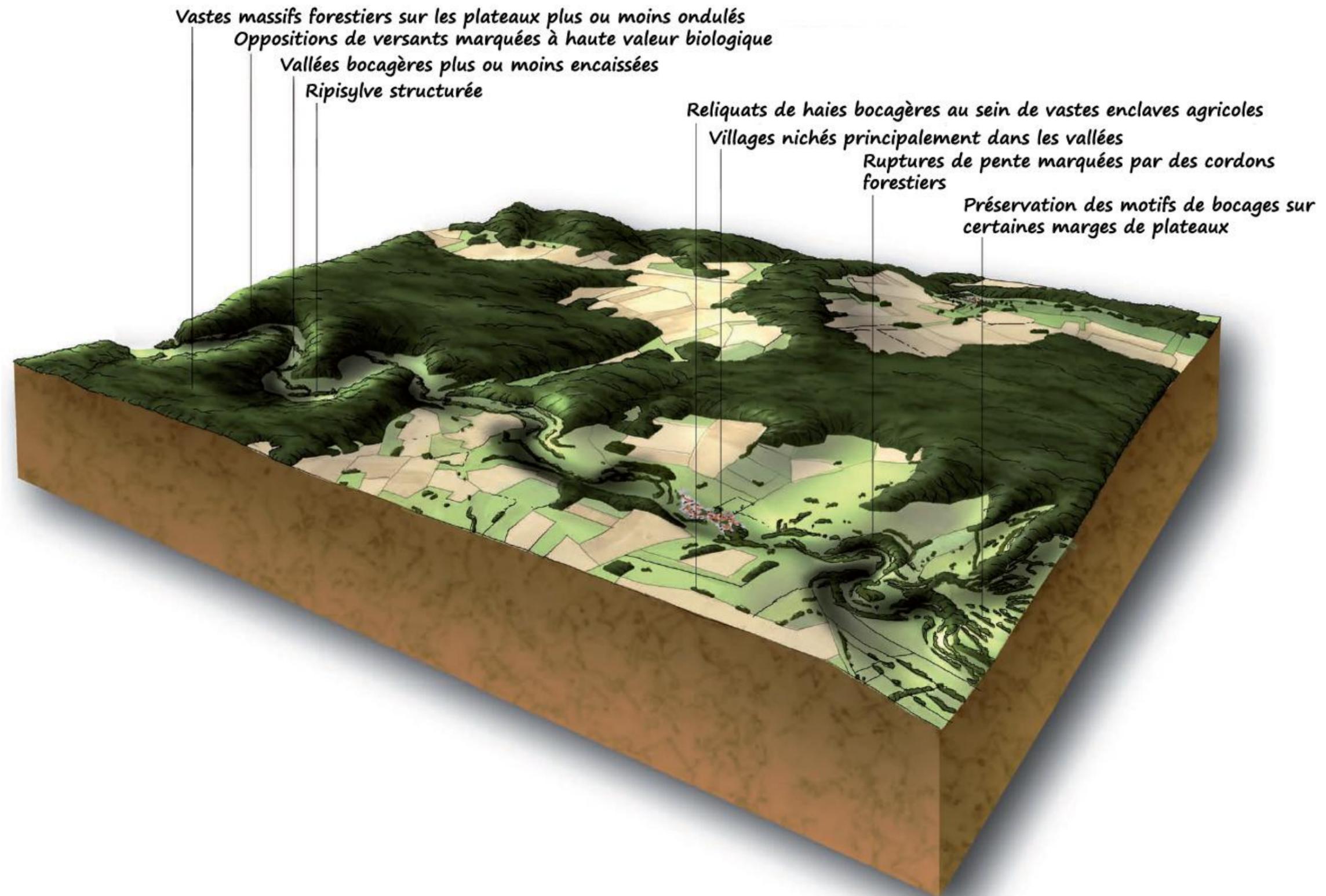
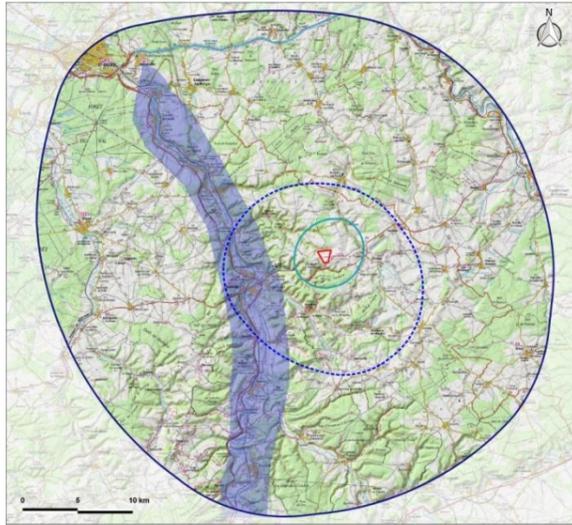


Figure 6 : Bloc-diagramme représentatif du Barrois Forestier (Source : Schéma Directeur Eolien)

### II.2.3. LA MARNE BARROISE



Carte 17 : Localisation de la Marne Barroise sur le territoire d'étude (Source: BE JC)

Cette unité paysagère correspond à la vallée de la Marne lors de sa traversée du Plateau Barrois, ainsi qu'aux combes des petits affluents de la Marne. Cette entité est limitée au Nord aux portes de Saint Dizier.

Cette vallée profonde creusée dans le plateau calcaire, est bordée de coteaux très marqués, rehaussés de boisements importants.

La forêt est encore une fois la forme végétale prédominante de ces espaces puisqu'elle borde les coteaux de la vallée de la Marne et de ses affluents et tend à refermer l'espace en s'étendant le long de bandeaux boisés. Cette couverture forestière dissimule les différentes vues vers la vallée. Les uniques vues sur cette unité paysagère sont cadrées depuis la vallée.

Cette dernière est assez encaissée. Par ailleurs, les différents cours d'eau qui affluent vers la Marne ont taillé le plateau de petites vallées perpendiculaires.

D'autres formes végétales se retrouvent au sein de l'unité de la Marne Barroise : autour de la vallée de la Marne la ripisylve marque le fond de la vallée et l'on peut trouver autour des centre-bourgs divers vergers ainsi que des jardins potagers.

Les villages établis dans la vallée se sont développés sur des espaces plats, au pied des contreforts boisés, en position centrale lors

d'un élargissement ponctuel, ou encore lors d'une confluence entre deux vallées perpendiculaires.

L'agriculture présente dans cet espace est mixte entre différentes formes d'élevage et de grandes cultures céréalières lorsque les terrains sont moins humides. De plus, ces dernières se substituent de plus en plus aux prairies traditionnelles.

**Au vu des sensibilités de cette unité paysagère, intrinsèque à sa nature d'entité liée à la présence d'une vallée, la Marne Barroise est peu favorable à l'implantation d'un parc éolien. Cependant le projet éolien des Muids est compris dans le Barrois Ouvert, l'unité paysagère voisine. L'impact de ce projet sur la Marne Barroise devra néanmoins faire l'objet d'une analyse approfondie, en raison de sa sensibilité intrinsèque, et de la proximité entre cette unité paysagère et les communes de l'implantation.**



Photo 15 : Vallée de la Marne près de Fronville (Source : BE JC)



Photo 16 : Vallée de la Marne depuis le versant Ouest (Source : BE JC)



*Photo 17 : Vue depuis le versant Ouest sur Joinville et la vallée de la Marne (Source : BE JC)*

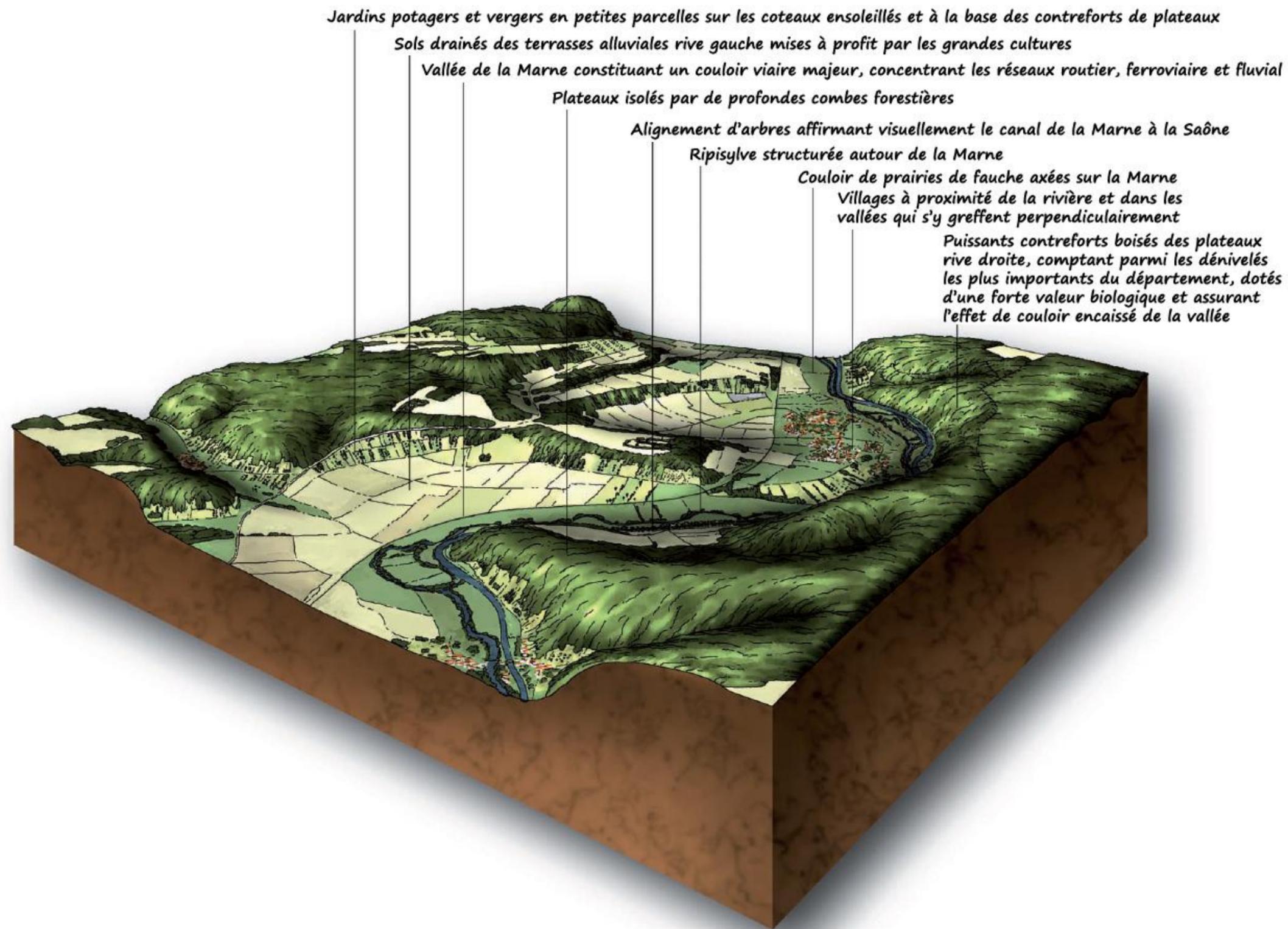
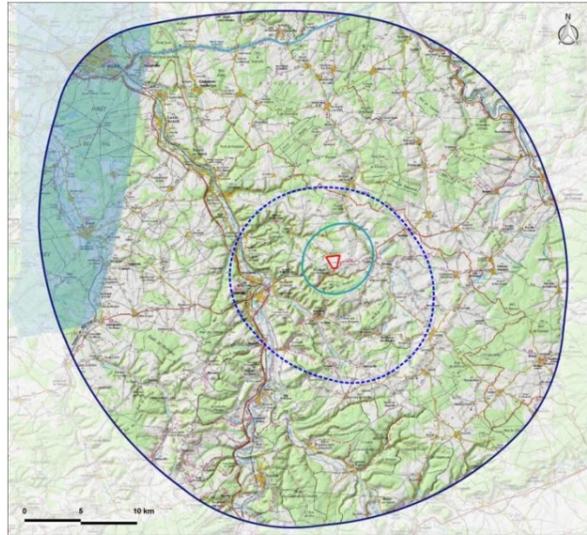


Figure 7 : Bloc-diagramme représentatif de la Marne Barroise (Source : Schéma Directeur Eolien)

## II.2.4. LA CHAMPAGNE HUMIDE



Carte 18 : Localisation de la Champagne Humide sur le territoire d'étude  
(Source: BE JC)

Le relief de cette unité paysagère est assez plat. Les faibles variations d'altitude permettent une vue dégagée sur de grandes

distances. Cependant, les ouvertures visuelles sont limitées dans la profondeur par des zones de boisements plus ou moins importants.

La topographie plane permet la présence de nombreux lacs et étangs, ainsi que celle de petits cours d'eau, qui donnent son nom à l'unité paysagère. Cette présence de l'eau est un atout, notamment dans le cadre touristique. Cependant, cela peut devenir un élément contraignant. En effet, l'absence de relief marqué freine l'écoulement des cours d'eau. Les sols sont plus rapidement saturés en eau et deviennent plus sensibles aux crues. De plus, lorsque cela se produit, l'eau stagne plus longtemps sur les parcelles agricoles. Pour toutes ces raisons, l'activité agricole principale est l'élevage, les parcelles inondables étant plus à même d'accueillir des prairies de fauche ou des pâturages que des grandes cultures.

La strate basse de la végétation est ainsi très développée car les prairies sont extrêmement présentes dans l'unité paysagère. La strate haute paraît également étendue. Elle est constituée de bosquets d'arbres qui rythment le paysage de la Champagne Humide. On retrouve des essences hygrophiles, comme le Peuplier, dont les besoins en eaux sont importants.

Le système viarie s'est développé autour du périmètre de boisements et des étangs, où le maillage de routes est beaucoup moins important. Il s'agit de routes départementales peu larges dont le tracé offre des points de vue variés sur le paysage alentour.

La Champagne Humide présente un habitat essentiellement rural. Des villages à activités agricole et artisanale contribuent à la richesse patrimoniale de l'unité paysagère. Les habitations sont regroupées en villages-rues situés aux carrefours entre les routes départementales. Ces villages sont masqués depuis les axes routiers par des bosquets d'arbres. La silhouette des villages ne se découvre qu'à proximité.

**Les éoliennes peuvent représenter un risque pour cette unité paysagère, car il y a un risque de perturbation de l'échelle du paysage par l'écrasement visuel. Cependant, le secteur étudié étant à bonne distance de la Champagne Humide (plus d'une dizaine de kilomètres), il ne semble pas que cette unité paysagère puisse être significativement impactée par le projet éolien des Muids.**

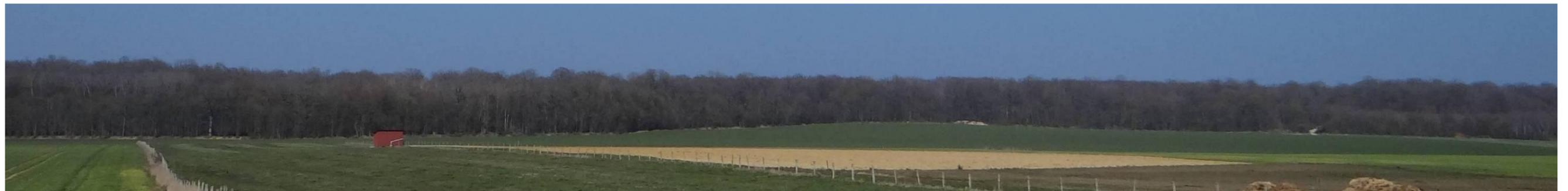


Photo 18 : Grandes parcelles de cultures et Forêt du Val en arrière plan (Source : BE JC)



Photo 19 : Parcelles de grandes cultures, boisement et verger au premier plan (Source : BE JC)

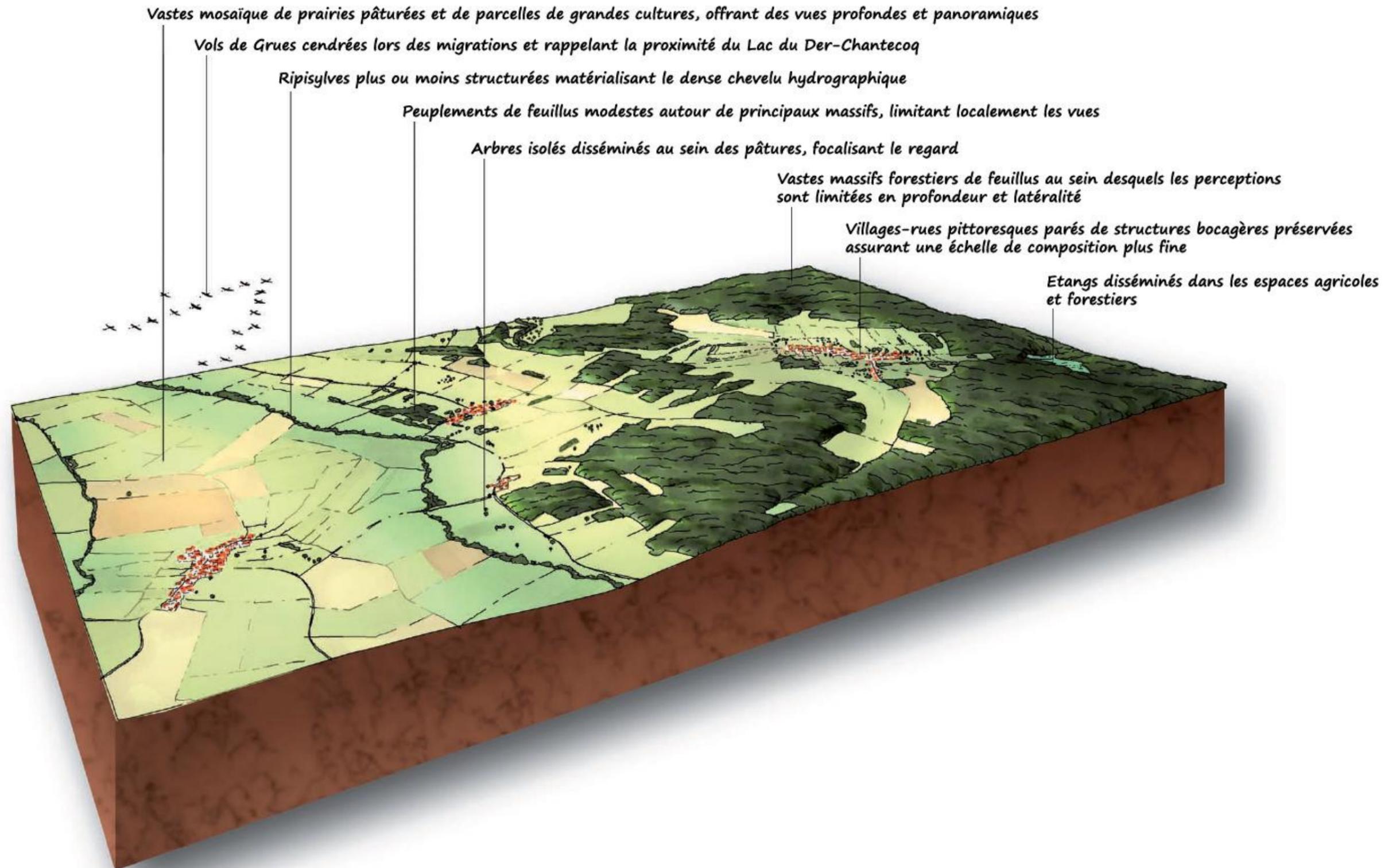
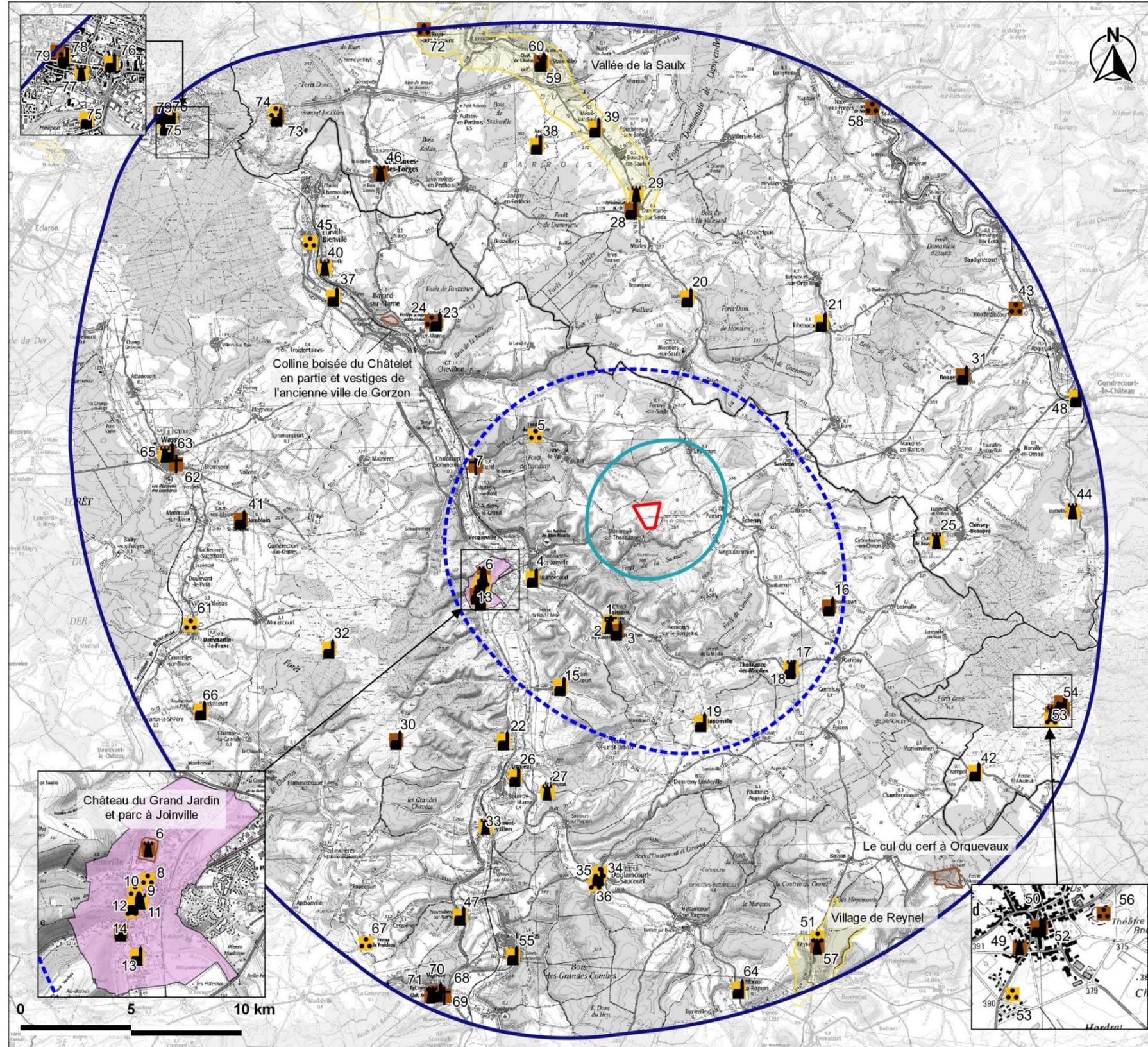


Figure 8 : Bloc-diagramme représentatif de la Champagne Humide (Source : Schéma Directeur Eolien)



Projet du parc éolien des Muids (52)

## Patrimoine Historique

Fond de carte IGN 1/100 000

BUREAU D'ÉTUDES JACQUEL & CHATILLON  
Environnement et Énergies  
www.be-jc.com

### LEGENDE

**Périmètres du projet**

- Zone d'implantation potentielle
- Périmètre immédiat
- Périmètre rapproché
- Périmètre éloigné

**Monuments historiques**

- Château et fortification
- Monument religieux
- Croix
- Autre monument

**Protection**

- Classé
- Inscrit

**Sites**

- Classé
- Inscrit
- Site Patrimonial Remarquable (SPR)

Carte 19 : Patrimoine historique sur le territoire d'étude (Source : Mérimée et DDT 52)

## II.3. PATRIMOINE PROTEGE : MONUMENTS HISTORIQUES, SITES INSCRITS ET CLASSES, SPR

Les Monuments Historiques (MH) ont été identifiés au moyen de la base de données Mérimée. Il s'agit de monuments religieux, de châteaux et d'autres éléments patrimoniaux.

La protection au titre des monuments historiques résulte de la loi du 31 décembre 1913 et vise à protéger les immeubles dont la conservation présente un intérêt public du point de vue de l'histoire ou de l'art. Un périmètre de protection de 500 m autour de ces monuments.

Le SRE, document réglementaire au niveau de la région, précise que "le périmètre de protection autour des monuments historiques (500 m ou périmètre adapté), tout comme l'emprise des sites (...) constituent des zones d'exclusion pour la construction d'éoliennes". Deux types de protection sont à distinguer :

- les Monuments Historiques Inscrits ;
- les Monuments Historiques Classés.

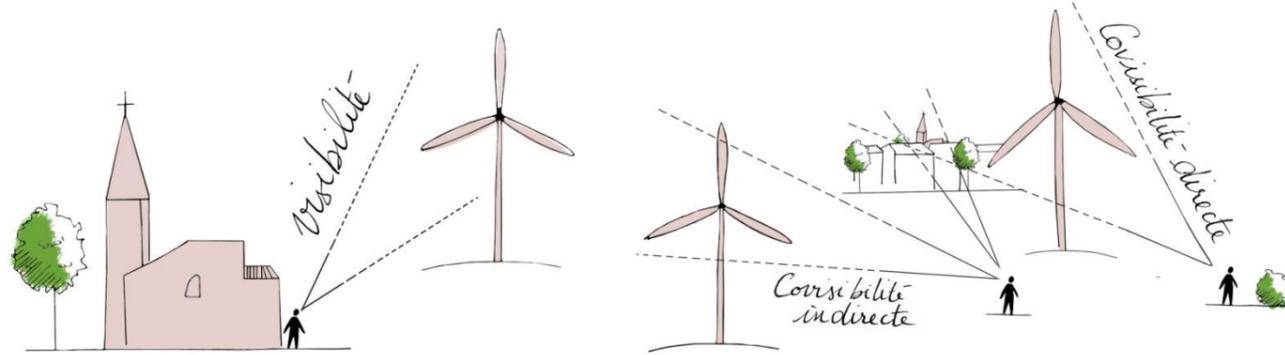


Figure 9 : Schéma d'une visibilité à partir d'un monument  
(Source : BE JC)

Figure 10 : Schéma d'une covisibilité avec un monument  
(Source : BE JC)

La topographie au sein du périmètre d'étude est un élément majeur qui va conditionner notre perception du territoire autour du site et jusqu'aux limites du périmètre éloigné. Selon la position du monument et ses abords immédiats (bâti, végétation, etc.), celui-ci présentera des ouvertures plus ou moins dégagées sur l'extérieur et sera donc plus ou moins affecté par le projet.

Dans certains cas, la vue depuis un site du patrimoine culturel peut englober des éoliennes (Figure 9). Selon l'effet généré et l'importance du site (gradient croissant entre une croix de mission et le château du Grand jardin à Joinville), cette visibilité peut s'avérer non souhaitable. Ainsi, on évalue les sites présentant des sensibilités de visibilité. Dans d'autres cas, des points de vue permettent une vue simultanée, ou covisibilité (Figure 10), d'un site du patrimoine culturel et des éoliennes. Là encore, les éoliennes pouvant entrer en confrontation visuelle avec le monument et altérer sa silhouette emblématique, cette covisibilité peut s'avérer non souhaitable. Ces éléments patrimoniaux présentent des risques lorsqu'ils se trouvent dans le même axe de visibilité depuis des points de vue pertinents, comme les grands axes de perception ou des belvédères. Enfin, on parle d'intervisibilité lorsqu'un Monument Historique présente une visibilité sur le projet, et que des visibilité simultanées existent entre ce monument et les éoliennes. La possibilité de visibilité et covisibilités avec les Monuments Historiques est étudiée dans les paragraphes suivants. Les impacts éventuels du projet seront qualifiés dans le CHAPITRE IV.

Le Tableau 2 présente la liste des Monuments Historiques du territoire d'étude, ainsi que la commune et la protection associées à chacun de ces monuments. Les Monuments Historiques sont classés par ordre de distance par rapport à la zone d'implantation potentielle du projet (ZIP). Le numéro attribué à chacun des monuments dans le Tableau 2 renvoie à la localisation de ces monuments sur la Carte 19, qui présente le patrimoine historique sur l'ensemble du territoire d'étude.



Photo 20 : Eglise inscrite de Suzannecourt (Source : BE JC)

Tableau 2 : Monuments Historiques recensés autour du projet (Source : Mérimée)

NUMERO	MONUMENT HISTORIQUE	PROTECTION	DISTANCE A LA ZIP (M)	COMMUNE	DEPARTEMENT	REGION
1	Croix de chemin du XVIe rte de Joinville	Inscrit	4509	POISSONS	HAUTE-MARNE	GRAND EST
2	Château rue St-Amand (en partie)	Inscrit	4702	POISSONS	HAUTE-MARNE	GRAND EST
3	Eglise Saint-Aignan	Classe	4819	POISSONS	HAUTE-MARNE	GRAND EST
4	Eglise Sainte-Croix : porche	Inscrit	5508	SUZANNECOURT	HAUTE-MARNE	GRAND EST
5	Bat. ancienne usine du Val d'Osne	Inscrit	5546	OSNE-LE-VAL	HAUTE-MARNE	GRAND EST
6	Château du Grand Jardin	Classe	7377	JOINVILLE	HAUTE-MARNE	GRAND EST
7	Croix du carrefour du XVème siècle	Classe	7392	CUREL	HAUTE-MARNE	GRAND EST
8	Pont dit "le Poncelot"	Inscrit	7531	JOINVILLE	HAUTE-MARNE	GRAND EST
9	Tour ronde - 4 rue de la Fontaine	Inscrit	7704	JOINVILLE	HAUTE-MARNE	GRAND EST
10	Maison située 14 rue de l'Auditoire	Inscrit	7713	JOINVILLE	HAUTE-MARNE	GRAND EST
11	Eglise Notre-Dame	Inscrit	7804	JOINVILLE	HAUTE-MARNE	GRAND EST
12	Marche couvert	Inscrit	7848	JOINVILLE	HAUTE-MARNE	GRAND EST
13	Ancien couvent des Annonciades (partie)	Inscrit	8045	JOINVILLE	HAUTE-MARNE	GRAND EST
14	Chapelle Sainte-Anne (cimetière)	Classe	8068	JOINVILLE	HAUTE-MARNE	GRAND EST
15	Abbaye de Saint-Urbain	Inscrit	8125	SAINTE-URBAIN MACONCOURT	HAUTE-MARNE	GRAND EST
16	Peinture murale église de Bressoncourt	Classe	8694	THONNANCE-LES-MOULINS	HAUTE-MARNE	GRAND EST
17	Château de Brouthières	Inscrit	8887	THONNANCE-LES-MOULINS	HAUTE-MARNE	GRAND EST
18	Eglise St-Martin : portail du XIIème s.	Inscrit	8894	THONNANCE-LES-MOULINS	HAUTE-MARNE	GRAND EST
19	Eglise Saint-Pierre	Inscrit	9048	ANNONVILLE	HAUTE-MARNE	GRAND EST
20	Ancienne Abbaye d'Ecurey	Partiellement Inscrit	9404	MONTIERS-SUR-SAULX	MEUSE	GRAND EST
21	Eglise Saint-Martin	Inscrit	11005	RIBEAUCOURT	MEUSE	GRAND EST
22	Eglise	Inscrit	11552	MUSSEY-SUR-MARNE	HAUTE-MARNE	GRAND EST
23	Menhir dit "de la Haute Borne"	Classe	12297	FONTAINES-SUR-MARNE	HAUTE-MARNE	GRAND EST
24	Restes d'un aqueduc romain	Classe	12454	FONTAINES-SUR-MARNE	HAUTE-MARNE	GRAND EST
25	Domaine de Beaupré	Inscrit	12656	CHASSEY-BEAUPRE	MEUSE	GRAND EST
26	Eglise Saint-Georges	Inscrit	12696	DONJEUX	HAUTE-MARNE	GRAND EST
27	Château (jardin et dépendances)	Inscrit	12730	DONJEUX	HAUTE-MARNE	GRAND EST
28	Eglise Notre-Dame	Classe	13329	DAMMARIE-SUR-SAULX	MEUSE	GRAND EST
29	Domaine dit "Du fourneau"	Partiellement Inscrit	14042	DAMMARIE-SUR-SAULX	MEUSE	GRAND EST
30	Eglise à la Vierge en sa Nativité	Classe	14799	BLECOURT	HAUTE-MARNE	GRAND EST
31	Eglise Saint-Florentin	Classe	14905	BONNET	MEUSE	GRAND EST
32	Eglise Notre Dame de l'Assomption	Inscrit	15135	MATHONS	HAUTE-MARNE	GRAND EST
33	Château	Inscrit	15287	GUDMONT-VILLIERS	HAUTE-MARNE	GRAND EST



NUMERO	MONUMENT HISTORIQUE	PROTECTION	DISTANCE A LA ZIP (M)	COMMUNE	DEPARTEMENT	REGION
34	Maison de Montrol	Inscrit	15720	DOULAINCOURT-SAUCOURT	HAUTE-MARNE	GRAND EST
35	Eglise Saint-Martin	Inscrit	15877	DOULAINCOURT-SAUCOURT	HAUTE-MARNE	GRAND EST
36	Pont de 5 arches en pierre	Inscrit	16263	DOULAINCOURT-SAUCOURT	HAUTE-MARNE	GRAND EST
37	Eglise de la Conversion de St-Paul	Inscrit	16611	BAYARD-SUR-MARNE	HAUTE-MARNE	GRAND EST
38	Ancienne Abbaye de Jovilliers	Partiellement Inscrit	17030	STAINVILLE	MEUSE	GRAND EST
39	Eglise Notre-Dame	Inscrit	17237	MENIL-SUR-SAULX	MEUSE	GRAND EST
40	Château de Bienville	Inscrit	17715	EURVILLE BIENVILLE	HAUTE-MARNE	GRAND EST
41	Eglise Saint-Benigne	Classe	17760	DOMBLAIN	HAUTE-MARNE	GRAND EST
42	Eglise Saint-Pierre et Saint-Paul	Inscrit	18248	TRAMPOT	VOSGES	GRAND EST
43	Fontaine-Lavoir	Classe	18373	HOUDELAINCOURT	MEUSE	GRAND EST
44	Château de Bertheville	Partiellement Inscrit	18713	DAINVILLE-BERTHELEVILLE	MEUSE	GRAND EST
45	Orangerie dans le parc du château	Inscrit	18944	EURVILLE BIENVILLE	HAUTE-MARNE	GRAND EST
46	Château de l'Isle	Classe	19010	COUSANCES-LES-FORGES	MEUSE	GRAND EST
47	Eglise	Inscrit	19422	FRONCLES	HAUTE-MARNE	GRAND EST
48	Eglise de la Nativité	Inscrit	19457	GONDRECOURT-LE-CHATEAU	MEUSE	GRAND EST
49	Ruines d'une basilique romaine avec mosaïque	Classe	19882	GRAND	VOSGES	GRAND EST
50	Eglise : la nef, la sacristie et le clocher	Classe	19925	GRAND	VOSGES	GRAND EST
51	Porte de la ville	Inscrit	19943	REYNEL	HAUTE-MARNE	GRAND EST
52	Eglise : les trois chapelles terminant la nef et les bas-côtés	Classe	19944	GRAND	VOSGES	GRAND EST
53	Vestige de la villa romaine de la Fontainotte, et l'édicule de la fontaine	Inscrit	19958	GRAND	VOSGES	GRAND EST
54	Chapelle Sainte-Libaire	Classe	20056	GRAND	VOSGES	GRAND EST
55	Clocher de l'église de Buxières	Inscrit	20213	FRONCLES	HAUTE-MARNE	GRAND EST
56	Ruines de l'amphithéâtre	Classe	20235	GRAND	VOSGES	GRAND EST
57	Château (en partie)	Instance de classement	20300	REYNEL	HAUTE-MARNE	GRAND EST
58	Ruines romaines de Nasium	Classe	20306	NAIX-AUX-FORGES	MEUSE	GRAND EST
59	Château de Choiseul	Partiellement Inscrit	20548	STAINVILLE	MEUSE	GRAND EST
60	Eglise Saint-Mathieu	Classe	20633	STAINVILLE	MEUSE	GRAND EST
61	Halle de coulée et haut-fourneau, moulin, halle	Inscrit	20694	DOMMARTIN-LE-FRANC	HAUTE-MARNE	GRAND EST
62	Croix de la Perrière, rue Mauljean	Classe	20775	WASSY	HAUTE-MARNE	GRAND EST
63	Eglise Notre-Dame	Classe	21173	WASSY	HAUTE-MARNE	GRAND EST
64	Eglise Saint-Martin : chœur	Inscrit	21189	MONTOT-SUR-ROGNON	HAUTE-MARNE	GRAND EST
65	Tour du dôme	Inscrit	21311	WASSY	HAUTE-MARNE	GRAND EST
66	Eglise St-Benigne-St-Louvent	Inscrit	21577	BAUDRECOURT	HAUTE-MARNE	GRAND EST

NUMERO	MONUMENT HISTORIQUE	PROTECTION	DISTANCE A LA ZIP (M)	COMMUNE	DEPARTEMENT	REGION
67	Pigeonnier de la Ferme de Froideau	Inscrit	22627	CERISIERES	HAUTE-MARNE	GRAND EST
68	Eglise	Classe	22990	VIGNORY	HAUTE-MARNE	GRAND EST
69	Croix du XVIème siècle	Classe	23001	VIGNORY	HAUTE-MARNE	GRAND EST
70	Ruines de la tour du château	Classe	23147	VIGNORY	HAUTE-MARNE	GRAND EST
71	Vestiges de l'ancien château	Classe	23233	VIGNORY	HAUTE-MARNE	GRAND EST
72	Pont sur la Saulx	Classe	23650	RUPT-AUX-NONAINS	MEUSE	GRAND EST
73	Eglise Saint-Martin	Classe	23942	ANCERVILLE	MEUSE	GRAND EST
74	Maison - 32 rue du Château	Inscrit	24139	ANCERVILLE	MEUSE	GRAND EST
75	Chapelle monastère des Dames de l'Ass.	Inscrit	27325	SAINT-DIZIER	HAUTE-MARNE	GRAND EST
76	Eglise de Gigny: Portail	Inscrit	27471	SAINT-DIZIER	HAUTE-MARNE	GRAND EST
77	Vestiges du château et de son enceinte	Inscrit	27604	SAINT-DIZIER	HAUTE-MARNE	GRAND EST
78	Eglise Notre Dame	Inscrit	27806	SAINT-DIZIER	HAUTE-MARNE	GRAND EST
79	Maison en pans de bois rue Catel	Classe	27876	SAINT-DIZIER	HAUTE-MARNE	GRAND EST

Tableau 3 : Sites inscrits et classés du territoire d'étude (Source : Mérimée)

SITE PATRIMONIAL	PROTECTION	COMMUNE	DEPARTEMENT	REGION
Château du Grand Jardin et Parc de Joinville	Classé	JOINVILLE	HAUTE-MARNE	GRAND EST
Colline boisée du Châtelet en partie et Vestiges de l'ancienne Ville de Gourzon	Classé	GORZON ET BAYARD SUR MARNE	HAUTE-MARNE	GRAND EST
Vallée de la Saulx	Inscrit	BAZINCOURT-SUR-SAULX	MEUSE	GRAND EST
Village de Reynel	Inscrit	REYNEL	HAUTE-MARNE	GRAND EST
Le Cul du Cerf à Orquevaux	Classé	ORQUEVAUX	HAUTE-MARNE	GRAND EST



Photo 21 : Croix de Poissons (Source : BE JC)



Photo 22 : Eglise de Poissons (Source : BE JC)



Photo 23 : Château de Poissons (Source : BE JC)



Photo 24 : Château de Joinville (Source : BE JC)



Photo 25 : Village de Reynel, site inscrit (Source : BE JC)



Photo 26 : Colline boisée du Châtelet, site classé en partie (Source : BE JC)



Photo 27 : Village de Ménil-sur-Saulx, site classé de la Vallée de la Saulx (Source : BE JC)

### II.3.1. PERIMETRE IMMEDIAT

Le périmètre immédiat ne comprend pas de Monuments Historiques. Le plus proche monument de la zone d'implantation est une croix de chemin du XVI<sup>e</sup> siècle sur la route de Joinville. La problématique de visibilité et de covisibilité des Monuments Historiques ne se fera pas du périmètre immédiat.

### II.3.2. PERIMETRE RAPPROCHE

Une vingtaine de monuments se trouvent dans le périmètre rapproché de la zone d'étude. Les monuments les plus proches de la zone d'implantation sont donc la croix de chemin mentionnée précédemment, suivie du **château et de l'église de Poissons**. La situation de l'église et du château est au sein de la trame bâtie, le village est à la confluence entre le Rongeant et la Rissancelle, au pied des versants boisés. Des covisibilités potentielles avec le projet sont à prévoir depuis la D16. Cet axe situé au Sud de Poissons suit une orientation Sud-est / Nord-ouest et pourrait permettre d'observer dans un même champ visuel la silhouette du village et le projet.

Vient ensuite **l'Eglise de Suzannecourt**. Située au cœur du village, au pied du versant de la vallée du Rongeant, les visibilitées sont très limitées depuis ce monument. De plus, les possibilités de covisibilités entre l'église et le projet sont limitées. En effet les routes à proximité sont en fond de vallée, et les versants qui encadrent l'église sont boisés, ce qui les rehausse et limite fortement les vues depuis les points en hauteur. Ainsi, la sensibilité de ce monument vis-à-vis du projet semble relativement limitée. Néanmoins, en raison de sa proximité avec la zone d'implantation potentielle, ce monument devra faire l'objet d'une analyse exhaustive dans le CHAPITRE IV.

Située à environ 5 km du projet, **l'ancienne usine du Val d'Osne** est localisée en fond de vallée, ce positionnement limitant fortement les vues en direction du projet, ainsi que les potentialités de covisibilité.

**Joinville** est situé dans ce périmètre d'étude. Cette ville regroupe de nombreux Monuments Historiques (château, église, couvent, pont, etc.). Ces monuments étant situés dans la trame bâtie, les ouvertures visuelles sur le projet sont limitées. Le versant Ouest de la vallée de la Marne est très boisé, ce qui empêche les covisibilités depuis ces points hauts. En revanche la D60 circule dans la Combe Julienne, à l'Ouest de Joinville, et suit une orientation donnant en direction du projet. Ainsi des covisibilités entre la silhouette de la ville incluant les monuments, et le projet, sont possibles.

Les monuments de **Thonnance les Moulins**, y compris l'église de Bressoncourt, sont situés dans des environnements plus ouverts. Ils sont cependant séparés de la zone d'implantation par des reliefs boisés et une distance importante.

**L'abbaye de Saint Urbain Maconcourt** et **l'église d'Annonville** sont intégrées aux trames bâties, et encadrées de reliefs boisés qui limitent les possibilités de covisibilités, et donc leur sensibilité vis-à-vis du projet.

### II.3.3. PERIMETRE ELOIGNE

Au niveau du périmètre éloigné, les Monuments Historiques sont principalement situés dans les vallées du territoire d'étude : La vallée de la Marne et du canal entre Champagne et Bourgogne qui traversent du Nord au Sud comprenant Saint-Dizier, la vallée du Rognon au Sud, la vallée de la Saulx au Nord-est, la vallée de la Blaise à l'Ouest. Les monuments à l'Est sont moins nombreux et plus disséminés.

Ces bâtiments sont pour la plupart confinés au sein des espaces bâtis des villages, et donc protégés par la végétation présente dans la vallée, ainsi que par les épais boisements des rebords de plateaux. Il en est de même pour les monuments situés dans la vallée de la Saulx, au Nord du périmètre d'étude éloigné.

### II.3.4. SITES INSCRITS ET CLASSES

Les sites inscrits ou classés présentent des caractères artistiques, historiques, scientifiques, légendaires ou pittoresques dont la qualité nécessite qu'ils soient conservés pour l'intérêt général. On recense cinq sites inscrits ou classés sur le territoire d'étude.

A Joinville, le **château du Grand Jardin et son Parc** sont classés en tant que Domaine. Près de la Marne, au cœur du centre historique de la ville et non loin de son cœur économique, le château et son parc constituent les éléments remarquables les plus importants des alentours. Compte-tenu du profil élargi de la vallée au niveau de Joinville, la présence forte d'éléments bâtis et de végétation à proximité ainsi que la hauteur assez faible des éléments bâtis du château, ce site classé n'est pas visible de loin. Il ne constitue donc pas un élément sensible majeur.

Les **collines boisées du Châtelet** sont également classées. Il s'agit d'espaces fermés visuellement, recouverts de boisements importants. Elles ne constituent pas un enjeu sensible sur le territoire d'étude.

La **vallée de la Saulx** est un site inscrit en limite Nord du périmètre d'étude éloigné. Comme pour la vallée de la Marne, les visibilitées sont très limitées par la topographie rehaussée des

boisements. De plus, ce site est très éloigné de la zone d'implantation potentielle du projet. La sensibilité de ce site reste donc limitée.

En limite sud du territoire d'étude se trouvent deux sites : **Le cul du cerf à Orquevaux**, site naturel classé ainsi que le **village de Reynel**, ensemble communal inscrit. Le premier site est un ravin presque circulaire, large de 200 m, profond de 65 m s'ouvrant vers le sud. Entouré par des boisements, ce site est protégé de la visibilité des éoliennes du projet des Muirs. Le village de Reynel, quant à lui, est situé sur un éperon rocheux et son château domine la vallée qui l'entoure. Ce point de vue est très important, mais il ne donne pas du tout sur la zone de projet. Situé au cœur du Barrois forestier, Reynel possède quelques vues ouvertes sur le paysage depuis son accès Nord, cependant, les zones boisées forment un horizon compact et ne donnent pas à voir au-delà.

### II.3.5. AIRE DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE

On note la présence d'une Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine au niveau de Joinville. Elle comprend la ville et l'ensemble de ses Monuments Historiques. Elle devra faire l'objet d'une analyse particulière dans le CHAPITRE IV.



Photo 28 : Eglise de Mathons (Source : BE JC)

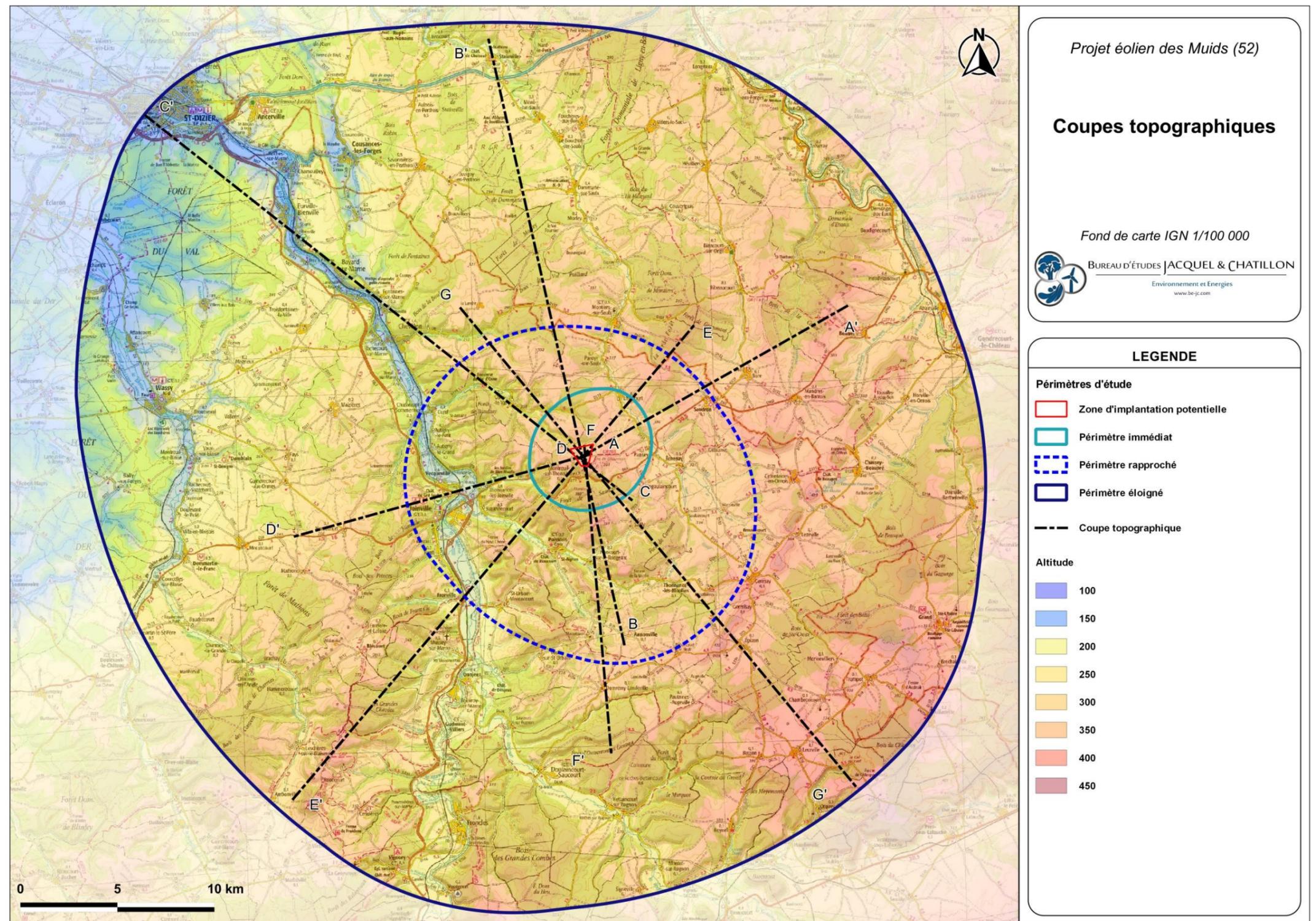
## II.4. LE SYSTEME DE PERCEPTION VISUELLE SUR LE TERRITOIRE

Les coupes présentées sur les pages suivantes permettent d'analyser l'influence de la topographie dans le système de perception visuelle qui existe sur le territoire. Elles permettent de caractériser les visibilitées théoriques à partir des principaux villages et axes de passage vers le projet éolien d'extension.

L'ensemble des perceptions visuelles se synthétise par ces coupes topographiques orientées dans toutes les directions à partir de la zone d'implantation potentielle du projet. (Carte 20). Les coupes topographiques permettent de représenter les bassins de visions et les points de vue représentatifs du paysage. Elles permettent d'appréhender les possibles visibilitées à partir des lieux habités ou de passage des unités paysagères du territoire d'étude.

Par souci de lisibilité du relief, le rapport entre la distance sur la coupe et l'altitude est d'environ 1/3. Les maisons et les bois présentés sur ces coupes ne sont pas à l'échelle, il s'agit simplement d'illustrer leur localisation. Par la suite, ce système de perception visuelle sera analysé plus précisément au moyen de cartes d'influence visuelle et de photomontages.

Les coupes topographiques suivantes mettent ainsi en avant le profil au relief peu marqué du Barrois Ouvert traversé par quelques vallées, les espaces boisés du Barrois Forestier, la dépression topographique qui marque la vallée de la Marne au sein de la Marne Barroise, ainsi que la déclivité du relief à l'approche de la Champagne Humide.



Carte 20 : Coupes topographiques (Source : BE JC)

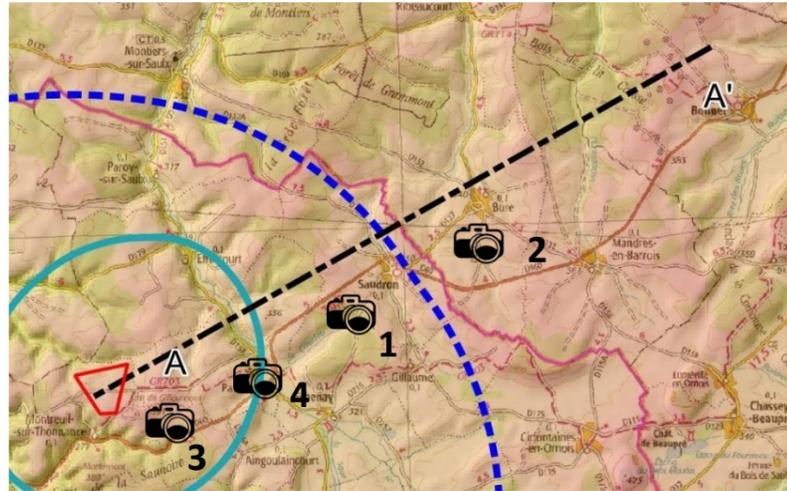


Photo 29 : D60 depuis Saudron (Source : BEJC)

Photo 30 : Eglise de Bure (Source : BEJC)

La coupe topographique A représente la partie Est du territoire d'étude. Le profil part de la zone étudiée pour aller vers le parc éolien des Trois sources situé dans la Meuse.

Elle illustre l'unité paysagère du plateau Barrois. Le relief y est relativement plan et relativement peu boisé sauf en fond de vallée à proximité des cours d'eau. Les routes se situent généralement en fond de ces vallées.

Le GR 703 croise le périmètre d'étude au niveau de la zone du projet ainsi qu'au niveau du parc éolien du Haut-Pays.

Cette partie de la zone d'étude est peu concernée par la présence de Monuments Historiques, de sites remarquables et de sites classés.



Photo 31 : Parc du Haut-Pays et GR 703 (Source : BEJC)

Photo 32 : Le village de Pansey et la Saulx (Source : BEJC)

Eoliennes d'illustration pour donner l'échelle du projet

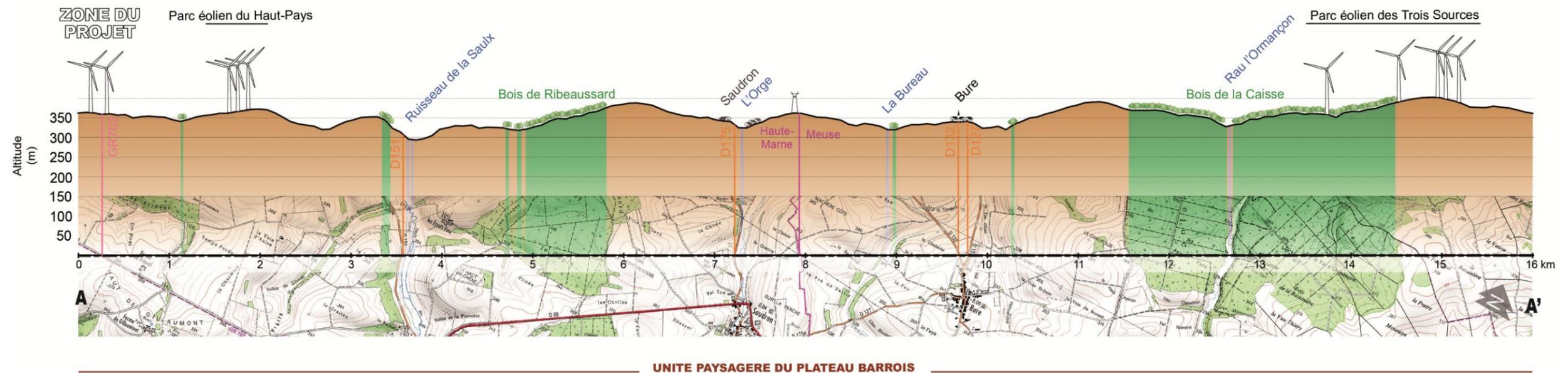
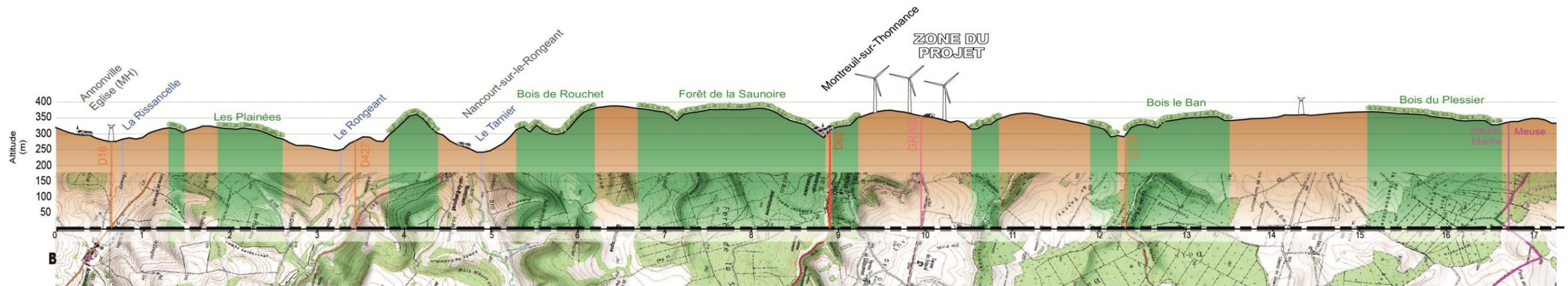


Figure 11 : Coupe A entre la zone du projet et l'Est du territoire d'étude (Source : BEJC)



Photo 33 : Le Haut du Mouron, unité paysagère du Plateau Barrois (Source : BE JC)

Eoliennes d'illustration pour donner l'échelle du projet



UNITE PAYSAGERE DU BARROIS

Figure 12 : Coupe B entre la zone du projet et le Nord du territoire d'étude 1/2 (Source : BE JC)



Photo 34 : La Saulx à Stainville, site classé de la Vallée de la Saulx (Source : BE JC)

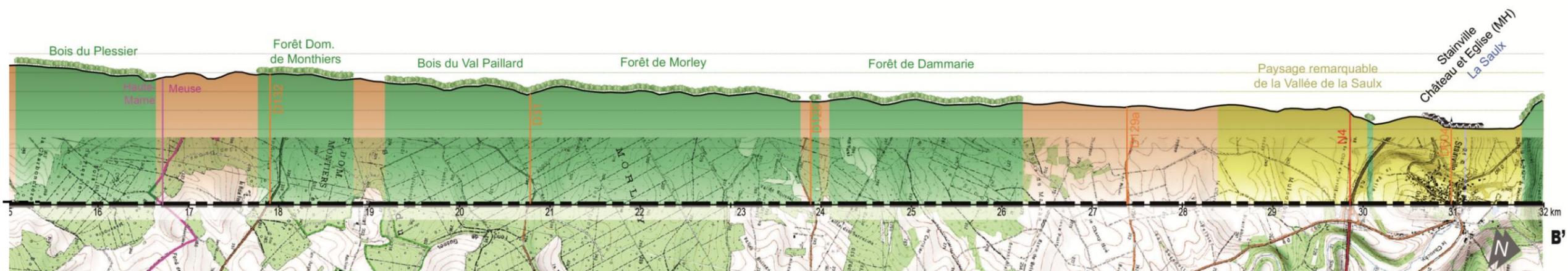
La coupe topographique B illustre le Nord du territoire d'étude. Le profil part des environs d'Annonville, traverse la zone étudiée pour l'implantation du projet, pour aller vers la vallée de la Saulx et la N4 et Stainville.

Elle illustre ainsi l'unité paysagère du Plateau Barrois. Comme on peut le voir sur le profil topographique, il s'agit d'une entité présentant un relief globalement plan qui diminue en direction de la vallée de la Saulx et de la N4.

On note la présence de boisements de taille importante dans cette unité paysagère, comme la forêt de Morley. Localement ces boisements cloisonnent les vues ; à plus grande distance, ils soulignent l'horizon. Dans les deux cas ils constituent un filtre visuel.



Photo 35 : Ancienne Abbaye de Jovilliers (Source : BE JC)



UNITE PAYSAGERE DU BARROIS OUVERT

Figure 13 : Coupe B entre la zone du projet et le Nord du territoire d'étude 2/2 (Source : BE JC)

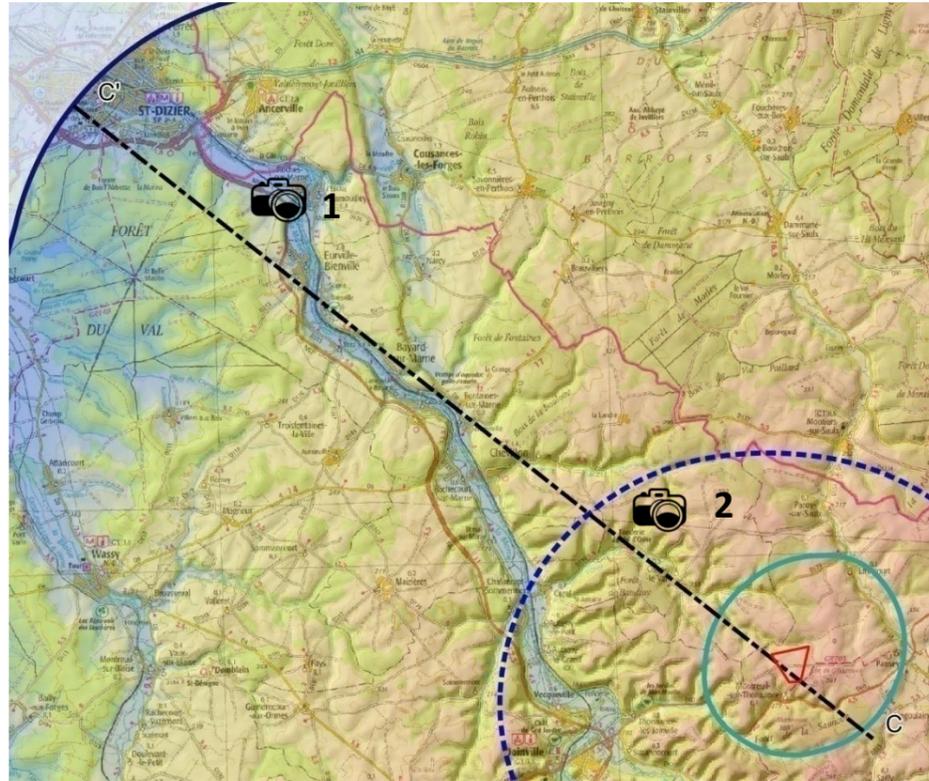


Photo 36 : Canal entre Champagne et Bourgogne à Chamouilly (Source : BE JC)

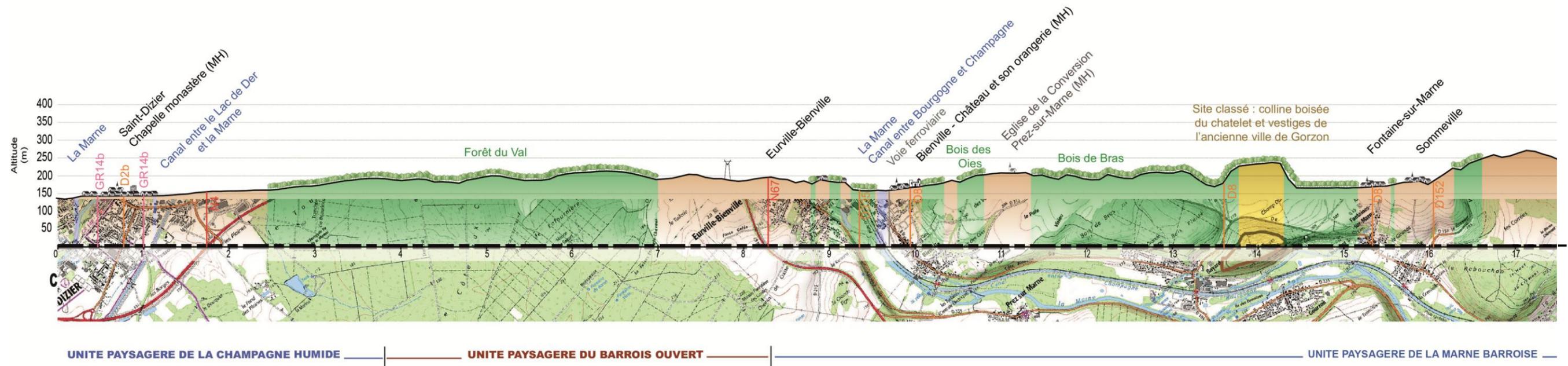


Figure 14 : Coupe C entre la zone du projet et le Nord-ouest du territoire d'étude 1/2 (Source : BE JC)

Le Nord-Ouest du territoire d'étude est illustré par la coupe topographique C. Celle-ci relie la zone étudiée pour l'implantation et la ville de Saint-Dizier en suivant globalement l'orientation de la vallée de la Marne.

Le profil est entaillé par les variations de relief importantes de la zone du projet jusqu'aux environs de Sommeville. Elles sont liées à la présence des vallées affluentes de celle de la Marne. On retrouve notamment l'Osne et le ruisseau de Chevillon.

Ces reliefs, difficilement exploitables pour une production agricole, sont occupés par des boisements, tandis que les fonds des vallées accueillent les axes de circulation principaux (routes départementales, mais aussi GR 703). Depuis ces axes, les vues sont donc très cloisonnées en raison du relief rehaussé des boisements. Il en est de même pour les vues depuis les villages, situés eux aussi en fond de vallée, comme Osne-le-Val ou Chevillon.

En progressant vers le Nord-ouest, la coupe topographique C passe de l'entité du Plateau Barrois à la Marne barroise. Celle-ci s'illustre par un relief globalement plat et des espaces boisés le long de la Marne et du Canal entre Champagne et Bourgogne. Entre Saint-Dizier et la zone de projet se trouve la forêt du val qui permet de cloisonner la vue depuis Saint-Dizier.



2

Photo 37 : Vallée de l'Osne (Source : BE JC)

Eolienne d'illustration pour  
donner l'échelle du projet

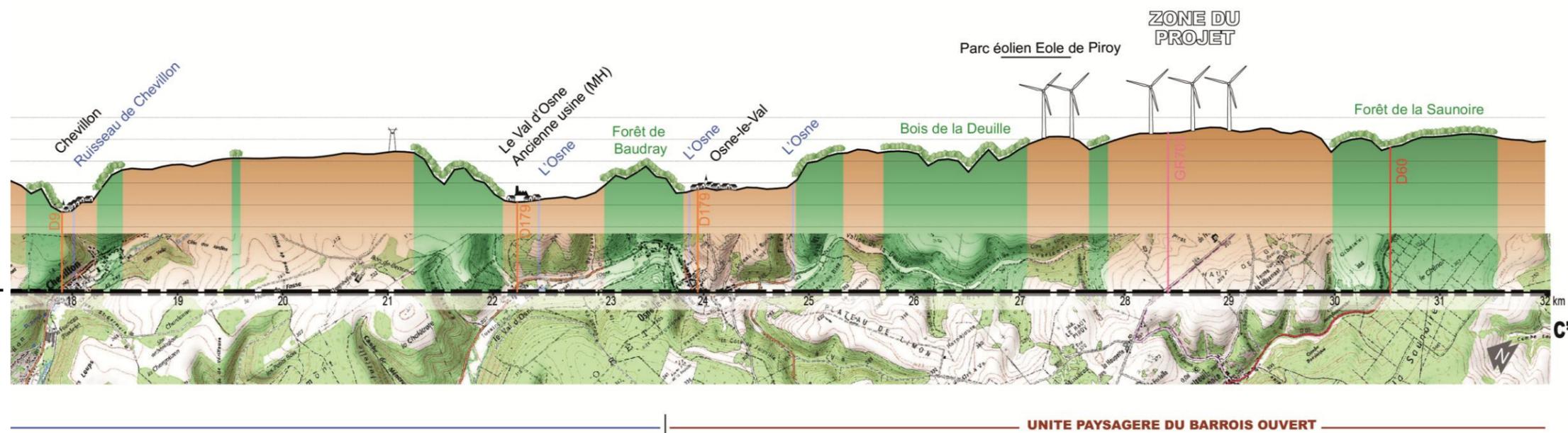


Figure 15 : Coupe C entre la zone du projet et le Nord-ouest du territoire d'étude 2/2 (Source : BE JC)

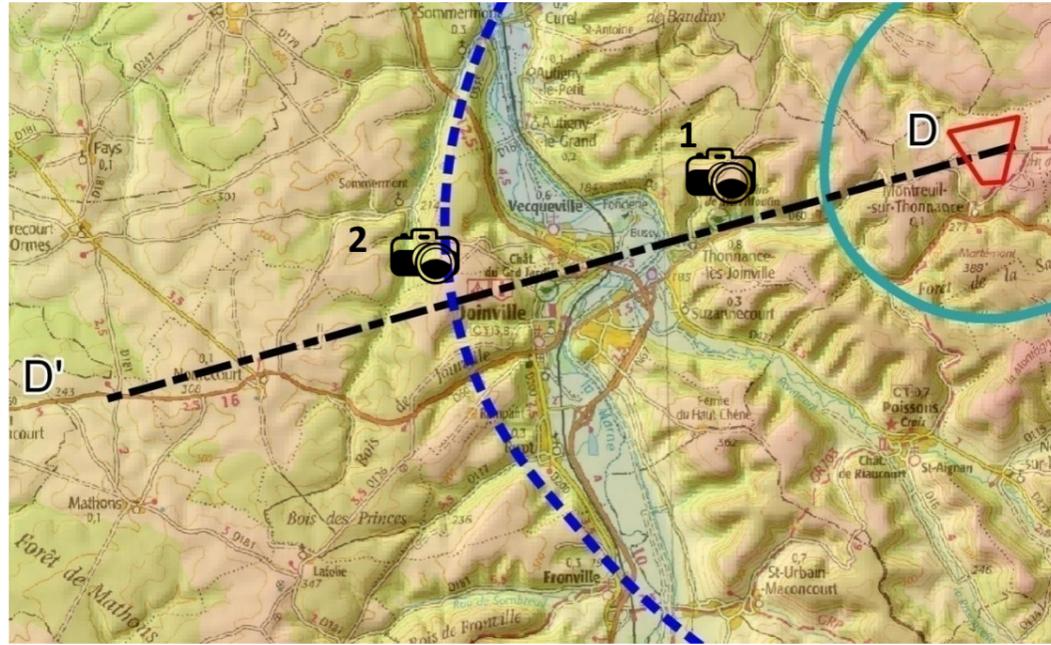


Photo 38 : Versant Est de la Vallée de la Marne (Source : BE JC)

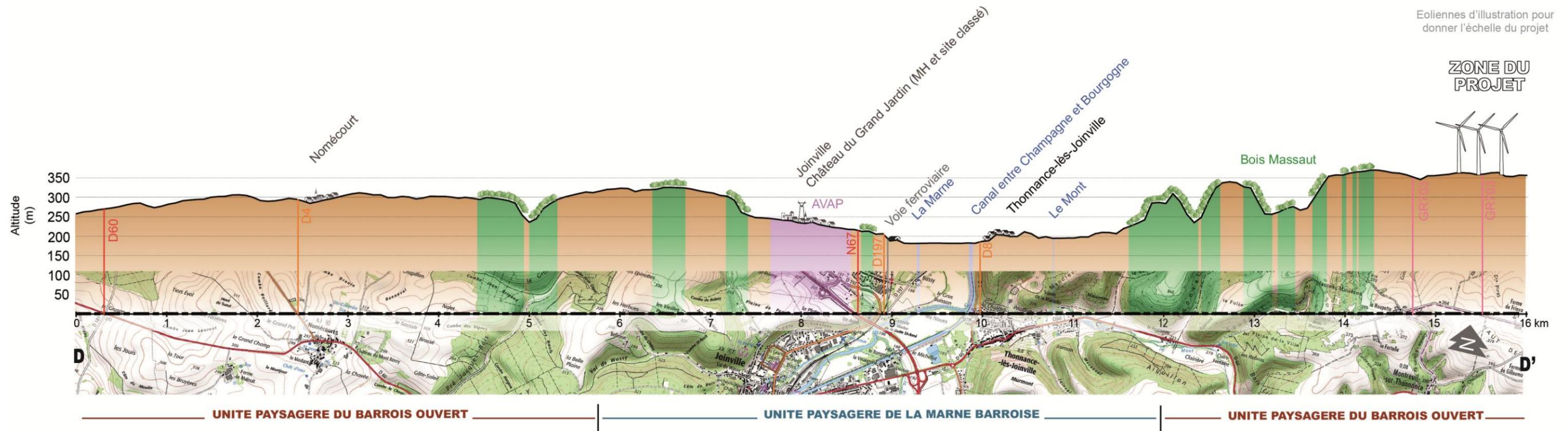


Figure 16 : Coupe D entre la zone du projet et la vallée de la Marne à l'Ouest du territoire d'étude (Source : BE JC)

La coupe topographique D recoupe la zone du projet d'étude jusqu'à l'Ouest du territoire étudié. Elle traverse les unités paysagères du plateau barrois et de la Marne barroise et plus précisément la ville de Joinville et son SPR.

A proximité de la zone d'implantation potentielle du projet, le profil passe par les vallées affluentes de la Marne dont les cours d'eau ont entaillé le plateau pour former des vallées aux pentes marquées, recouvertes de boisements. Ainsi les visibilitées depuis ces portions de territoire sont très limitées.

En s'éloignant de la zone du projet vers l'Ouest, la coupe topographique D traverse la vallée de la Marne. Celle-ci, assez large, concentre un grand nombre d'activités du territoire d'étude. Un des deux axes principaux du périmètre éloigné, la route nationale 67 passe dans cette vallée, ainsi qu'une voie de chemin de fer, et le Canal entre la Marne et la Bourgogne. La perception de la zone de projet depuis ces axes de circulation est variable. Lorsque le recul par rapport au front de côte du versant Est de la vallée est suffisant, une visibilité sur le projet est envisageable par exemple depuis le versant Est de Joinville. Il en est de même pour les habitations de la vallée de la Marne, notamment celles situées sur le versant Ouest.

Le profil de la coupe rejoint ensuite de nouveau le Barrois ouvert. Le tronçon illustré, qui longe la vallée, est relativement dépourvu de boisements, ce qui occasionne des espaces assez ouverts. Les vues y seront donc dégagées en direction du projet.



Photo 39 : Vue sur le versant Est de la Vallée de la Marne depuis le versant Ouest (Source : BE JC)

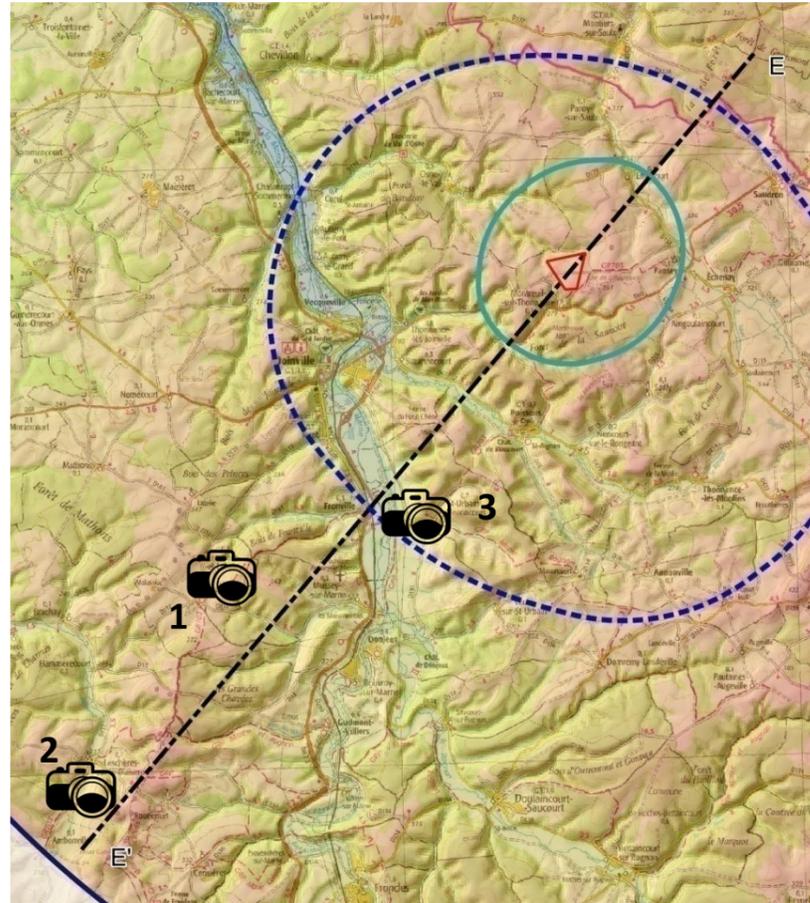


Photo 40 : Parc éolien des Eparmons (Source : BE JC)

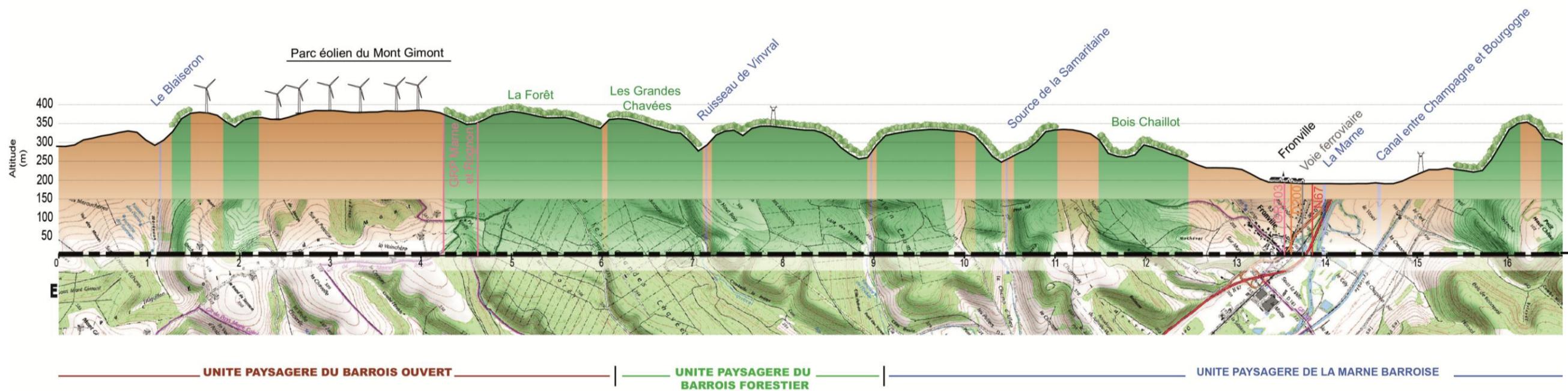


Figure 17 : Coupe E entre la zone du projet et le Sud-ouest du territoire d'étude 1/2 (Source : BE JC)



Photo 41 : Village de Rouécourt (Source : BE JC)

La coupe topographique E illustre trois unités paysagères le long de son tracé : le Plateau Barrois, traversé par la Marne Barroise à proximité de la vallée, et le Barrois forestier, à l'extrémité Sud-ouest du profil.

Les éléments d'analyse sur l'espace à proximité de la zone d'implantation potentielle du projet, et la vallée de la Marne sont similaires à ceux apportés pour la coupe topographique D. Les axes routiers situés en fond de vallées offre peu de visibilité sur la zone du projet.

Au niveau de l'unité paysagère du Barrois forestier, le relief boisé est élevé, les vallées y sont moins encaissées et de petits ruisseaux affluents de la Marne le traversent. A l'extrémité Sud-ouest de la coupe, on retrouve de nouveau l'unité paysagère du Barrois ouvert où est implanté le Parc éolien du Mont Gimont.

Au vu de l'altitude des deux parcs éolien (Le Mont Gimont et Eole des Muids), il s'agira de voir si des visibilités existent entre les deux parcs malgré la distance et les espaces boisés qui les séparent.



Photo 42 : Vallée de la Marne en direction de Fromville (Source : BE JC)

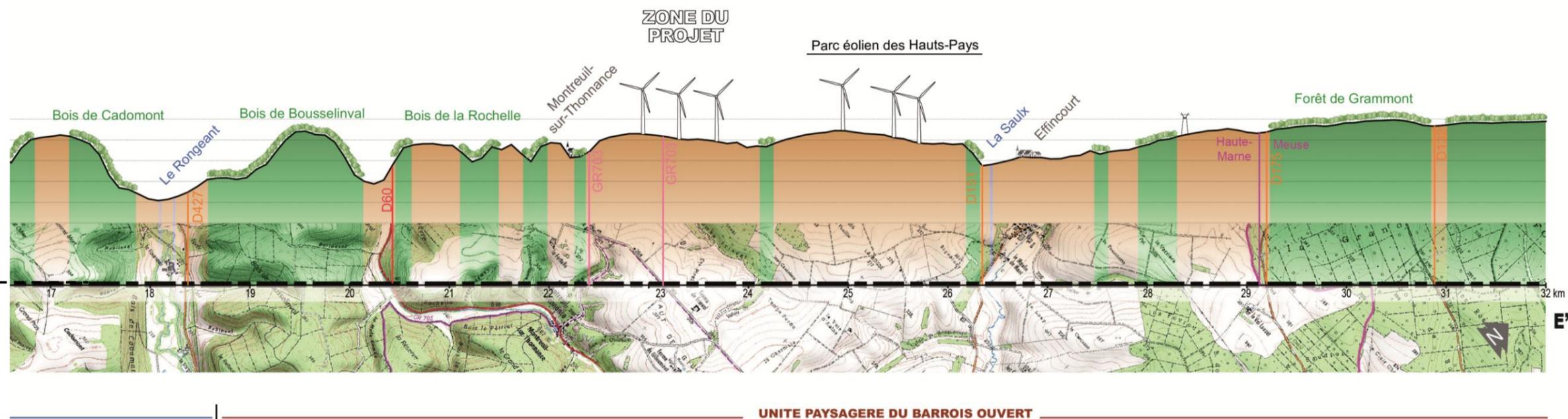


Figure 18 : Coupe E entre la zone du projet et le Sud-ouest du territoire d'étude 2/2 (Source : BE JC)



Photo 43 : Parc éolien des Haut-Pays depuis les hauteurs de Domrémy-Landéville (Source : BE JC)

Eoliennes d'illustration pour donner l'échelle du projet

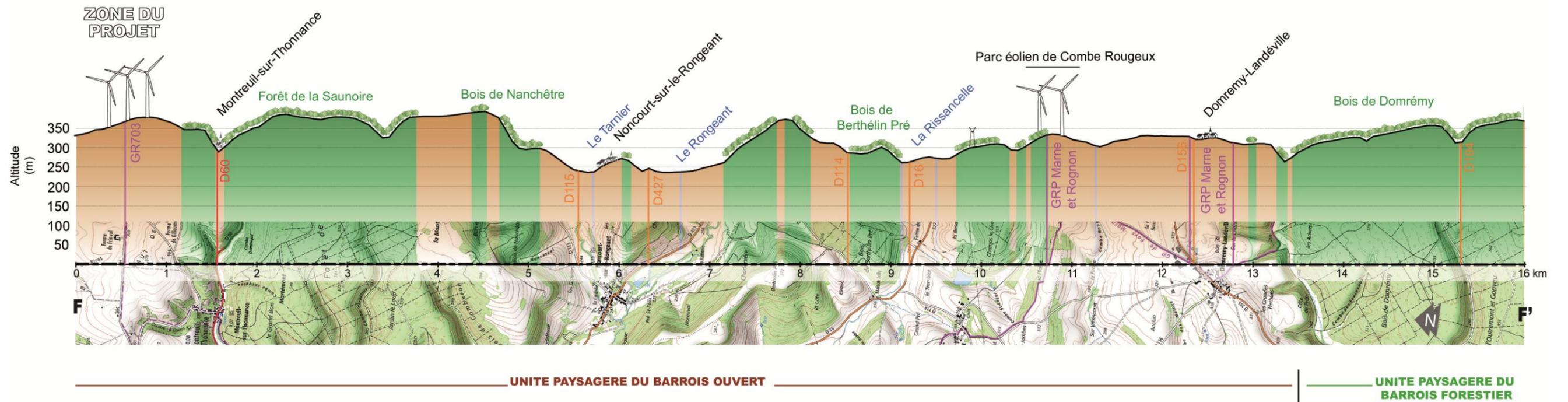


Figure 19 : Coupe F entre la zone du projet et le Sud du territoire d'étude (Source : BE JC)



Photo 44 : Vallée du Rouget (Source : BE JC)

Le Sud du territoire d'étude est illustré par la coupe topographique F, qui part de la zone d'implantation potentielle pour rejoindre Domrémy-Landéville et son bois.

Les caractéristiques paysagères du Plateau Barrois évoquées précédemment se retrouvent bien sur cette coupe : faible amplitude des variations de relief, présence de petites vallées (la Saur, la Saulx), présence de boisements très localisés.

Les villages et fermes implantés sur les hauteurs du plateau, comme Domrémy-Landéville, ont des vues plus dégagées que les habitations situées dans des dépressions topographiques liées notamment au passage de cours d'eau, comme Noncourt-sur-le-Rongeant.

La composante éolienne est déjà présente sur le plateau avec le parc éolien de Combe Rougeux, l'horizontalité dominante qui le caractérise permettant une bonne intégration. Des covisibilités entre les deux parcs depuis Domrémy-Landéville sont à envisager.



Photo 45 : Le Rougeant depuis le village de Poissons (Source : BE JC)

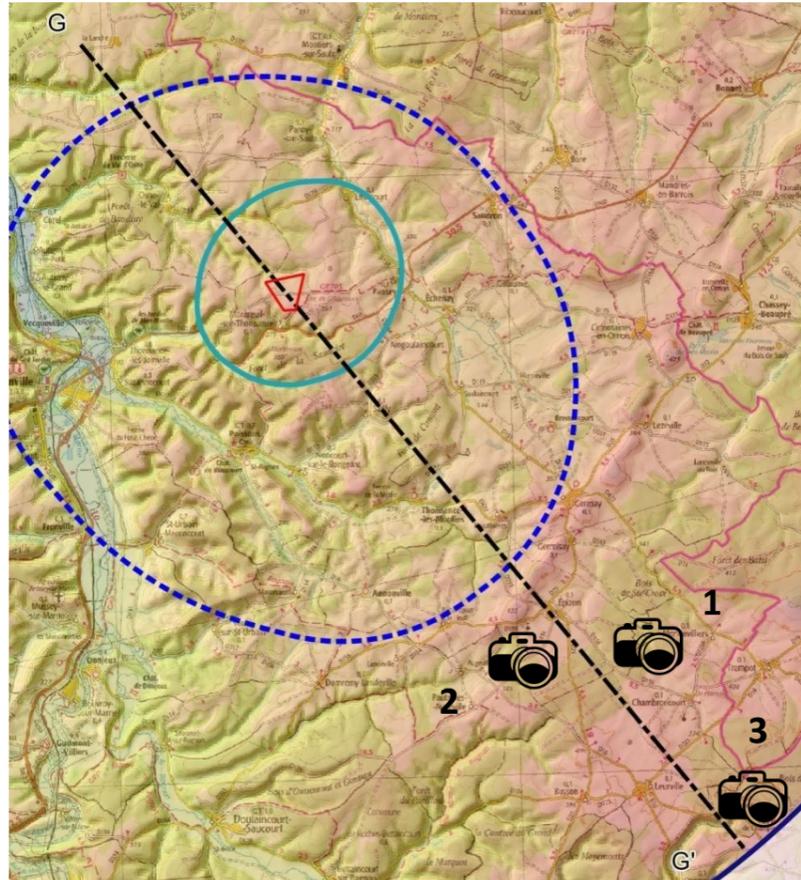


Photo 46 : Parc éolien des Hauts-Pays depuis la D225 (Source : BE JC)

Eolienne d'illustration pour donner l'échelle du projet

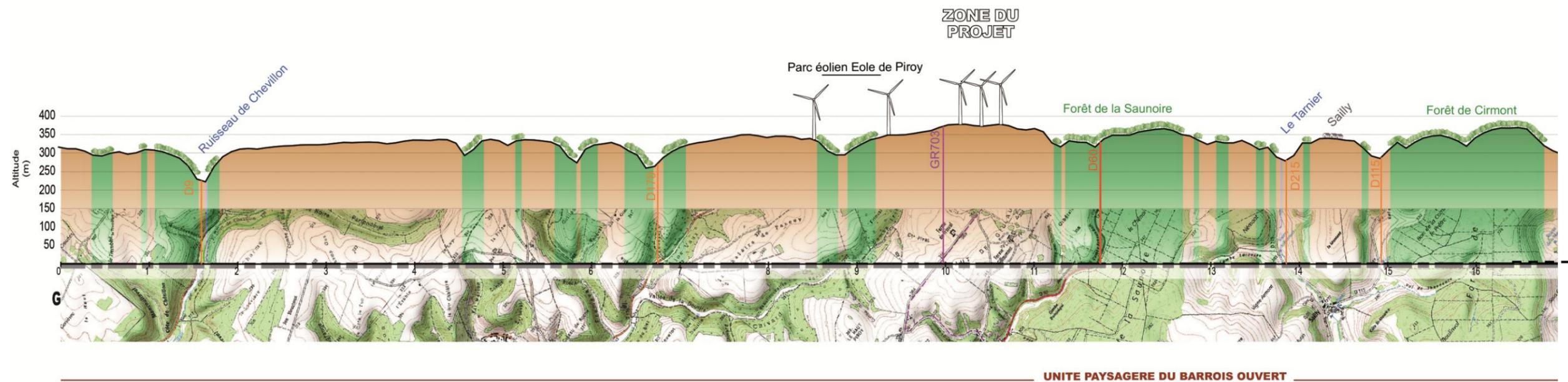


Figure 20 : Coupe G entre la zone du projet et le Sud-est du territoire d'étude 1/2 (Source : BE JC)



Photo 47 : Vue sur le parc des Haut-Pays depuis Epizon (Source : BE JC)

La coupe topographique G relie la zone d'implantation potentielle du projet et Leurville. Ce trait de coupe passe ainsi par l'unité paysagère du Barrois ouvert et du Barrois forestier en coupant deux sous-groupes d'éoliennes du parc éolien du Haut-pays.

Le relief entre la zone du projet et les premières éoliennes du parc des Hauts-Pays est caractéristique du Barrois ouvert bien que les vallées soient moins marquées que dans les coupes précédentes. A partir d'Epizon le relief est globalement homogène et plat jusqu'au site naturel classé du Cul du Cerf qui se trouve au niveau d'une couverture boisée importante.

Des visibilités seront à envisager depuis le village de Saily sur le parc Eole des Muids et le projet initial et à plus grande échelle avec le Parc éolien des Hauts-Pays et le projet depuis Epizon.



Photo 48 : Le cul du cerf à Orquevaux (Source : BE JC)

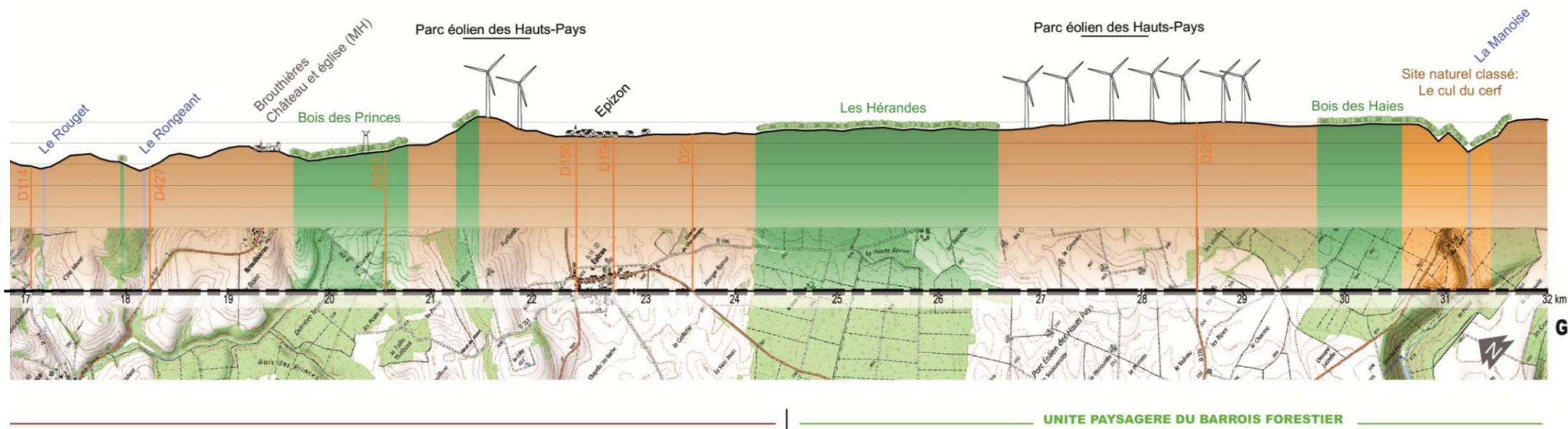


Figure 21 Coupe G entre la zone du projet et le Sud-est du territoire d'étude 2/2 (Source : BE JC)

## II.5. CONTEXTE PAYSAGER RAPPROCHE ET SENSIBILITES LOCALES

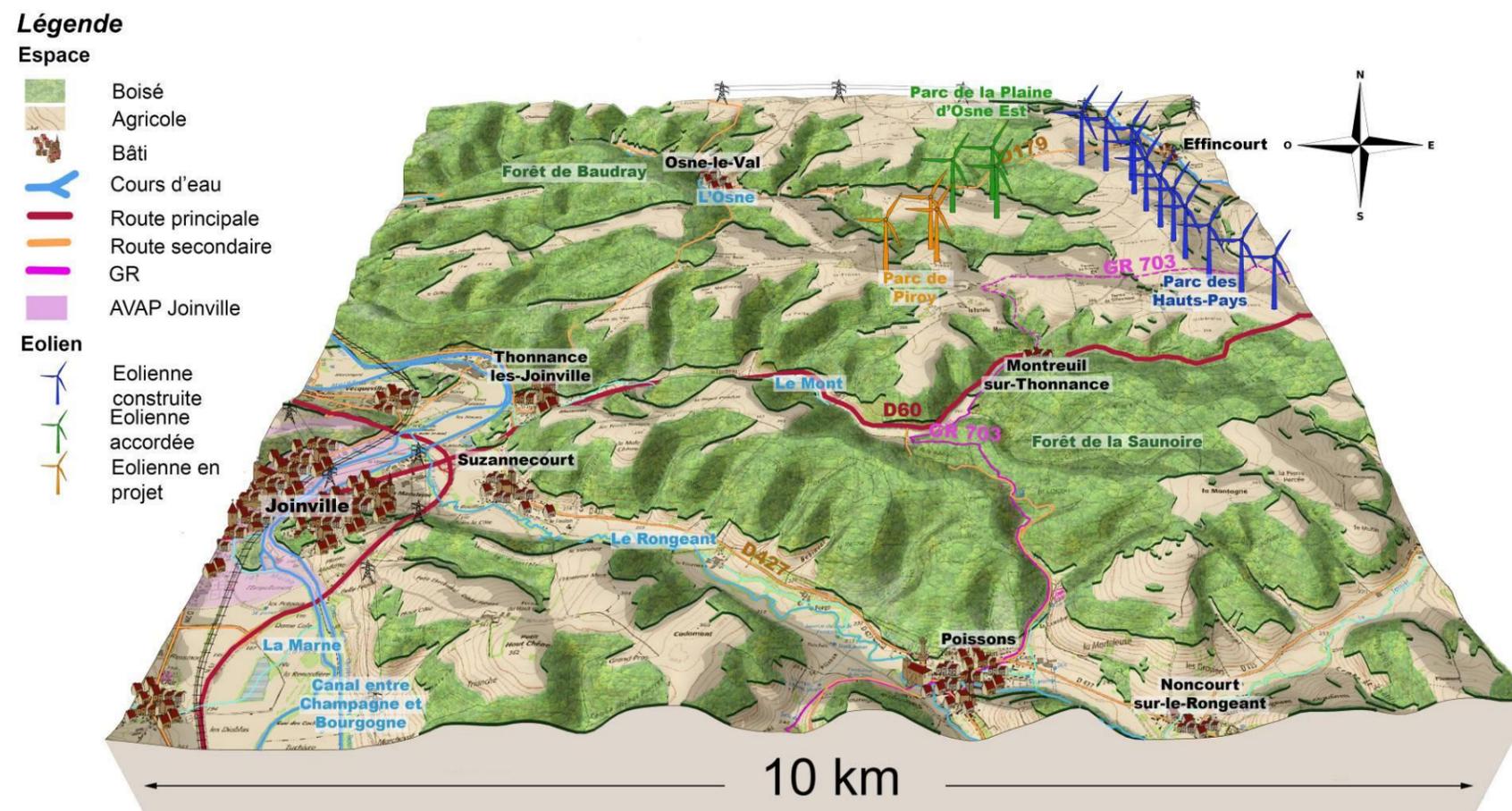


Figure 22 : Bloc-diagramme à proximité de la zone d'implantation potentielle du projet (Source: BE JC)

La zone d'implantation potentielle du projet est située à la limite entre les unités paysagères du Barrois Ouvert et de la Marne Barroise, dont la vallée prononcée est visible à l'Ouest sur le bloc-diagramme (Figure 22). Cet espace, situé à proximité du versant Est de la vallée de la Marne, est entouré de boisements qui couvrent les pentes les plus importantes. Il s'agit donc d'une grande clairière occupée par des parcelles agricoles, voisine de celles dans lesquelles se situent le parc du Haut Pays et le projet d'Osne-le-Val.

Dans ce paysage de transition, les vallées assez prononcées des petits affluents de la Marne (l'Osne, le Mont, le Rongeant) suivent un tracé orienté globalement Est / Ouest, quasiment perpendiculaire à l'orientation de la vallée de la Marne, qui s'écoule du Sud vers le Nord. Ces petites vallées présentent des dénivelés marqués, les versants étant très pentus. Ces espaces difficilement exploitables pour l'agriculture, sont occupés par des bois et forêts relativement étendus, qui rehaussent les lignes de crêtes et renforcent le cloisonnement visuel des vallées.

Celles-ci concentrent les différents axes de circulation. Les routes départementales, comme la D60, suivent en effet le tracé des cours d'eau. Les routes permettant d'approcher la zone d'implantation potentielle du projet sont des axes de desserte locaux, assez peu fréquentés.

Le long de ces routes, se succèdent les différents villages de proximité du projet. L'habitat est essentiellement groupé dans ces villages, quelques fermes étant implantées sur le plateau, au sein des parcelles de grandes cultures.

Les caractéristiques d'ouverture visuelle des parcelles agricoles permettent une bonne intégration de l'éolien dans ce paysage, comme le montre la présence du parc du Haut Pays. Les sensibilités de proximité se concentrent ainsi essentiellement sur les vallées, avec un éventuel risque de surplomb sur ces espaces et les villages qui y sont situés. La réflexion sur l'implantation de l'extension devra ainsi permettre une maximisation du recul vis-à-vis des vallées.



Photo 49 : Cloisonnement visuel de la vallée de l'Osne (Source : BE JC)



Photo 50 : Vallée du Mont entre Thonnance les Joinville et Montreuil sur Thonnance (Source : BE JC)



Photo 51 : Parc éolien des Hauts-Pays, sur le plateau agricole (Source : BE JC)



Photo 52 : Entrée du village de Montreuil-sur-Thonnance, en fond de vallée (Source : BE JC)



Tableau 4 : Synthèse des sensibilités paysagères et patrimoniales du territoire d'étude (Source : BE JC)

Sensibilités	Synthèse des sensibilités		Recommandations
<b>Etat éolien</b>	Stratégie de développement	Le projet se situe en limite du département de la Haute-Marne, où l'éolien est en plein développement. Le département de la Meuse, limitrophe du projet, est dans le même cas. En revanche le département des Vosges, présente un développement de l'éolien moins avancé. Le secteur d'implantation est situé dans un secteur considéré comme favorable à l'éolien. Cependant, le SRE de Champagne-Ardenne, recense des sensibilités paysagères notables, comme la vallée de la Marne et la vallée du Rongeant.	<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Les sensibilités paysagères devront être prises en compte dans la réflexion sur l'implantation du projet.</li> <li>➔ La présence du parc éolien des Hauts-Pays est importante car l'implantation potentielle devra prendre en compte l'implantation de ces éoliennes en plus des caractéristiques et sensibilités de la zone de projet.</li> </ul>
<b>Sensibilité paysagère</b>	Barrois Ouvert	Cette unité paysagère présente une alternance de grandes cultures, de boisements et de vallées. Certains espaces sont ainsi plus sensibles au développement de l'éolien, notamment en ce qui concerne les vallées au dénivelé marqué, tandis que d'autres sont plus favorables à l'implantation de projets éoliens (plateaux de grandes cultures à l'horizontalité prédominante). On note la sensibilité de la vallée de la Saulx au Nord de cette entité.	<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Au vu des dimensions de l'unité paysagère accueillant le projet (Barrois Ouvert) à proximité de celui-ci, un parc éolien pourrait être favorablement intégré.</li> <li>➔ Le projet devra cependant tenir compte des sensibilités paysagères, notamment des vallées de la Marne et des cours d'eau affluents, ainsi que de celle de la Saulx.</li> </ul>
	Barrois Forestier	Le Barrois Forestier constitue un espace assez fermé, principalement en raison de la présence de grandes étendues forestières. Néanmoins cette entité contient aussi des espaces ouverts, propices eux aussi à la grande culture. Au vu du relief ondulé et des boisements qui séparent cette entité paysagère de la zone d'implantation potentielle, aucune sensibilité spécifique vis-à-vis du projet n'est retenue pour cette unité paysagère.	
	Marne Barroise	Cette unité paysagère, en tant que vallée, présente une sensibilité vis-à-vis de l'éolien. Bien que l'orientation naturelle de la plupart des vues soit dans le sens de la vallée, et non en direction du projet, la sensibilité de cette entité reste importante, notamment pour le tronçon à proximité de la zone d'implantation du projet.	
	Champagne Humide	Au vu de la distance qui la sépare de la zone de projet, la sensibilité de cette entité reste très limitée.	
<b>Sensibilité locale</b>	Lieux de vie	L'habitat sur le plateau présentera des visibilitées plus ou moins partielles sur le projet. La distance qui sépare la zone d'implantation potentielle du projet des vallées affluentes de la Marne ne permet pas d'exclure que des visibilitées sur les éoliennes soient possibles depuis les villages de ces vallées, comme Montreuil sur Thonnance, Osne le Val ou Poissons.	<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ L'implantation devra répondre à un besoin de visibilité depuis les axes de découverte, notamment à proximité du projet.</li> <li>➔ On veillera à observer un recul vis-à-vis de l'habitat en général, et des villages des petites vallées à proximité de la zone de projet.</li> </ul>
	Axes de découverte	Des visibilitées sont à étudier depuis les axes de circulation principaux, comme la D60, ainsi que depuis les grands axes de proximité, notamment la N67 qui circule dans la vallée de la Marne. Les GR703 et GRP « Marne et Rognon » permettent également des visibilitées potentielles sur le projet.	
<b>Patrimoine historique</b>	Monuments Historiques	Les Monuments Historiques de proximité, notamment les églises, présentent une sensibilité particulière vis-à-vis du projet en raison de possibles covisibilitées avec les éoliennes. En revanche, les monuments plus éloignés sont isolés du projet par la distance et les boisements imposants du territoire d'étude.	<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Les impacts attendus sur les monuments sensibles devront être qualifiés, notamment en ce qui concerne le patrimoine de proximité de la zone d'implantation potentielle.</li> </ul>
	Sites Inscrit Classés et SPR	L'ensemble des sites inscrits et classés est situé à bonne distance de la zone d'implantation potentielle du projet. De plus, il s'agit de sites pris dans des trames boisées ou urbaines qui limitent fortement les vues. Aucun enjeu spécifique n'est ainsi retenu pour le SPR et les sites inscrits et classés du territoire d'étude.	

## II.6. SYNTHÈSE DES SENSIBILITÉS DU TERRITOIRE D'ÉTUDE

Les enjeux cités ci-après résultent des investigations de terrain et des documents de référence en matière d'éolien et de paysage. Les enjeux majeurs des paysages sur le site du projet éolien des Muïds sont principalement liés à l'habitat de proximité, à la topographie particulière du paysage du Plateau Barrois, aux ouvertures visuelles depuis la vallée de la Marne à proximité de la zone d'implantation potentielle du projet, ainsi qu'aux Monuments Historiques de proximité. Les enjeux secondaires sont liés au patrimoine de l'ensemble du territoire d'étude.

Entre agriculture intensive, forêts domaniales et canal, la perception de l'artificialisation du territoire est très contrastée. La taille des parcelles sur le site du projet et le caractère relativement plan de ce territoire offrent de larges perspectives, alors qu'à proximité des espaces occupés par la forêt, les perspectives deviennent plus courtes, et qu'à l'intérieur des bois, les vues sont bloquées par les sujets arborés. La présence de nombreux Monuments Historiques et sites patrimoniaux ponctue un territoire marqué par une histoire riche. L'unité paysagère du Barrois Ouvert, qui accueille la zone d'implantation potentielle du projet, présente une alternance d'espaces paysagers (grandes cultures, boisements et vallées). Sur les espaces de plateaux, comme sur le site étudié pour l'implantation du projet, l'horizontalité dominante, renforcée par l'amplitude du parcellaire, vont en faveur d'une bonne insertion paysagère du projet. Ceci est cependant à mettre en relation avec le relief beaucoup plus contrasté des vallées de la Marne et de ses affluents (le Mont, l'Osne, etc.) incluses dans le périmètre d'étude rapproché.

En conséquence, les enjeux du projet vis-à-vis des caractéristiques paysagères du site vont s'articuler autour de l'évaluation des points suivants :

- **l'adéquation de la géométrie du projet avec son environnement proche (lisière de bois et ligne de relief, notamment vallées affluentes de la Marne) ;**
- **les intervisibilités possibles entre le projet et le paysage plus sensible des vallées de la Marne et des cours d'eau affluents ;**
- **les covisibilités possibles entre le projet et les silhouettes de villages et hameaux de proximité ;**
- **la prégnance du projet sur les habitations les plus proches (Osne le Val, Thonnance les Joinville, Suzannecourt, Poissons, Montreuil-sur-Thonnance et Effincourt notamment) ;**
- **les intervisibilités possibles entre le patrimoine historique de proximité (église de Suzannecourt, monuments de Poissons, églises des villages de proximité non protégées au titre des Monuments Historiques) et le projet ;**
- **la découverte du projet d'extension de Piroy par les axes routiers du territoire d'étude, notamment la D60 et la N67 ;**
- **la découverte du projet d'extension par le chemin de grande randonnée 703 qui traverse le site d'étude.**

Pour répondre au mieux aux enjeux et ainsi optimiser la cohérence de ce projet, celui-ci devra tendre à :

- **structurer l'implantation de façon à respecter les lignes du paysage, comme le relief ;**
- **observer un recul suffisant par rapport aux petites vallées affluentes de la Marne, qui traversent le territoire proche de la zone étudiée pour l'implantation du projet, afin de préserver ce paysage et les habitations qui y sont implantées de possibles surplombs, visibilités ou covisibilités trop conséquentes ;**
- **adopter une géométrie simple, pour faciliter la compréhension du schéma d'implantation, et en cohérence avec celles des parcs et projet voisins afin de créer un ensemble homogène et compréhensible par un observateur.**

Le site étudié pour l'implantation du projet de Piroy possède certains avantages pour accueillir des aérogénérateurs. On peut citer comme exemples principaux :

- **une structure paysagère favorable à l'accueil de projets éoliens : dimension horizontale prédominante et ouverture relativement importante des champs visuels en Barrois Ouvert ;**
- **des ouvertures visuelles hétérogènes sur la zone d'implantation potentielle du projet permettant ainsi de jouer sur l'alternance de visibilités et de non visibilités sur le projet ;**
- **la présence d'une trame arborée importante au sein du Barrois Forestier, mais aussi du Barrois Ouvert et sur les coteaux des vallées, limitant certaines vues.**

Avec les objectifs actuels de développement éolien régional, les enjeux paysagers locaux sont à relativiser par rapport aux enjeux paysagers à l'échelle d'une région. Ainsi, en respectant les grands principes paysagers du développement de l'éolien, cet espace pourrait supporter l'accueil des éoliennes du projet, dans la limite d'un projet à l'échelle du paysage de proximité. La composition des implantations du projet éolien se doit de tenir compte de l'ensemble des informations sur l'état actuel du territoire. Cette analyse paysagère reprendra ainsi les enjeux décrits ci-dessus pour déterminer quelles seraient les options de développement qui conjuguent le respect d'un maximum de sensibilités du territoire. Des outils d'évaluation des scénarios (photomontages, bloc-diagramme, ...) seront utilisés pour qualifier les impacts et permettre un développement optimal pour sa composition paysagère.